

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice : 29</b>	<b>Délibération N°015/2023</b>
<b>Présents : 27</b>	<b>Schéma Directeur de l'Energie - Approbation</b>
<b>Votants : 29</b>	

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le jeudi 09 mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023

M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Monsieur Laurent GILET, Maire-Adjoint délégué à la ville durable (environnement) et aux affaires sociales expose :**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en mars 2016, Annemasse Agglo initie sur son territoire des actions qui visent à lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air, en réduisant notamment la consommation d'énergie du territoire et en augmentant sa production d'énergie renouvelable.

L'une des actions du PCAET consistait à élaborer un Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) pour le territoire, qui a pour objectif de tracer la trajectoire souhaitée pour le territoire sur les enjeux énergétiques. Il concrétise la stratégie territoriale énergétique pour la période 2023-2030.

Le Schéma Directeur de l'Énergie d'Annemasse Agglo et son plan d'action ont été approuvés en Conseil Communautaire du 7 décembre 2022.

Si l'obligation d'élaborer des plans et programmes en faveur de la transition écologique s'applique réglementairement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ces stratégies ne peuvent néanmoins se concevoir sans une concertation et un engagement de l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, la formalisation d'un diagnostic à une maille proche de celle des projets facilite le lien aux acteurs de la stratégie et de l'action territoriale. Par ailleurs, la diversité des potentiels et les synergies existantes entre les champs d'actions et de compétences nécessitent une cohésion forte des acteurs du territoire (collectivités, particuliers, acteurs économiques...) et la participation de tous pour garantir l'atteinte des objectifs visés.

### **Les objectifs de réduction des consommations et de production d'énergie du territoire**

En large concertation avec les acteurs de la transition énergétique du territoire, la première phase d'élaboration du schéma directeur de l'énergie d'Annemasse Agglo, a permis d'établir un diagnostic pour connaître le profil du territoire en profondeur et disposer d'une vision territoriale stratégique. Une analyse prospective a alors pu être réalisée pour dessiner le devenir du territoire selon plusieurs scénarios.

Le scénario de réduction des consommations et de production d'énergie proposé à l'horizon 2030 est ainsi le suivant :

- Maitrise de l'énergie : **-17% de consommation d'énergie du territoire en 2030**, avec, comme leviers principaux, l'habitat privé et la mobilité qui ont le plus fort impact en matière de réduction des consommations ainsi que le tertiaire public du fait des contraintes règlementaires et de l'enjeu d'exemplarité.
- Production d'énergies renouvelables (ENR) : **+85 GWh par an en 2030** (soit 12 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale finale du territoire).
- En matière de production ENR, la chaleur distribuée grâce aux **réseaux de chaleur** représente l'enjeu principal en volume. Les installations d'énergies



renouvelables dans l'habitat privé, dont le photovoltaïque, représentent le second poste.

Ces objectifs ont été réfléchis au regard des possibilités opérationnelles du territoire, notamment sa capacité limitée à mettre en œuvre une rénovation massive de l'habitat privé dans le contexte actuel.

Bien que conscient de l'effort à mettre en œuvre, l'objectif à -50% des consommations en 2050 est toujours souhaité par le territoire, pour être en phase avec les objectifs régionaux, nationaux et du Grand Genève en 2050 ; néanmoins une étape à 2030 apparaît nécessaire.

### **Le plan d'actions**

Le travail d'élaboration du programme d'actions a été réalisé à travers de nombreuses réunions de concertation, au cours desquels les mesures et leviers à activer ont été analysés au regard des capacités du territoire à mettre en œuvre ces changements. Ces échanges ont permis d'affiner la capacité des acteurs à mettre en œuvre des actions réalisables, et ont conduit à l'élaboration de 31 actions réalistes, partagées entre Annemasse Agglo, les communes et les partenaires publics (SYANE, PMGF...).

Ce plan d'action consolide les engagements déjà pris par Annemasse Agglo et les communes, structure et coordonne les actions, anime et soutient les initiatives, et renforce le volet transition énergétique des projets.

L'animation du plan d'action et la mobilisation des acteurs sont des facteurs clés de réussite de la mise en œuvre du SDE, et nécessitent de dédier des moyens humains aux actions du SDE.

Le plan d'actions s'articule autour de 5 axes :

#### **Axe 1 : Le soutien des initiatives locales pour des logements plus sobres (5 actions)**

L'action sur la rénovation de l'habitat privé et sur les réseaux de chaleur sont des actions majeures en efficacité énergétique, en absolu et rapportée à l'euro investi.

##### Mesures de compétences Annemasse Agglo :

- Consolidation de la filière locale de la rénovation énergétique ;
- Aide à la rénovation des maisons individuelles ;
- Aide à la rénovation des copropriétés ;
- Aide au remplacement d'équipements de chauffage anciens.

##### Mesures de compétences communales :

- Développement des réseaux de chaleur.

#### **Axe 2 : L'exemplarité des collectivités (7 actions)**

Les actions de rénovation et d'installation de production d'énergies renouvelables sur le tertiaire public sont les actions principales en matière d'exemplarité.

##### Mesures de compétences mixtes Annemasse Agglo/Communes :

- Rénovation sur le patrimoine public,
- Études d'opportunité et réalisation des projets d'installation photovoltaïque,

- Études d'opportunité et réalisation des projets d'installation d'énergie thermique renouvelable.

Mesures de compétences Annemasse Agglo :

- Étude de récupération de chaleur sur les eaux usées,
- Étude et mise en place de microturbines sur le réseau d'eau,
- Motorisation des véhicules BOM.

Mesures à porter par le PMGF ou autre structure de territoire de compétence plus grand :

- Étude du potentiel de méthanisation du territoire.

**Axe 3 : L'accompagnement des acteurs économiques dans la transition énergétique (5 actions)**

Les acteurs économiques ont besoin d'être accompagnés dans leurs projets pour savoir où porter leurs efforts et prioriser leurs actions.

Mesures de compétences Annemasse Agglo :

- Mobiliser et accompagner les entreprises dans la transition énergétique,
- Étude du potentiel d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables sur les ZAE,
- Étude d'opportunité d'énergie photovoltaïque et thermique renouvelable au sein des entreprises,
- Accompagnement à la mise en place de plans de déplacement inter-entreprise (PDIE),
- Diagnostic énergétique global des exploitations agricoles.

**Axe 4 : Une mobilité en faveur de la transition énergétique (8 actions)**

Les actions de mobilité accompagnent le changement de comportement des usagers, et celles portant sur la mobilité douce sont les plus efficaces rapportées à l'euro investi.

Mesures de compétences Annemasse Agglo :

- Développement des transports en commun et sensibilisation des habitants,
- Développement des infrastructures vélos et bornes de recharge au sein des copropriétés.

Mesures mixtes communes/Annemasse Agglo :

- Installation de bornes de recharges publiques,
- Développement d'infrastructures cyclables identifiées (voies cyclables, stationnements...),
- Aide à l'équipement de vélos.

Mesures de compétences communales :

- Réflexion sur la mise en place d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) : zones d'accès restreintes aux riverains.

Mesures à porter par le PMGF :

- Soutenir le développement du covoiturage,
- Soutenir et pérenniser le télétravail.



## **Axe 5 : La mobilisation des ressources (6 actions)**

L'animation du plan d'action et la sensibilisation aux enjeux énergétiques sont incontournables pour la bonne mise en œuvre des actions et leur coordination

Mesures de compétences Annemasse Agglo

- Animation du plan d'actions,
- Mise en place d'une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement,
- Soutien au développement de centrale villageoise,
- Promotion de l'énergie photovoltaïque auprès des acteurs du territoire,
- Animation et coordination pour la mise en place des projets mobilités des communes,
- Mesures mixtes communes/Annemasse Agglo,
- Mise en place d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) transversale énergie-climat dans les PLU de l'ensemble des communes.

## **Les engagements d'Annemasse Agglo**

Au-delà de valider le SDE et son plan d'action dans son ensemble lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2022, Annemasse Agglo s'est engagée par délibération (CC-2022-0148) à :

- Réaliser les actions dont elle est pilote ;
- S'appuyer sur des moyens humains dédiés et des moyens financiers renforcés ;
- Animer les actions du SDE et apporter un appui aux maîtres d'ouvrage pour que le territoire atteigne ses objectifs.

## **Le soutien et l'engagement de la commune d'Ambilly dans cette démarche**

La commune d'Ambilly partage le constat de la nécessité d'agir vers une transition énergétique et d'œuvrer de concert avec tous les acteurs du territoire pour concrétiser des actions en faveur des économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables. Dans ce sens, des actions ont déjà été engagées à l'échelle communale. En effet la commune a déjà initié des travaux de rénovation énergétique de ces écoles, d'installation de production d'énergie renouvelable sur son patrimoine, de mise en place d'un réseau de chaleur depuis 2022, développé des voies cyclables, etc.

Ainsi, elle souhaite s'inscrire dans la dynamique portée par l'agglomération dans la transition énergétique en poursuivant et structurant ses actions pour que le territoire atteigne les objectifs fixés dans le SDE.

*Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, portant sur l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ;*

*Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.229-51 à R.229-56 encadrant le contenu et les modalités d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ;*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo du 30 mars 2016 (n° CC-2016-0044) approuvant son Plan Climat Air Energie Territorial 2016-2022 ;*

*Vu les engagements du Grand Genève, à travers la démarche Grand Genève en Transition, visant à élaborer une vision territoriale transfrontalière de la transition écologique et à fixer des objectifs communs et adaptés au territoire ;*

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo du 30 mars 2016 (n° CC-2021-0112) approuvant son projet de Schéma de COhérence Territorial révisé ;  
Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 28 février 2023 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir entendu le rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide à l'unanimité :**

**-DE VALIDER** le Schéma Directeur de l'Énergie et son plan d'action dans son ensemble tels qu'exposés ci-dessus,

**-DE SOUTENIR** l'engagement d'Annemasse Agglo dans la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Energie,

**-DE S'ENGAGER** à mettre en œuvre les actions du Schéma Directeur de l'Energie dont la commune est pilote, en renforçant et diversifiant son programme en faveur de la transition énergétique, et en s'appuyant sur des moyens humains et financiers.

\*\*\*\*\*

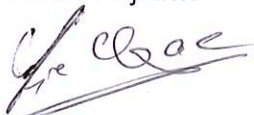
Pièce jointe :

- Schéma directeur de l'énergie

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil  
Municipal

Ambilly, le 13 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Bertilla LE GOC  
Maire-Adjointe



Le Maire,  
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 14-03-2023

Publiée sur le site internet le : 14-03-2023

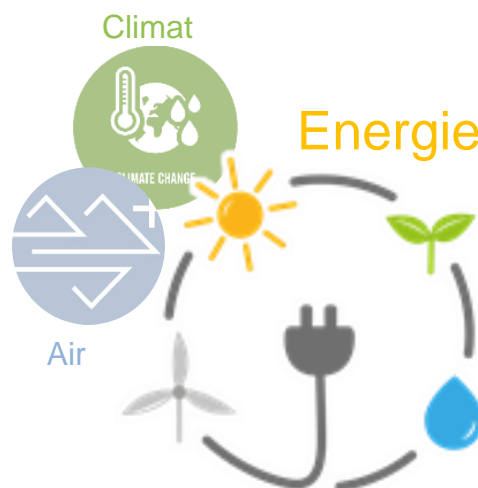
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*





# Schéma Directeur de l'Énergie d'Annemasse Agglo

## Programme d'actions opérationnel





## | SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b> .....	<b>4</b>
<b>LEVIERS A ACTIVER PAR THEMATIQUE</b> .....	<b>8</b>
<b>PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>67</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>70</b>





# INTRODUCTION

## Le contexte

Annemasse Agglomération regroupe plus de 85 000 habitants sur 12 communes et fait partie de l'agglomération franco-valdo-genevoise appelée le grand Genève. Ce territoire dispose de nombreux atouts grâce à un dynamisme économique et démographique très fort, mais qui en contrepartie génèrent des contraintes importantes en termes de mobilité ou d'habitat. Annemasse Agglo fait également partie du Pôle Métropolitain du Genevois Français qui regroupe et fédère 8 collectivités (6 en Haute Savoie et 2 sur le département de l'Ain). Celui-ci accompagne notamment ces territoires sur les questions de mobilité, d'aménagement durable du territoire et de développement économique & d'innovation et coordonne l'ensemble des politiques des 8 EPCI sur les questions de transition énergétique.

Plusieurs initiatives notables ont été mises en œuvre en faveur de la transition énergétique à l'échelle du Grand Genève ou du PMGF comme la réalisation du Lemman Express qui permet de relier en train de manière cadencée Annemasse à Genève.

Annemasse Agglomération est, quant à elle, aussi engagée depuis plusieurs années dans une politique de transition énergétique ambitieuse, qui se décline à travers la mise en œuvre de différents programmes tels que le Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé en mars 2016) ou en lançant dès 2017 une réflexion sur un Schéma Directeur des Energies (SDE).

Dans le cadre de son PCAET, Annemasse Agglo initie sur son territoire des actions qui visent à lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air, en réduisant notamment la consommation d'énergie du territoire et en augmentant sa production d'énergie renouvelable. L'élaboration du SDE constitue une des actions du PCAET 2016 et a pour objectif de tracer la trajectoire souhaitée sur les enjeux énergétiques.

## Le Schéma Directeur de l'Energie d'Annemasse Agglo

En 2017, un diagnostic détaillé des enjeux énergétiques de l'agglomération posant les bases d'une stratégie territoriale a été réalisé (état des lieux et détermination d'objectifs). Une ébauche de plan d'actions a été proposée via notamment l'identification de projets mobilisables à court ou moyen terme, en particulier concernant le secteur tertiaire public. Ce présent document présente le plan d'actions du SDE finalisée, qui intègre un plus grand nombre de secteurs et a pour ambition de lancer les premières actions en 2023.

Dans le présent programme d'actions, les **lignes directrices stratégiques** retenues en 2017 ont été conservées mais certains **objectifs sectoriels** ont été redéfinis, afin de tenir compte des évolutions des contextes réglementaires et tendanciels, notamment liés à la mobilité (essor des véhicules électriques, du télétravail, accélération de l'usage des modes doux, ...). Le travail a été effectué sur la base de l'analyse de documents croisés avec les nouveaux objectifs sectoriels, des entretiens avec les différents services de l'agglomération et partenaires, d'une enquête auprès des communes, et des ateliers en concertation avec les élus.

Les objectifs de réduction de consommation énergétique et d'augmentation de production d'énergie renouvelable ont été précisés à plus court terme, à l'horizon 2030. Ce programme opérationnel propose une série d'**actions** chiffrées (résultats énergétiques, moyens à déployer, coûts et bénéfiques) à mettre en œuvre pour les atteindre.

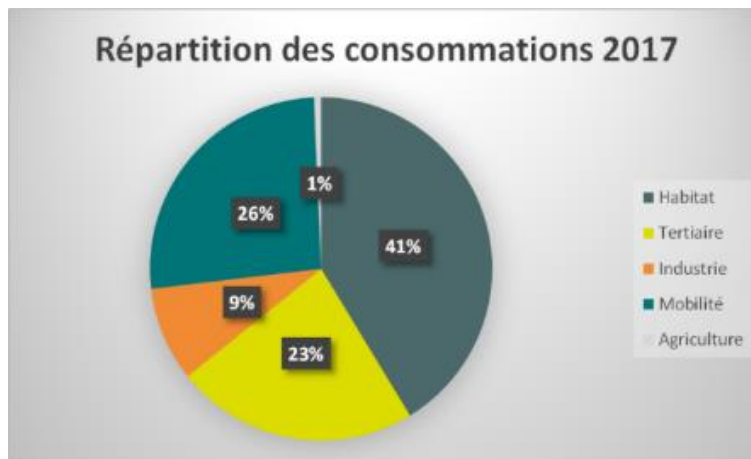


## VUE D'ENSEMBLE

### Rappel des données énergétiques (SDE 2017)

Selon le diagnostic de 2017, la consommation énergétique totale du territoire s'élève à 1517 GWh par an. 64 % de l'énergie consommée est d'origine fossile (produits pétroliers et gaz), et 30 % est d'origine électrique. La production d'énergie renouvelable est de 60 GWh par an, ce qui couvre environ 4 % des besoins (on parle ici de production locale qui n'inclut pas les consommations alimentées par les fournisseurs d'énergies vertes).

L'habitat est le premier poste de consommation (plus d'un tiers des consommations), suivi de la mobilité et du secteur tertiaire qui représentent tous deux environ un quart des consommations.



Répartition des consommations selon le diagnostic de 2017

### Rappel des objectifs sectoriels du scénario SDE 2017

- Les objectifs en Maîtrise de l'Énergie (MDE)

Le scénario retenu en 2017 visait une baisse de consommation moyenne de 20 % à 2030 puis 40 % à l'horizon 2050. Ces objectifs sont conformes aux objectifs nationaux de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

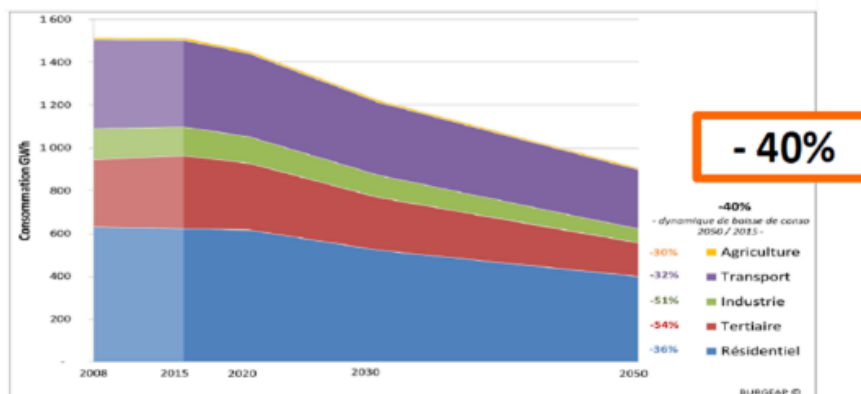


Figure 1 – trajectoire du scénario retenu, Source : SDE de 2017





- **Les objectifs de production d'Énergie Renouvelable (EnR)**

Le diagnostic dresse un potentiel de production d'EnR à plus de 250 GWh/an en 2050, mais le scénario retenu se limite à un peu moins de 200 GWh/an à l'horizon 2050.

Le plus gros potentiel réside dans le développement du bois-énergie (BE) via notamment l'extension et la création de Réseaux de Chauffage Urbains. Le deuxième potentiel est solaire avec notamment le développement du photovoltaïque.

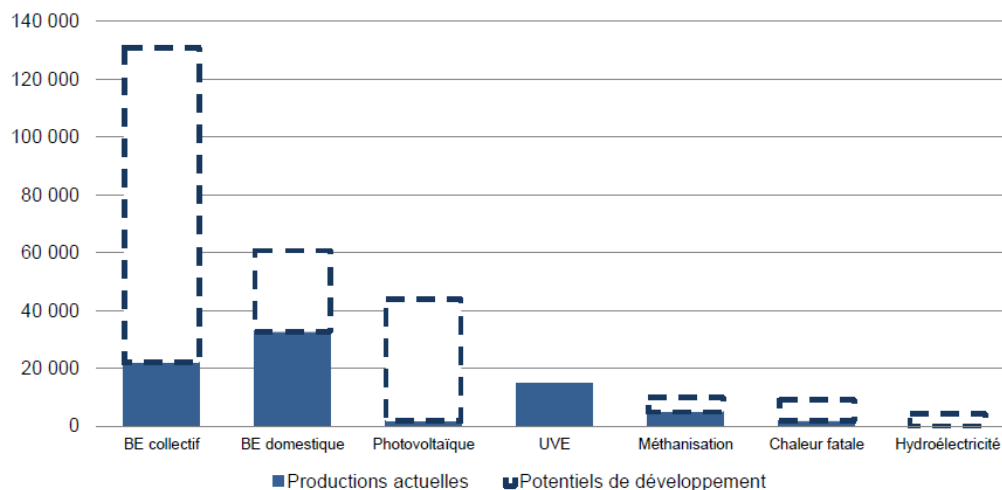


Figure 2 – potentiel de production EnR par filière (MWh/an), Source : SDE de 2017.

### Adaptation des objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels ont été redéfinis pour tenir compte des évolutions tendanciennes liées au changement des pratiques en termes de mobilité ainsi que des nouvelles obligations réglementaires, énoncées ci-après :

- **Nouvelle obligation réglementaire - Evolution du décret de décence**

La loi TECV d'août 2015 spécifie que tout « *bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent [...], répondant à un critère de performance énergétique minimale et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation* ». Le décret du 1er janvier 2021 définit le **critère de performance** énergétique à 450 kWhEF/m<sup>2</sup> (kWh d'énergie finale par m<sup>2</sup>) par an à compter du 1er janvier 2023. Ce critère a vocation à évoluer et sera déterminé par l'étiquette G en 2025, puis F en 2028 (et ultérieurement E).

Ceci s'accompagne d'une nouvelle distribution des étiquettes énergétiques des Diagnostic de Performance Energétique (DPE). L'étiquette attribuée au logement sera la plus mauvaise entre l'étiquette énergétique et l'étiquette des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, le seuil haut de l'étiquette F sera 420 kWhEF/m<sup>2</sup> par an (aujourd'hui : 450 kWhEF/m<sup>2</sup>) ou 100 kg CO<sub>2</sub> par an.

Les logements de classes F et G sont donc des cibles à prioriser en termes de rénovation énergétique à la fois d'un point de vue réglementaire et pour obtenir des résultats importants (passage de classe F/G à C).

- **Nouvelle obligation réglementaire - Entrée en vigueur du Décret Tertiaire**



Dans le cadre de la loi ELAN, une obligation d'amélioration de la performance énergétique du parc tertiaire est définie par le Décret Tertiaire, avec une réduction des consommations énergétiques par rapport à 2010 de -40% en 2030 et -60% en 2050.

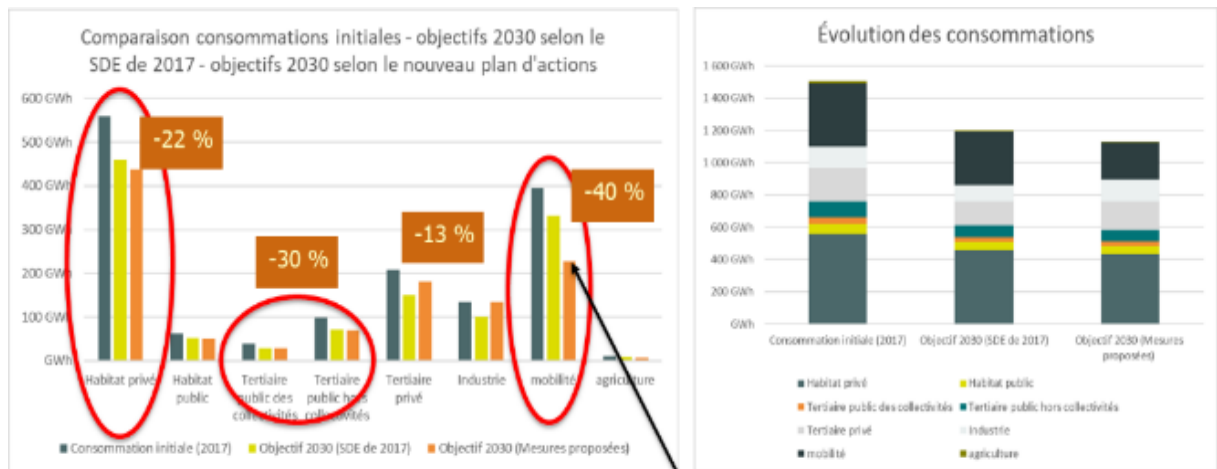
Cette obligation s'applique à tous les bâtiments abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé dont la surface (ou le cumul de surface sur une unité foncière) est supérieure à 1000 m<sup>2</sup>.

- **Evolution tendancielle – Changement des pratiques liées à la mobilité**

- Augmentation de la pratique du télétravail avec la crise sanitaire du COVID-19.
- Changement de motorisation fossile vers l'électrique : le durcissement de la réglementation sur les émissions atmosphériques des véhicules, associé à la loi LOM qui prévoit la fin de la commercialisation des véhicules thermiques (fossiles) à l'horizon 2040, ont augmenté très significativement les parts de marchés des véhicules électriques et hybrides depuis 2021.

Tenant compte de ces évolutions, les trajectoires proposées à l'horizon 2030 sont les suivantes :

- **Objectifs stratégiques liés à la consommation**



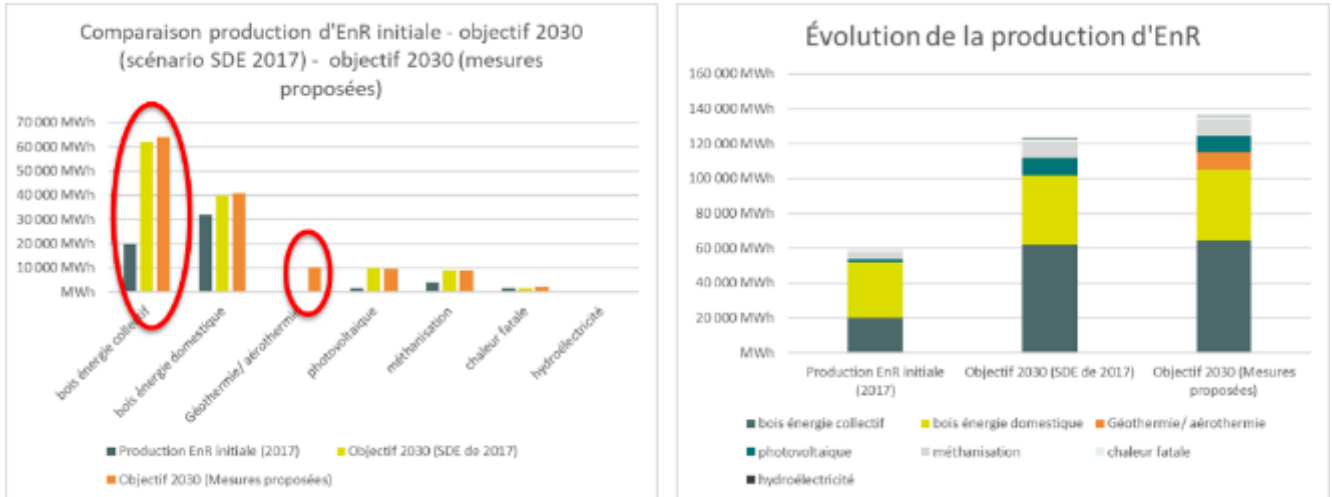
Prise en compte des évolutions liées à la motorisation électrique.  
Prise en compte de la mobilité douce.

*Objectifs stratégiques sectoriels - Consommation*

L'objectif sectoriel relatif à l'Habitat est légèrement plus ambitieux dans ce SDE que celui proposé lors du diagnostic SDE de 2017 (-22 %). L'objectif lié à la Mobilité est nettement plus ambitieux (-40 %), car il traduit les évolutions récentes du secteur et un plan mode doux adapté au territoire.

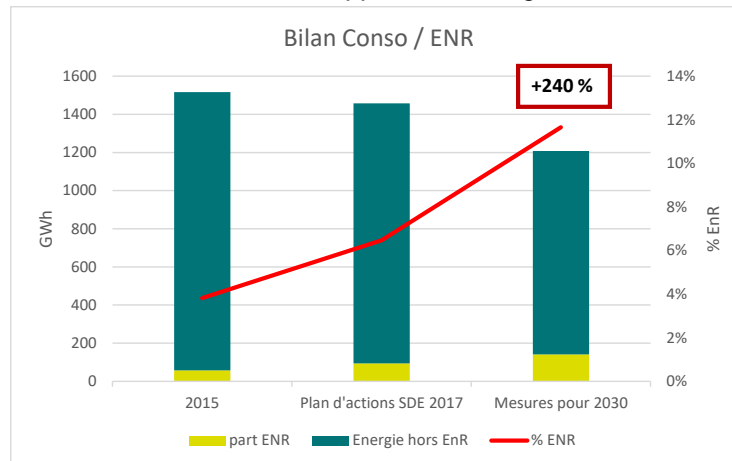


• Objectifs stratégiques liés à la production d'EnR



Evolution des objectifs stratégiques sectoriels - Production d'EnR

Par rapport au diagnostic SDE de 2017, le développement de la géothermie a été intégré.



Bilan des consommations et production d'EnR en 2015 et à l'horizon 2030\_Indiggo

Les trajectoires envisagées proposent, à l'horizon 2030 et par rapport à 2015 (année de référence) :

- Une augmentation de production d'EnR de 240 % (la production ENR couvre alors 12% des consommations à 2030) ;
- Une diminution des consommations énergétiques de 25 %.

Ces objectifs constituent la cible à atteindre en 2030 pour être sur la bonne trajectoire de l'objectif final de 2050.

Dans les parties suivantes, les leviers à activer pouvant permettre d'atteindre ces objectifs à l'horizon 2030 sont détaillées par secteur.





# LEVIERS A ACTIVER PAR THEMATIQUE

## HABITAT

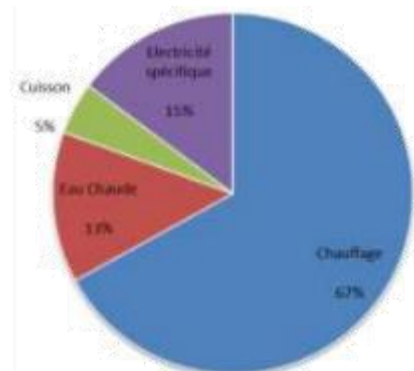
### Contexte et enjeux

Annemasse Agglomération est un territoire attractif, avec une population qui s'élève au dernier recensement en 2019 à 90 562 habitants, et une croissance démographique de plus de 1,6 % par an. Par conséquent, le rythme de construction de nouveaux logements est important. Le parc de logements est constitué de maisons (1/4 des habitations) et d'appartements (3/4 des habitations). Le parc privé représente 82 % des logements et le parc public 17 %.<sup>1</sup>

Le secteur résidentiel est le premier poste de consommation du territoire, soit plus de 40 % des consommations. Les maisons individuelles sont les logements les plus consommateurs du fait des surfaces à chauffer, avec jusqu'à un facteur 4 entre les consommations de chauffage d'un appartement d'immeuble collectif construit après 1975, et une maison ancienne d'avant 1975. Ainsi, bien que ne représentant que 28 % du parc de résidences principales de l'agglomération, les maisons individuelles sont le lieu de près de 45 % des consommations énergétiques du secteur résidentiel. Le reste étant partagé entre les appartements privés (près de 50 %), et le parc social (moins de 10 %)<sup>2</sup>.

De nombreuses copropriétés ont été construites avant la première réglementation thermique de 1975. Au total, près de 66 % des logements de l'agglomération ont des performances énergétiques basses c'est-à-dire d'étiquette E, F ou G<sup>2</sup>. Or, ce sont ces catégories qui sont visées par l'évolution du critère de décence.

La rénovation permet de réduire considérablement les consommations, en particulier celles dues au poste chauffage qui mobilise plus de 60 % de la consommation énergétique des logements. De plus, selon le diagnostic, encore 20 % des maisons individuelles du territoire seraient encore chauffées au fuel. Il est également estimé que plus de la moitié des maisons individuelles utilisent le bois-énergie (en chauffage principal, appoint ou agrément), dont 92 % du bois-bûches (8% de granulés) avec environ 2200 poêles ou inserts de plus de 10 ans, impactant sur la qualité de l'air.<sup>1</sup>



Consommations du résidentiel par usages  
(Source : BURGEAP, 2017)

### Objectifs du SDE

- - 22 % de consommation d'énergie liées à l'habitat à l'horizon 2030 (année de référence : 2015).
- Cibler les étiquettes E, F et G.
- Substituer 16,5 GWh par an d'énergies fossiles utilisées pour le chauffage par d'autres énergies
- Déploiement d'infrastructures vélo et bornes de recharges électriques privées.

<sup>1</sup> Source : Diagnostic du SDE de 2017.

<sup>2</sup> Source : PCAET.



### Leviers d'actions

Il apparait essentiel de **massifier la rénovation des logements collectifs et des maisons individuelles** pour réduire les consommations du secteur, en visant en priorité les logements à étiquette énergétique F et G qui doivent disparaître en 2028 (évolution du critère de décence), puis dans un second temps les catégories E.

Enclencher un changement de système de chauffage est également nécessaire, afin de remplacer les anciens appareils au bois et de substituer une part des consommations d'énergie fossile par des énergies renouvelables. Il paraît donc important d'identifier les copropriétés dont le chauffage est collectif afin de les cibler, et de **développer en parallèle les réseaux de chaleur urbains** qui pourraient alimenter ces logements (action détaillée dans l'Axe *Réseaux de Chaleur*).

Un accompagnement aux travaux semble indispensable auprès des copropriétés pour organiser et faciliter la prise de décisions, et auprès des particuliers pour les orienter vers une rénovation plus cohérente et ambitieuse de leur maison.

Ainsi, un levier majeur à mobiliser est une **aide à la rénovation, conditionnée** :

- **à un accompagnement**, permettant notamment le captage des particuliers voulant effectuer des travaux, et d'entreprendre une réflexion plus globale incluant les moyens de chauffage,
- au niveau de performance atteint,
- ainsi qu'aux ressources des ménages pour l'habitat individuel et collectif privé. L'objectif est de viser une rénovation globale par habitat, qui soit plus performante, et qui s'affranchisse des effets d'aubaine.

Un manque d'artisans pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique performante a été constaté sur le territoire. La formation des artisans et des jeunes vers ces métiers est donc un sujet à prendre en compte avec l'ensemble des partenaires (organismes de formations, fédérations professionnelles, ...)

Les travaux de rénovation de copropriété sont également l'occasion d'élargir la réflexion sur l'aménagement des habitations. Il s'agit de déployer des infrastructures vélo (abris, stationnement) et bornes de recharges pour véhicules électriques cohérentes avec les usages à venir. Cette mesure est à développer dans le cadre de travaux de rénovation, afin de répondre à la forte croissance en mobilité douce et électrique à venir.

La mise en place d'un permis de louer permet de conditionner la mise en location d'un bien à une autorisation de l'autorité administrative. Elle permet ainsi un contrôle de la catégorie énergétique des biens loués et l'accélération de la rénovation des catégories les plus énergivores.

## TERTIAIRE PUBLIC

### Contexte et enjeux

Le patrimoine tertiaire public rassemble les propriétés de l'Agglomération, des douze communes, du département (principalement les collèges), de la région Auvergne-Rhône-Alpes (principalement les lycées), de l'État et des acteurs parapublics (universités, hôpitaux). Il n'a pas été identifié d'autres établissements publics de grande importance sur le territoire – Annemasse n'étant pas une préfecture, ni sous-préfecture ; le principal établissement hospitalier du territoire est situé sur la commune de Contamines-sur-Arve (hors territoire Annemasse Agglo).



Près de 300 bâtiments appartiennent aux communes et à l'agglomération, dont plus de 80 bâtiments chauffés au fuel et au gaz. Les pouvoirs publics (Agglomération, communes, CD, Région et Etat) sont à l'origine de 10 % de consommations du territoire.

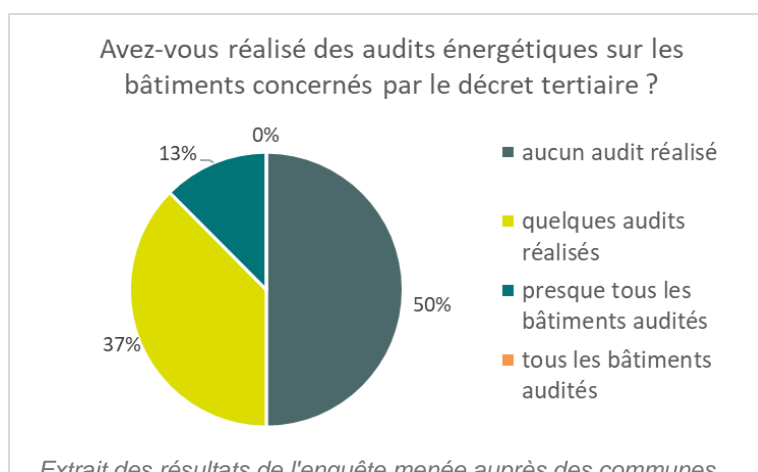
Le tertiaire public génère plus de 10 M€ de dépenses énergétiques annuelles. Il paraît essentiel que les communes et l'agglomération s'engagent sur une politique ambitieuse de rénovation énergétique de leur parc immobilier, à la fois pour des raisons d'exemplarité (et de fléchage des dépenses publiques), pour des économies financières sur le long terme et par des obligations réglementaires (décret tertiaire).

En parallèle, il est constaté une faible capacité des (petites) communes pour définir un programme d'actions sur leur patrimoine : peu ou absence de pilotage des consommations, très peu de mesures d'optimisation, ni en direct, ni via leurs exploitants. L'enquête menée auprès des communes (8 retours sur 12) a confirmé le besoin de renforcer les compétences internes, de préférence en les mutualisant.

BILAN PATRIMOINE PUBLIC	Consommation		Surfaces chauffées	
	MWh	Part %	m <sup>2</sup>	Part %
Annemasse Agglomération	7 802 MWh	15%	59 083 m <sup>2</sup>	15%
Ville d'Annemasse	10 395 MWh	20%	77 000 m <sup>2</sup>	20%
Communes hors Annemasse	21 170 MWh	41%	162 355 m <sup>2</sup>	41%
Département 74	5 796 MWh	11%	43 000 m <sup>2</sup>	11%
Région	6 357 MWh	12%	52 454 m <sup>2</sup>	13%
TOTAL	51 520 MWh	100%	393 892 m <sup>2</sup>	100%

Figure 3 - résumé des consommations tertiaires publiques selon les données collectées lors de l'enquête auprès des communes et d'entretiens avec le département et la région

De plus, selon les résultats de l'enquête, la majorité des communes n'a réalisé aucun diagnostic sur leurs bâtiments concernés par le décret tertiaire. Les communes suivies par le SYANE ont fait réaliser des Audits Energétiques Globaux sur une partie de leur patrimoine. Quatre communes sont actuellement adhérentes au service Conseiller Énergie du SYANE : Gaillard, Juvigny, Lucinges et Ville-la-Grand.



Extrait des résultats de l'enquête menée auprès des communes

### Objectifs du SDE

- -30% de consommations d'énergie liées aux bâtiments tertiaires publics.
- 50% de la surface du parc public antérieur à 2010 rénové en 2030, 100 % du parc rénové en 2050 (modulo les bâtiments techniques et annexes peu utilisés et peu chauffés.)
- Installation de panneaux photovoltaïque et d'énergie renouvelable thermique pour atteindre 3 GWh par an en 2030 (soit l'équivalent de 35 toitures de 400 m<sup>2</sup>).





### Leviers d'actions

Avec la loi Elan et le décret Tertiaire associé, les collectivités et pouvoirs publics ont dorénavant l'obligation de prendre en compte les consommations de leur patrimoine de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de les diminuer aux horizons 2030 et 2050, respectivement de 40 % et 60 %. Ces objectifs permettraient un gain de 30% en 2030 par rapport aux consommations de 2015. En effet pour les collectivités, le décret tertiaire s'applique à un grand nombre de bâtiments qui concentrent la très grosse majorité des consommations. Il s'agit de **rénovier la moitié de la surface du parc antérieur à 2010 à l'horizon 2030** sur un niveau compatible avec le décret tertiaire, en prenant de l'avance chaque fois que possible, c'est-à-dire viser dès 2030 l'objectif 2050 (-60 % de consommation d'énergie). La rénovation du patrimoine public est un levier important puisque les communes et l'agglomération ont un pouvoir d'action direct sur leurs bâtiments (investissement direct, mais donc conséquent).

**Un contrat chaleur renouvelable** (ex-contrat de développement EnR CD EnR) pourra être mis en place en collaboration avec l'ADEME pour le financement d'études et l'installation d'EnR thermiques (notamment réseaux de chaleur) à destination des collectivités et des entreprises. Cette mesure est en réflexion à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français.

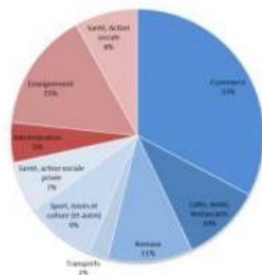
Outre les budgets d'investissement souvent très conséquents pour la rénovation des bâtiments publics, les communes mettent en avant leur besoin d'expertise. Le Syane accompagne les petites communes en leur fournissant un conseil, ou en réalisant des diagnostics. Une réflexion est en cours pour leur proposer un appui complémentaire dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

## TERTIAIRE PRIVÉ

### Contexte et enjeux

Le diagnostic réalisé par BURGEAP en 2017 indique que le secteur tertiaire constitue 23% des consommations énergétiques, soit 345 GWh/an. La consommation par branche montre l'importance des consommations liées aux commerces (plus d'1/3 du bilan). La difficulté d'action pour ce secteur réside dans le fait que c'est une catégorie qui regroupe une diversité d'activités (coiffeur, boucherie, épicerie, etc.), et qui font donc appel à de nombreux acteurs relais. Les « Cafés/Hôtels/Restaurants » représentent 10 % des consommations en 2015 alors qu'elle concerne seulement 7 % des surfaces chauffées.

Le territoire possède 9 ZAE, soit plus de 260 Ha et 700 entreprises. Deux associations d'entreprises sont présentes, une sur le Technosite Altea à Juvigny, comprenant 30 entreprises, et l'autre sur Ville-la-Grand. Ces structures sont des interlocutrices importantes pour fédérer les entreprises autour de la mise en œuvre d'actions vertueuses.



Consommation par branches  
Rouge: tertiaire public, Bleu : tertiaire privé.  
(Source : BURGEAP, 2017)



### Objectifs du SDE

- -13 % de consommation d'énergies liées au tertiaire privé à l'horizon 2030 (année de référence : 2015).
- Installation d'EnR (photovoltaïque, EnR thermique) pour atteindre une production de 8 GWh par an en 2030.

### Leviers d'actions

- Poursuivre et renforcer l'**animation** énergie/climat dans les ZAE. Il a été observé que la sensibilisation et l'animation à elles seules ne sont pas suffisantes pour déclencher le passage à l'action des entreprises. Une **aide financière** complémentaire serait bienvenue : une aide au financement des études de faisabilité et d'identification des potentiels en EnR constituerait un puissant levier, plus que l'aide à l'investissement. Cet accompagnement a fait défaut aux actions déjà menées en ce sens par l'Agglo auprès des entreprises.
- Proposer une aide à la décision sous forme **d'études d'opportunité** pour le développement de la géothermie (dans le cadre du CD EnR) et du photovoltaïque.

## MOBILITÉ

### Contexte et enjeux

La mobilité automobile constitue le deuxième poste de consommation du territoire (26 %) après le logement et est également un important générateur d'Emissions de Gaz à Effet de Serre. Des projets structurants ambitieux comme le Leman express ou des lignes BHNS ont été mis en place et d'autres le seront prochainement. Cependant ces infrastructures et services n'arrivent pas à compenser les besoins en mobilité liée à la forte croissance démographique. En effet, la croissance démographique sur le territoire est de plus de 1,6 % par an, ce qui implique de nombreuses voitures supplémentaires sur les routes chaque année, et d'autant plus d'engorgement des voies avec un nombre d'autosolistes élevé (le taux d'occupation des voitures étant de 1,05 en moyenne).

Le durcissement de la réglementation sur les émissions atmosphériques des véhicules, associé à la loi LOM qui prévoit la fin de la commercialisation des véhicules thermiques (fossiles) à l'horizon 2040 ont augmenté très significativement les parts de marchés des véhicules électriques et hybrides depuis 2021 (phénomène qui s'accélère fortement sur les premiers mois de 2021, les VE et hybrides représentant 30 % des parts de marché). Ce changement de motorisation aura à terme un impact sur les consommations d'énergie avec un transfert notable de la consommation d'énergie fossile vers l'électricité. La projection est de 12 000 véhicules électriques/hybrides rechargeables potentiels à l'horizon 2030 sur le territoire. Il est donc nécessaire d'anticiper ce changement de pratique et la hausse de la demande en bornes de recharge électrique induite. Le Syane va prochainement initier un Schéma Directeur de la recharge électrique à l'échelle du département. Les bornes de recharges rapides sont prioritairement installées sur les aires d'autoroutes (plus coûteuses). Actuellement, environ 150 bornes de recharges sont installées sur le département. Les commerçants ont également initié ces installations, il est nécessaire d'inciter les particuliers.

On assiste également à un développement considérable des mobilités actives (vélo et marche à pied) que les territoires doivent accompagner, afin d'offrir des offres en services et en infrastructures en phase avec les besoins actuels et à venir. Il est important de pacifier la circulation à l'échelle de l'agglomération pour permettre une cohabitation plus saine entre les différents usagers de la route. Or, les compétences voiries et stationnement sont communales, d'où la nécessité de réfléchir à une homogénéisation des manières de concevoir la voirie et les aménagements associés d'une commune à l'autre.



### Objectifs du SDE

- -40 % de consommation liée à la mobilité à l'horizon 2030 (année de référence : 2015).
- Mobilité douce :
  - Evolution de la part modale vélo de 3 à 15 % en 2030 en zone urbaine.
- Mobilité automobile :
  - Evolution du taux d'occupation des voitures de 1.05 à 1.3 % en 2030.
  - Taux de télétravail de 30 % (2 jours / semaine).
  - 300 Installation de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) publiques.

### Leviers d'actions

Mise en œuvre d'une **politique globale de mobilité motorisée** s'appuyant sur une coordination des différents niveaux de collectivité et d'intervention :

- Le **covoiturage** : à noter, le pôle Métropolitain du Genevois Français a mis en place une incitation financière au covoiturage (mesure qui a rencontré un franc succès).
- Une **Zone à Trafic Limité (ZTL)** : zones d'accès restreintes aux riverains (mesure plus stricte que la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE), à périmètre plus restreint que la ZFE).
- Les **bornes de recharges** publiques : l'installation de prises de recharge pour véhicules électriques privée est intégrée afin de satisfaire la demande future, notamment lors d'un travail d'accompagnement des copropriétés en lien avec le dispositif Chaud Dedans (cf. *Axe Habitat*).
- Le **télétravail** : la crise sanitaire a démontré la possibilité de déployer massivement le télétravail et a donc impacté très fortement sur les flux journaliers de trajets automobiles, mais aussi sur la fréquentation des transports en commun. Il est difficile de se projeter pour les années à venir sur l'intensité de pratiques de télétravail, mais il s'avère que c'est une solution qui permet de répondre efficacement aux enjeux de transition énergétique liés à la mobilité.

Mise en œuvre d'une **politique globale de mobilité douce** :

- **Voirie / Parking** : accompagnement des communes.
- **Aménagements cyclables**, y compris un travail avec le dispositif Chaud Dedans pour l'accompagnement des copropriétés (cf. *Axe Habitat*).
- Continuer le dispositif d'aide à l'**équipement de vélos**.
- **Accompagnement des nouveaux habitants**.
- **Communication** globale sur la mobilité.

NB : une politique orientée sur le développement du cyclable est la moins coûteuse au regard du gain énergétique.

## EAU- ASSAINISSEMENT, DÉCHETS, AGRICULTURE

### Contexte et enjeux

#### Agriculture

Le secteur agricole se divise principalement sur Annemasse Agglo selon une activité d'élevage (production laitière et de viande) et une activité de culture (maraichage dans les serres). L'élevage sur Annemasse – Les Voirons Agglomération se concentre sur les communes de Bonne, Cranves-Sales et





Saint-Cergues, avec à peu moins de 2 000 têtes bovines.<sup>1</sup> Les serres sont quant à elles regroupées sur la commune de Gaillard, à proximité de l'UDEP (Unité de DEPollution).

Le bilan énergétique global du secteur agricole est de 10,8 GWh en 2015 pour le secteur agricole. Ce sont en grande majorité des énergies carbonées qui sont consommées : le fioul est la première source énergétique utilisée, soit près de 7 GWh par an, devant le GPL (2 GWh par an).<sup>1</sup>

Dans le cadre du projet agricole, un accompagnement individuel environnemental a été mis en place auprès des exploitants, afin de favoriser la transformation du secteur notamment vers l'agriculture biologique et la vente locale. L'accompagnement comprend un diagnostic individuel d'exploitation (audits avec plan d'actions).

### **Eau et assainissement**

Plusieurs installations de petite puissance existent au sein du réseau d'adduction d'eau et du réseau d'assainissement (picoturbine sur la commune d'Étrembières, pluviomètre équipé de panneaux photovoltaïque)<sup>1</sup>.

La méthanisation des boues de la STEP est actuellement valorisée sur site (process, chauffage des bâtiments), et l'excédent est brûlé au niveau d'une torchère. Des travaux sont engagés pour chauffer le site via la récupération de chaleur fatale et injecter le biogaz sur le réseau.

### **Déchets**

L'agglomération d'Annemasse est adhérente du auquel elle a transmis sa compétence traitement des ordures ménagères, elle garde en revanche la compétence collecte des déchets. Les ordures ne sont ainsi pas traitées sur place mais font l'objet d'un traitement par incinération (« valorisation » uniquement électrique<sup>2</sup>) au sein de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bellegarde-sur-Valserine.<sup>1</sup>

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 impose une généralisation du tri à la source des déchets organiques (compostage de proximité ou collecte séparée) pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Actuellement, on estime encore entre 25 et 30 % la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles de l'agglomération (poubelles grises, transférées à l'UVE de Bellegarde), ce qui représente entre 70 et 100 kg/an/habitant. L'agglomération favorise le traitement des biodéchets via des composteurs ou lombricomposteurs distribués gratuitement. De nombreux compostages collectifs sont installés en ville (environ 26). Le est en cours de réalisation d'une étude sur la méthanisation et la collecte des biodéchets pour le compte de ses adhérents.

Le parc de bus arrivant en fin de vie, le type de carburant pourrait être changé lors du renouvellement des véhicules. La réflexion sur la motorisation de la flotte de véhicules pour le ramassage des déchets peut être menée conjointement avec le service transport pour une homogénéisation des solutions techniques. Cette conversion n'est pas la plus impactante en termes de gain énergétique, elle est néanmoins nécessaire pour l'image de la collectivité.

### **Objectifs du SDE**

- + de 5 GWh par an d'énergies renouvelables supplémentaires

### **Leviers d'actions**

Les thématiques de l'eau et de l'assainissement, des déchets et de l'agriculture ont été réunies dans un même axe car des synergies entre ces domaines semblent intéressantes à développer.

<sup>1</sup> Source : diagnostic du SDE de 2017

<sup>2</sup> Étant peu vertueuse, il a été choisi de ne pas comptabiliser cette production électrique comme une production d'énergie *renouvelable* de l'agglomération.



- **Diagnostic énergétique global des exploitations agricoles** : il s'agit de renforcer les diagnostics individuels avec une approche systémique globale des exploitations en intégrant un volet énergétique. Une étude spécifique est à mener pour approfondir les enjeux liés aux serres (besoins énergétiques en regard de la durabilité d'une production maraichère chauffée). Des besoins sont exprimés par les agriculteurs pour étudier une mutualisation des solutions possibles.
- Mesure de **récupération de chaleur fatale sur le réseau d'eaux usées et STEP**, avec une volonté d'être pilote sur ce sujet. Retour d'expérience du centre aquatique d'Annemasse (Château Bleu) très positif. Possibilité d'obligation des promoteurs immobiliers à utiliser cette technologie, ou travail avec les maraichers pour le chauffage des serres.
- **Méthanisation des boues de STEP**, et/ou des **biodéchets** selon les résultats de l'étude du SIDEFAGE.
- **Microturbinage** de captages d'eau potable situés en altitude (les Voirons et les Pralets).
- **Motorisation des véhicules déchets et TC**.

## RÉSEAUX DE CHALEUR

### Contexte et enjeux

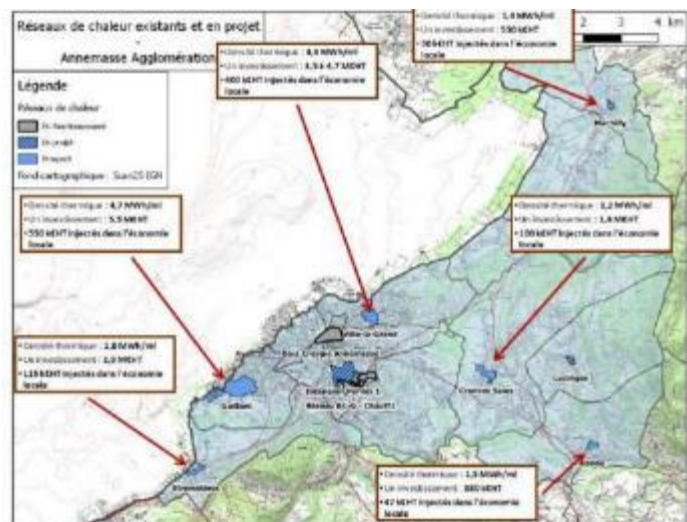
La production de chaleur renouvelable sur le territoire est essentiellement assurée au travers du bois-énergie. Le diagnostic de 2017 recense 13 chaudières collectives, dont la majorité alimente des réseaux de chaleur. Plusieurs réseaux de chaleur bois-énergie sont actuellement en fonctionnement ou en cours de déploiement :

- Annemasse : Réseau Bois Energie Annemasse
- Réseau ZAC Etoile en cours, réalisé par Syan'Chaleur, en partenariat avec les communes d'Ambilly et de Ville-La-Grand,
- Lucinges.

3 réseaux de chaleur non renouvelables (chaudières gaz substituables par du bois-énergie) sont présents sur Annemasse :

- Réseau Secteur Desnos Perrier D,
- Réseau Perrier BC – G,
- Réseau Perrier F et Livron.

Le développement (création, extension, densification, substitution d'énergie fossile) des réseaux de chaleur bois représente le premier poste de production potentielle d'énergie renouvelable sur le territoire.

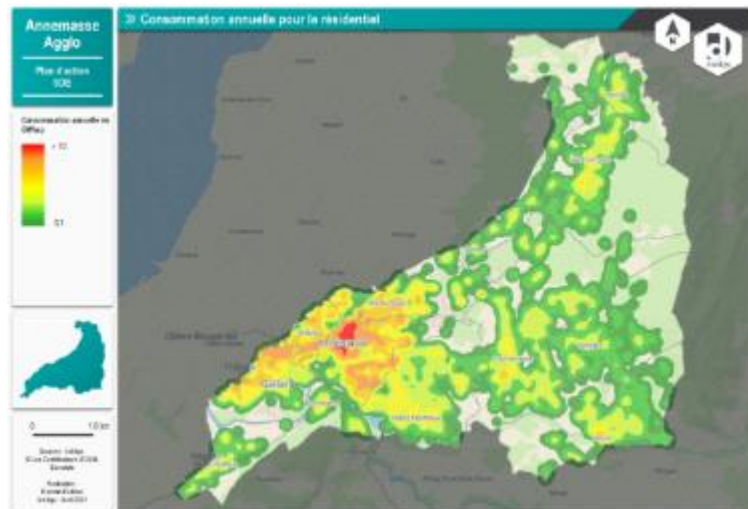




Le territoire, de par sa densité d'urbanisation, est particulièrement propice au développement de réseaux de chaleur urbains. Les consommations énergétiques les plus importantes sont situées au cœur de l'agglomération (cf. carte ci-contre), où la densité de population est plus élevée et donc où l'installation d'un réseau de chaleur peut paraître pertinente.

Environ 320 copropriétés possédant un système de chauffage collectif ont été identifiées<sup>1</sup>, celles-ci sont à prioriser pour passer d'un chauffage d'origine fossile à une origine renouvelable (réseau de chaleur).

Cartographie des réseaux de chaleur existants / en projet, Source : SDE de 2017



### Objectifs du SDE

- Production de 44 GWh/an de chaleur renouvelable grâce au développement de réseaux de chaleur, soit une mobilisation de 50% du potentiel évalué :
  - Substituer le bois énergie au gaz sur Perrier/Livron/Desnos, ce qui permet de transformer 34 GWh par an d'énergie fossile en énergie renouvelable.
  - Développer 1 ou 2 autres projets.

Il est à noter que la mesure contribue à 52% de l'objectif total de production EnR à l'horizon 2030.

### Leviers d'actions

Le potentiel de développement de réseaux de chaleur par commune estimé dans le diagnostic de 2017 est résumé dans le tableau suivant :

Synthèse RCU	Longueur réseau	puissance MW	densité	investissement M€	GWh substitué
Annemasse S3 Réseau interconnecté Perrier Desnos et livron	4 660		11	9,75	34
Annemasse Réseau BEA	6 000	5	4	DSP	20
Annemasse Création réseau	650	1	6	1,7	3,5
Ambilly	6 000,0	5,0	2,4	8,2	13,5
Ville la Grand	2 500,0	2,5	3,9	4,7	8,3
Gaillard	3 050,0	4,0	4,7	5,5	12,0
Machilly				0,5	0,5
Bonne				0,8	0,8
Etrembrières				1,9	1,8
Cranves sales				1,5	1,5

Figure 6 - propriétés des réseaux de chaleur par commune, tableau récapitulatif du diagnostic du SDE de 2017.

<sup>1</sup> Source : URBANIS.





Un travail en synergie avec le Département et la Région pourra être effectué pour le raccordement des collèges et des lycées, puisque leur volonté pour le raccordement de leurs bâtiments aux projets de réseaux de chaleur a été émise au cours d'entretiens.

Le **classement** des réseaux de chaleur obligeant les bâtiments sur le tracé du réseau à se raccorder est un levier réglementaire important.

La définition d'un taux de couverture EnR minimum défini dans la DSP du réseau peut être pertinente pour minimiser le recours au gaz dans le mix énergétique.

## MESURES COMPLÉMENTAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

### Contexte et enjeux

Selon le diagnostic de 2017, la puissance photovoltaïque totale raccordée est de 1,4 MWh, ce qui correspond à une surface de panneaux d'environ 10100 m<sup>2</sup> et à une production annuelle d'environ 1,8 GWh par an. Il n'existe pas de grande installation au sol ou en toiture.

Or, le solaire photovoltaïque est le deuxième potentiel de développement des EnR de l'agglomération, avec un gisement net évalué à 43 GWh par an.<sup>1</sup> Il existe donc très peu d'installations photovoltaïque au regard du potentiel sur le territoire.

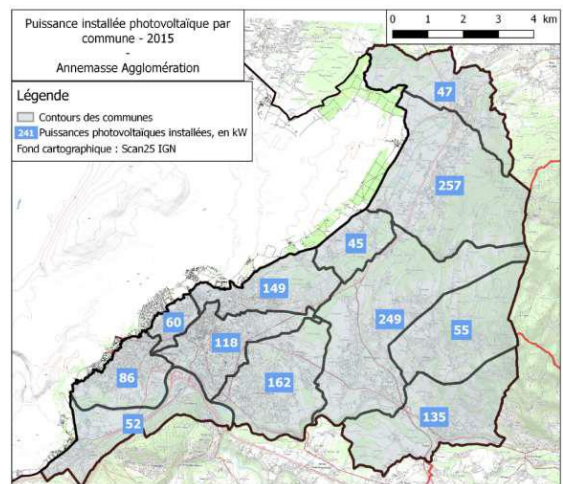
Un cadastre solaire a été mis en place par le Grand Genève.

### Objectifs du SDE

- 6,6 GWh par an de production photovoltaïque en 2030 sur l'habitat privé (aide à l'investissement au photovoltaïque).
- 6,6 GWh par an sur les bâtiments tertiaires privés et 1,2 GWh par an sur les bâtiments tertiaires publics en 2030 (objectif déjà intégré dans les objectifs des Axes *Tertiaire public* et *privé*).

### Leviers d'actions

- Une **campagne de sensibilisation au photovoltaïque** (auprès des particuliers, collectivités et entreprises).
- Un **soutien au développement d'une centrale villageoise** permet de promouvoir l'implication des citoyens.



*Puissance photovoltaïque installée par commune, Source : SDE de 2017.*

<sup>1</sup> Source : diagnostic du SDE de 2017.



# URBANISME ET LEVIERS RÉGLEMENTAIRES

## Contexte et enjeux

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments, RE 2020 est obligatoire pour tous dépôts de permis à compter du 1er Janvier 2022. Elle succède à la Réglementation Thermique RT2012, avec de grandes ambitions pour réduire l'impact environnemental de la construction en France et poursuivre la baisse des consommations énergétiques.

Les critères stricts imposés aux nouvelles constructions permettront de garantir une haute performance énergétique. Cependant, la RE 2020 ne concerne pas les anciens bâtiments.

Pour les travaux de rénovation, les objectifs proposés par le SDE peuvent s'appuyer sur des leviers réglementaires, à travers les documents d'urbanisme notamment, pour rendre obligatoire dans les travaux la prise en compte de production d'énergie renouvelable et l'isolation thermique.

Les documents d'urbanisme sont, contrairement au PCAET et au SDE, opposables au tiers et ont une portée réglementaire et obligatoire qui s'applique à chaque projet. Ces documents peuvent prescrire des objectifs qui devront être pris en compte dans tout nouveau projet de construction, voire de rénovation. Un accompagnement financier à la rénovation est à mettre en place en parallèle

## Objectifs du SDE

- - 22 % de consommation liées à l'habitat à l'horizon 2030 (année de référence : 2015).
- -13 % de consommation liées au tertiaire privé à l'horizon 2030 (année de référence : 2015).
- Installation d'énergies renouvelables (photovoltaïque, thermique) pour atteindre une production de 8 GWh par an en 2030.
- Production de 44 GWh par an de chaleur renouvelable grâce au développement de réseaux de chaleur

## Leviers d'actions

Les Opérations d'Aménagement Programmées (OAP) thématiques ou sectorielles permettent aux territoires de se doter d'outils permettant de fixer des objectifs énergétiques pour les projets de construction, voire sur les opérations de rénovation. L'intégration d'une **OAP transversale énergie-climat** dans les PLU de l'ensemble des communes a été votée dans le SCoT. Un travail de définition des critères réglementaires devra être initié collectivement (exemple : définition d'un pourcentage de couverture par les EnR pour les constructions neuves), et pourra être alimenté par les réflexions menées dans le SDE.

La mise en place d'un **permis de louer** est un véritable suivi et contrôle des rénovations énergétiques des catégories F et G.



# PROGRAMME D' ACTIONS

Le travail d'élaboration du programme d'actions a été réalisé à travers de nombreuses réunions de concertation, au cours desquels **les mesures et leviers à activer** (détaillés dans les chapitres précédents) **ont été analysés au regard des capacités du territoire** à mettre en œuvre ces changements : rencontres avec les directions pilotes d'actions d'Annemasse Agglo, avec les communes, avec le SYANE, avec le PMGF...

Ces échanges ont permis d'affiner la capacité des acteurs à mettre en œuvre des actions réalisables, et ont conduit à l'élaboration de **31 actions réalistes, sur lesquelles l'ensemble des acteurs s'implique et s'engage.**

**Ce programme ne permet cependant d'atteindre que 17% de réduction de consommation d'énergie**, au lieu de la diminution de 25% visée. En effet, ce nouvel objectif tient compte des capacités du territoire, notamment en matière de rénovation de l'habitat privé. **Les engagements du SDE sur la rénovation énergétique des habitations sont ainsi calés avec ceux du PLH** (Plan Local de l'Habitat). Celui-ci propose des objectifs de rénovation plus opérationnels et connectés à la réalité du territoire, qui n'est aujourd'hui pas en capacité à mettre en œuvre une rénovation massive de l'habitat privé : coût des travaux conséquent, aides encore difficiles à identifier, paysage institutionnel changeant, plateforme de rénovation locale en construction...

**Une première étape est donc proposée** dans le programme du SDE pour consolider la filière locale de la rénovation énergétique, permettant de **mettre en place les conditions d'un plein fonctionnement en 2030**, et de se fixer des objectifs plus ambitieux par la suite, dès la fin du SDE ou lors de sa révision à mi-parcours. L'objectif à -50% des consommations en 2050 est toujours souhaité par le territoire, néanmoins une étape à 2030 apparaît nécessaire. Le territoire est conscient du gap plus important à relever entre 2030 et 2050 pour atteindre les objectifs de 2050.

Les **mesures majeures** pour l'objectif SDE seront donc **l'habitat, la mobilité et les réseaux de chaleur**. Elles devront s'appuyer par ailleurs sur une approche et une animation globale, la nécessaire exemplarité des communes, une mobilisation générale et un portage partagé. Une vigilance sera portée à la fin de la pensée en silo, pour assurer une communication transversale garante du changement vers la transition écologique du territoire.

**L'objectif est d'accompagner tous les acteurs du territoire** (communes, acteurs économiques, habitants, etc.) à travers un **plan de 31 actions** qui se décline comme tel :

- le soutien des initiatives locales pour des logements plus sobres ;
- l'exemplarité des collectivités ;
- l'accompagnement des acteurs économiques dans la transition énergétiques ;
- une mobilité en faveur de la transition énergétique ;
- la mobilisation des ressources.

Ce plan d'actions repose sur **14 maîtres d'ouvrage** (Annemasse Agglo, les 12 communes et le PMGF) et de nombreux partenaires.

Les éléments financiers et calendaires du plan d'actions figurent en annexe du document.



## Axe 1 : Soutien des initiatives locales et citoyennes pour un habitat plus sobre

La rénovation de l'habitat est un des leviers majeurs pour l'atteinte des objectifs de réduction de consommations du SDE. Il s'agira d'accompagner techniquement et financièrement les initiatives des habitants pour la rénovation de leur logement et leur changement de chauffage, mais également de créer une dynamique locale à travers la plateforme de rénovation énergétique, qui donne l'idée et l'envie de se lancer dans les travaux et consolide les conditions du passage à l'action. L'établissement de cette dynamique sera le préalable à la mise en place du plein fonctionnement de la filière locale, permettant d'atteindre ou de se fixer des objectifs plus ambitieux en 2030.

Par ailleurs, les communes auront en pilotage direct le développement des réseaux de chaleur urbains, pour optimiser la consommation de chauffage des logements collectifs et augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire.





HABITAT ET TERTIAIRE	RENOVATION ENERGETIQUE		Action n°1
<b>CONSOLIDATION DE LA FILIERE LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Animation, Communication
<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.		
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le paysage de la rénovation énergétique du territoire est encore en construction et peu favorable à une pleine appropriation par les acteurs, notamment les citoyens. Il ne permet aujourd'hui pas de créer une dynamique de rénovation et de répondre au besoin du territoire.</p> <p>D'une part, les coûts des travaux sont conséquents pour un ménage, d'autant plus s'ils doivent être très efficaces en gain énergétique, et par ailleurs il est parfois difficile d'identifier et de mandater un artisan (sur un territoire où la concurrence économique avec la Suisse est ardue). Le contexte s'est encore contraint récemment avec l'augmentation des coûts des matériaux, particulièrement forte sur le territoire de l'Agglo.</p> <p>Par ailleurs, les repères institutionnels changent régulièrement (fin du PIG Chaud Dedans, fin de la plateforme Regenero,...). Il en est de même pour le privé où les interventions de l'Etat évoluent régulièrement (aides, interlocuteurs...) ce qui complexifie la clarté et la pérennité de la communication sur les dispositifs d'accompagnement. Ces dispositifs sont par ailleurs long à être pleinement opérationnel, à l'image du SPPEH (Service Public de la Performance Energétiques de l'Habitat) mis en place pour 3 ans et qui va se terminer en 2023, alors que la plateforme de rénovation départementale financée par le SPPEH peine à voir le jour en 2022.</p> <p>Face à ces constats, il s'avère plus réaliste de se fixer dans un premier temps des objectifs adaptés à la capacité du territoire, et d'engager en parallèle la consolidation de la filière de la rénovation locale, qui pose les fondements permettant d'envisager des objectifs plus ambitieux lors d'une prochaine étape.</p> <p><u>Etapes clés de mises en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pérenniser l'identification du rôle d'Annemasse Agglo auprès des citoyens à travers une communication efficace et ciblée (stratégie de sensibilisation et de communication à élaborer, cf. fiche action n°29): la clarté des conseils et des messages portés par Annemasse Agglo ne doivent pas souffrir des changements fréquents des dispositifs.</li> <li>• travailler étroitement à la création de la plateforme de rénovation énergétique HSRE avec le Conseil Départemental, à sa mise en œuvre et son suivi :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• veiller à ce que le dispositif tienne compte des enjeux et contraintes spécifiques du territoire d'Annemasse Agglo et permette d'y répondre en fixant des objectifs cohérents avec ceux du SDE ;</li> <li>• consolider les partenariats avec les banques à l'échelle régionale pour plus de pertinence : développer des dispositifs de prêts ou relayer ceux qui existent ;</li> </ul> </li> </ul>		



	<ul style="list-style-type: none"><li>• structurer la filière professionnelle : faire un diagnostic local et identifier les manques de la filière, pour une action au niveau national (échelle pertinente pour structurer une filière professionnelle). Une contribution locale à ce diagnostic et à l'identification de levier d'actions pourra être apportée par l'intermédiaire de la MED (Maison de l'Economie et du Développement).</li><li>• Organiser un suivi et réévaluer les objectifs : le diagnostic du PCAET (révision prochaine), le bilan à mi-parcours du PLH, du SDE et le bilan de fin du PLH, permettront de faire des états des lieux pour s'assurer de la bonne mise en place des conditions de plein fonctionnement souhaité pour 2030, puis se fixer des objectifs plus ambitieux pour l'étape suivante à 2040, dans la trajectoire de 2050.</li></ul>
<b>Objectifs 2030</b>	Plein fonctionnement de la filière, pour une augmentation croissante des capacités du territoire et atteinte du potentiel de rénovation en 2030 de 125 maisons par an et 1000 logements en copropriétés.
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Haute-Savoie Rénovation Energétique, Conseil Départemental 74 Entreprises : bureaux d'études, artisans ; Banques ; Maison de l'Economie et du Développement
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Moyens humains à dédier : 0.25 ETP prévu dans le PLH (relai local et participation à HSRE, en commun avec les autres actions d'aide à la rénovation)
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions avec CD74 Création d'une stratégie de communication Nombre de contacts/appels à la plateforme HSRE



HABITAT	HABITAT PRIVÉ COLLECTIF (COPROPRIÉTÉS)	Action n°2	
<b>AIDE A LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES COPROPRIÉTÉS</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Subvention

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le secteur résidentiel est le premier poste de consommation du territoire (&gt; 40 % des consommations), et les appartements privés représentent la moitié des consommations de ce secteur. Le taux de réhabilitation des immeubles collectifs est faible, bloqué par la difficulté des décisions dans les copropriétés. Il s'agit donc de massifier l'accompagnement des copropriétés via un dispositif similaire à celui de Chaud Dedans (aujourd'hui, 32 copropriétés ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif sur le territoire d'Annemasse Agglo<sup>1</sup>). L'objectif est de cibler les catégories E, F et G afin de faire glisser la performance des logements existants vers les catégories B et C.</p> <p>Annemasse Agglo vient de finaliser l'élaboration de son 4e Plan Local de l'Habitat. Celui-ci propose pour la rénovation énergétique un objectif ambitieux et opérationnel sur le territoire, qui multiplie par deux l'objectif actuel. L'enjeu est climatique, énergétique mais aussi social, le territoire présentant de grandes fragilités notamment en ce qui concerne les publics les plus précaires. L'augmentation du coût des énergies met en difficultés de nombreux ménages en incapacité de payer leurs charges, entraînant à terme des difficultés au sein des copropriétés. Une convergence des objectifs et des moyens est donc nécessaire entre le SDE et le PLH.</p> <p>Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble des dispositifs d'accompagnements est transféré au Conseil Départemental grâce au nouveau dispositif Haute-Savoie-Rénovation-Energétique (HSRE). Si la base d'accompagnement des copropriétaires reste la même (à savoir : accompagnement de la copropriété dans ses choix techniques, recherche et montage des dossiers de subventions,...), le pilotage du dispositif est assuré à présent par le conseil départemental et n'appartient plus à Annemasse Agglo. La mise en place et le suivi de cette action devront ainsi être réalisés en collaboration étroite avec la nouvelle plate-forme HSRE.</p> <p>Les questions relatives au mode de chauffage devront également être posées lors des projets de rénovation.</p> <p>L'action propose également une évolution du dispositif afin de traiter les questions de mobilité au sein des copropriétés, conjointement aux travaux de réhabilitation. Ainsi lors de travaux de rénovation, une information est effectuée auprès de la copropriété sur les possibilités d'installation d'infrastructures de stationnement vélo (arceaux, abris sécurisés) et de bornes de recharge pour véhicules électriques.</p>

<sup>1</sup> Source : Urbanis.



	<p><u>Etapes clés de mise en œuvre :</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Collaborer étroitement avec la plate-forme HSRE et le Conseil Départemental en lien avec l'action 1.</li><li>2. Cibler : repérer les bâtiments les plus énergivores (informations depuis la base Copro)</li><li>3. Créer un dispositif d'aides financières (définition du montant, des conditions d'attribution, de l'organisation de l'instruction des dossiers...)</li><li>4. Mobiliser les acteurs (habitant.e.s, les syndicats, les notaires)</li><li>5. Communiquer sur le dispositif au travers de campagnes récurrentes et de grande ampleur (à déployer à plusieurs niveaux : plateforme, AA, communes et via les syndicats de copropriétés) ciblée selon les types de bâtiments repérés par l'étude du cadastre.</li></ol>
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1000 logements de copropriétés rénovées</li><li>• Diminution des classes F et G (10900 logements F et G en copro) pour 2030, puis disparition des F et G et diminution des E</li></ul>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	CD 74, ANAH, syndicats de copropriété, notaires, Haute-Savoie Rénovation Energétique
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aide individuelle moyenne de 1 500 € par logement, soit un budget total de 1,5 millions d'euros.</li><li>• Moyens humains à dédier : 0.25 ETP prévu dans le PLH au total (relai local et participation à HSRE, en commun avec les autres actions d'aide à la rénovation)</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de copropriétés / logements rénovés et accompagnés, performances atteintes (catégories énergétiques). Le suivi et le retour sur l'aboutissement des travaux constituent un enjeu majeur pour estimer l'efficacité des travaux engagés.





HABITAT	HABITAT PRIVÉ INDIVIDUEL (MAISONS)		Action n°3
<b>AIDE A LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES MAISONS INDIVIDUELLES</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Subvention

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Les maisons individuelles sont les logements les plus consommateurs du fait des déperditions et des surfaces à chauffer. Sur le territoire, les maisons individuelles de catégories F et G représentent 4900 maisons en 2008. Le taux de rénovation « naturelle » (sans incitation) des maisons est plus élevé que celui des appartements collectifs. En effet, les particuliers propriétaires de leur pavillon étant seuls décideurs, les travaux s'en trouvent facilités. Toutefois, la plupart des réhabilitations ne touchent qu'un à deux postes de travaux (fenêtres, toiture) avec des niveaux de performance médium. Il est donc nécessaire de capter les propriétaires souhaitant effectuer des travaux et de les accompagner vers une réhabilitation plus cohérente et ambitieuse de leur maison. Il s'agit donc de proposer une enveloppe d'aide à la rénovation, conditionnée à un accompagnement par un conseiller énergie.</p> <p>Annemasse Agglo vient de finaliser l'élaboration de son 4e Plan Local de l'Habitat. Celui-ci propose pour la rénovation énergétique un objectif ambitieux et opérationnel sur le territoire, qui multiplie par deux l'objectif actuel. Une convergence des objectifs et des moyens est donc nécessaires entre le SDE et le PLH.</p> <p>Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble des dispositifs d'accompagnements est transféré au Conseil Départemental grâce au nouveau dispositif Haute-Savoie-Rénovation-Energétique (HSRE). Si la base d'accompagnement des maisons individuelles reste la même (à savoir : accompagnement de l'habitant dans ses choix techniques, identifications des aides financières, aide au choix des devis,...), le pilotage du dispositif est assuré à présent par le conseil départemental et n'appartient plus à Annemasse Agglo. La mise en place et le suivi de cette action devront ainsi être réalisés en collaboration étroite avec la nouvelle plate-forme HSRE.</p> <p><u>Leviers majeurs à mobiliser pour cette action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• effectuer une communication massive (en lien avec action 29) : il s'agira de sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition énergétique, de les accompagner dans le changement, et de relayer les informations de la plateforme de rénovation énergétique départementale HSRE ;</li><li>• définir les entreprises affiliées au dispositif : travailler avec le département dans la définition du volet professionnel dans la plateforme de rénovation (lien avec l'action 1);</li><li>• mettre en place un dispositif d'aide financière spécifique pour l'aide à l'atteinte de la décence énergétique (classe A à F en 2025, A à E en 2028 et A à D en 2034) : définition du montant de l'aide, des conditions d'attribution, de l'organisation de l'instruction des dossiers...</li></ul>



<b>Objectifs 2030</b>	350 maisons rénovées en 2030.
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	HSRE, entreprises labellisées pour le dispositif : bureaux d'études, artisans.
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Aide de 2 000 € par logement en moyenne, soit un budget total de 700000 euros. L'aide peut être variable selon le nombre de postes de travaux et le niveau de revenu. Moyens humains à dédier : 0.25 ETP prévu dans le PLH (relai local et participation à HSRE, en commun avec les autres actions d'aide à la rénovation)
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de maisons rénovées, nombre de postes de travaux effectués, performances atteintes (catégories énergétiques)



HABITAT	HABITAT PRIVÉ INDIVIDUEL (MAISONS)		Action n°4
<b>MISE EN PLACE D'UN FONDS AIR-ENR POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE FOSSILES ET BOIS ANCIENS PAR DES SYSTEMES PERFORMANTS</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
	x		Subvention

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le secteur du logement est chauffé par des équipements vieillissants, fonctionnant au fuel, gaz ou au bois dont les niveaux de performance sont faibles et sont souvent émetteurs de polluants. Selon le diagnostic, encore 20% des maisons individuelles du territoire seraient encore chauffées au fuel (environ 2500 unités).</p> <p>Annemasse Agglo a mis en place la Prime Chauffage Bois de 2017 à 2022, qui consiste à aider les particuliers pour les inciter à changer leur cheminée ouverte ou vieux foyer fonctionnant au bois par un équipement récent et performant. Plus de 430 appareils ont ainsi pu être remplacés par des appareils plus performants, permettant d'améliorer considérablement les émissions de particules dans l'air. Après un très bon démarrage en 2017 dans un contexte d'épisodes de pollution sur le territoire et les territoires voisins, le nombre de dossiers déposés est allé décroissant, passant d'une centaine de dossiers par an à une soixantaine. Il serait donc bénéfique de le faire évoluer pour lui redonner un second souffle.</p> <p>Il est proposé d'élargir l'assiette de l'aide telle qu'elle existait pour la Prime Chauffage Bois au remplacement de tout équipement fonctionnant aux énergies fossiles, par tout équipement neuf fonctionnant aux énergies renouvelables. Cette aide vient en complément des aides déjà existantes au niveau national.</p> <p>En lien avec l'action 3, les aides doivent être conditionnées à un conseil par la plateforme de rénovation énergétique départementale Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) pour valider le projet et optimiser l'investissement dans la rénovation énergétique globale du logement.</p> <p><u>Leviers majeurs à mobiliser pour cette action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer le dispositif (conditions d'attribution, instructions...),</li> <li>- effectuer une campagne de communication,</li> <li>- définir les entreprises affiliées au dispositif (afin d'éliminer les acteurs litigieux).</li> </ul>
<b>Objectifs 2030</b>	800 appareils remplacés en 2030
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Haute Savoie Rénovation Énergétique (maisons individuelles), entreprises référencées par le dispositif
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Proposition de 1000 € plafonné selon le type d'équipement et selon le montant d'aide nationale pouvant être mobilisée, soit un budget total de 800 000 euros.
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'appareils renouvelés, la répartition entre les types de chauffage substitués (fioul, gaz, ancien appareil bois).



URBANISME ET LEVIERS REGLEMENTAIRES

Action n°5

## DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
	x		Animation, investissements, réglementation

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Plusieurs projets de réseaux de chaleur neufs ou d'extensions ont été identifiés dans le SDE 2017 lors de l'évaluation du potentiel. Des études de faisabilités doivent être menées puis des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) engagées sur les réseaux choisis.</p> <p>En outre le classement des réseaux existants et futurs devra être mis en œuvre pour accélérer les raccordements et densifier le réseau : le classement d'un réseau rend obligatoire le raccordement d'un nouveau bâtiment qui se situe sur le tracé du réseau.</p> <p>La définition d'un taux de couverture d'énergie renouvelable minimum défini dans la Délégation de Service Public (DSP) du réseau peut être pertinente pour minimiser le recours au gaz dans le mix énergétique.</p> <p>Concernant le cas particulier des réseaux du Perrier / Livron, la difficulté principale réside dans la disponibilité du foncier pour installer une chaufferie commune. Une mise à jour de l'étude sur les aspects économiques pourraient être intéressante ainsi qu'une intégration des communes limitrophes (Vétraz-Monthoux) dans la réflexion, notamment pour lever la question du foncier et étudier les possibilités de raccordement de bâtiments supplémentaires.</p> <p>Un soutien d'Annemasse Agglo pourrait être mis en œuvre pour mettre en lien les communes et initier une concertation, notamment sur les questions de mutualisation de réseaux pour optimiser le foncier, optimiser les rotations de livraison. Les communes pourraient aussi partager leurs expériences par cet intermédiaire, et le SYANE pourrait apporter son soutien technique à ce partage.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Substituer le bois énergie au gaz sur les réseaux Perrier/Livron (l'ensemble du projet Perrier/Desnos/Livron permet de substituer 34 GWh par an soit l'équivalent de presque 2,5 fois le réseau Bois Energie d'Annemasse)</li> <li>• Etendre le réseau Bois Energie d'Annemasse</li> <li>• Développer 2 ou 3 autres projets.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Communes
<b>Partenaires</b>	Syane, Syan'Chaleur, Annemasse Agglo
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes : 40 000 €.</li> <li>• Investissement : selon le montage choisi (les communes peuvent faire appel à un tiers financeur) – coût global estimé de 17 500 000 euros, subventionnables jusqu'à 65% par le contrat chaleur renouvelable</li> <li>• Classement des réseaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de nouveaux réseaux, longueur (mètres linéaires) de réseau, densité (MWh/ml par an), GWh/an substitués ; nombre de logements/bâtiment tertiaire et publics/privés raccordés





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

## AXE 2 : Exemplarité des collectivités

Dans la mise en œuvre de la transition énergétique, et face aux enjeux du territoire, les collectivités ne pourront se contenter de mettre en œuvre des actions d'accompagnement si elles veulent que tous les acteurs se sentent impliqués, elles se devront d'être exemplaires pour afficher une image positive et réaliste de la transition.

L'action majeure pour les communes et Annemasse Agglo sera la rénovation énergétique du patrimoine public, et sa valorisation, ainsi que la mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable sur leur patrimoine. Pour Annemasse Agglo, l'effort sera porté sur tous les domaines dont elle a la compétence, en exploitant les possibilités de production d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur sur le réseau d'eau et d'assainissement, et de conversion de la motorisation de son parc de bennes à ordures ménagères.



TERTIAIRE	TERTIAIRE PUBLIC	Action n°6
<b>RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR LE PATRIMOINE PUBLIC</b>		

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Etude et Investissements directs

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Il s'agit de renforcer le volet énergétique de la rénovation, et pour cela définir et réaliser un programme de travaux sur le patrimoine d'Annemasse Agglo et des communes selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des bâtiments prioritaires en fonction de la réglementation (seuil décret tertiaire), de leurs consommations globales et de leurs performances unitaires : une démarche de type stratégie patrimoniale est nécessaire à l'échelle de chaque commune ayant un patrimoine important afin de prioriser les rénovations et en affiner le volume. Les communes de patrimoine plus modéré pourront quant à elle réaliser des études d'opportunités pour les guider dans leur choix et optimiser les investissements.</li> <li>• Définition des travaux, des modalités de mise en œuvre et de typologie de marché.</li> <li>• Réalisation des cahiers des charges.</li> <li>• Définition des modalités de financement.</li> <li>• Mise en place des marchés, suivi des travaux.</li> <li>• Suivi de la performance après travaux.</li> </ul> <p>On s'attachera à systématiquement associer à un projet d'extension, de démolition, rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réflexion sur le volet énergétique permettant de réaliser des économies d'échelle en mutualisant ou évitant des travaux</li> <li>- une réflexion sur l'évolution du mode de production d'énergie du bâtiment (chauffage et électricité) vers des énergies renouvelables en lien avec la fiche 7</li> </ul>
<b>Objectifs 2030</b>	<p>50% de la surface du parc antérieur à 2010 rénové en 2030</p> <p>Appliquer les objectifs d'économie d'énergie du décret tertiaire (40 % sur les surfaces supérieures à 1000 m<sup>2</sup>) sur les bâtiments concernés, et aller au-delà : inclure l'ensemble des bâtiments pour viser une économie moyenne de 30% en 2030.</p>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo, Communes
<b>Partenaires</b>	Communes, Syane (lien avec le référent de la commune lorsqu'il existe), Département, Région
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<p>Investissement direct :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annemasse Agglo : 12 millions d'euros sur 8 ans (subventionnables à 30%)</li> <li>• Communes : 48 millions d'euros sur 8 ans (subventionnables à 30%)</li> </ul> <p>Moyens humains :</p>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renfort des services du SYANE pour les communes le cas échéant ou renfort de compétences à partager entre communes</li><li>• ETP dédiés à Annemasse Agglo : 0,4 ETP</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de bâtiments publics rénovés, performances atteintes, gain en classe d'énergie



TERTIAIRE	TERTIAIRE PUBLIC		Action n°7
<b>ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ENR PHOTOVOLTAÏQUE SUR BATIMENTS PUBLICS ET RÉALISATIONS DES PROJETS</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
		x	Étude, investissement direct

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le solaire photovoltaïque est une des filières énergie renouvelable les plus abondantes sur le territoire. Le cadastre solaire développé à l'échelle du Grand Genève met en évidence le potentiel théorique par toiture.</p> <p>Il est cependant nécessaire de vérifier que les conditions économiques et techniques sont réunies pour mener le projet à son terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toitures en bon état ne demandant pas un changement sous quelques années</li> <li>• charpentes suffisamment dimensionnées pour supporter une surcharge</li> <li>• conditions d'accès suffisantes pour réaliser les travaux sans surcout majeur</li> <li>• possibilité de raccordement au réseau électrique sans surcout majeur</li> <li>• analyse du modèle économique (vente totale, autoconsommation, ...)</li> </ul> <p>L'objectif est de mener ces études d'opportunités sur un large panel de toitures de d'Annemasse Agglo et des communes pour pouvoir ensuite enclencher les réalisations sur le maximum de toitures pour lesquelles la faisabilité a été démontrée. Le SYANE propose de réaliser et de prendre en charge financièrement une partie de ces études. La collectivité peut choisir par la suite de faire appel à un tiers investisseur pour les projets d'installation de photovoltaïque et réduire considérablement ses coûts d'investissement.</p> <div style="border: 1px dashed blue; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du SYANE</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; width: 45%;"> <p style="text-align: center; background-color: #c8e6c9; border-radius: 5px;">Etude de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1000 à 1500 € HT forfaitaire par bâtiment</li> <li>• Subvention de 70% (adhésion nécessaire)</li> <li>• Pas de groupement de commande possible</li> <li>• Résultat : bilan économique d'une installation</li> </ul> </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; width: 45%;"> <p style="text-align: center; background-color: #ffcdd2; border-radius: 5px;">Etude de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention de 70% (adhésion nécessaire)</li> <li>• Etude de structure incluse</li> </ul> </div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">→</p> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; width: 45%; margin-left: auto;"> <p style="text-align: center; background-color: #bbdefb; border-radius: 5px;">Réalisation de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'une consultation d'entreprises (MOA collectivités)</li> <li>• Ou appel à manifestation d'intérêt : réalisation, exploitation et financement par un tiers opérateur</li> </ul> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">←</p> <p style="text-align: right; margin-right: 10px;"><i>Opérateur</i></p> </div>
<b>Objectifs 2030</b>	<p>Cibler le plus largement possible les toitures publiques</p> <p>Installations sur le maximum de toitures sur lesquelles les études ont démontré la faisabilité, soit une cible de 35 installations photovoltaïque (77 kWc par installation) à l'échelle de l'agglomération (soit un total de production de 3 GWh/an)</p>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo, Communes
<b>Partenaires</b>	Centrale villageoise (Citoyenergie), SYAN'ENR, SYANE





<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens humains :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Renfort des services du SYANE pour les communes le cas échéant ou renfort de compétences à partager entre communes</li><li>○ ETP dédiés à Annemasse Agglo : 0,3 ETP (en commun avec fiche n°8)</li></ul></li><li>• Etudes : 280 000 € (subventionnables à 70%).</li><li>• Investissement direct : 950 000€ (hypothèse d'un tiers investissement moyen à 100% sur ¾ des bâtiments).</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'installations photovoltaïques, m <sup>2</sup> de toitures couverts par du photovoltaïque, production annuelle.



TERTIAIRE

TERTIAIRE PUBLIC

Action n°8

## ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ENR THERMIQUES SUR LES BATIMENTS PUBLICS ET RÉALISATIONS DES PROJETS

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
	x		Étude, investissement direct

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Il s'agit d'analyser, sur les bâtiments publics d'Annemasse Agglo et des communes, le potentiel de basculement d'énergies fossiles (fuel, gaz) vers des énergie renouvelable thermiques (biomasse, géothermie...).</p> <p>Il s'agit de faire une étude courte (2-3 jours par bâtiments maximum) pour vérifier les possibilités techniques et la rentabilité économique du projet, et voir si des possibilités existent de concrétiser le projet (principe de « Go/ NoGo »).</p> <p>En parallèle, il serait pertinent de réaliser un audit énergétique pour s'assurer que le choix de changement de production de chaleur (et de son dimensionnement) ne va pas à l'encontre d'une future rénovation thermique. De même, il est nécessaire de lancer la réflexion du changement de mode production de chaleur systématiquement dès lors qu'une rénovation est envisagée, ainsi que sur tous les bâtiments construits depuis 10 à 20 ans.</p> <p>Un contrat peut être engagé avec l'ADEME : le contrat chaleur renouvelable est un conventionnement avec l'ADEME qui permet de disposer et gérer directement les aides spécifiques du fonds chaleur (normalement dédiées aux gros projets) et pouvoir les affecter à des projets locaux de petites tailles. La collectivité doit s'engager sur un objectif minimal à atteindre. Ces aides permettent de financer entre 30 et 50 % les investissements d'énergie renouvelable. Le pôle métropolitain pourrait porter ce contrat pour le territoire, avec l'appui technique du SYANE ; Annemasse Agglo assurera l'interface auprès des communes.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 bâtiments à étudier (50% du parc aux énergies fossiles)</li> <li>• 20 réalisations concrétisées</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo, Communes
<b>Partenaires</b>	Syane, PMGF
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renfort des services du SYANE pour les communes le cas échéant ou renfort de compétences à partager entre communes</li> <li>○ ETP dédiés à Annemasse Agglo : 0,3 ETP (en commun avec fiche n°7)</li> </ul> </li> <li>• Etudes : 90 000€.</li> <li>• Investissement direct : 1 600 000 € (subventionnables à 65% par le contrat chaleur).</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'appareils renouvelés, la répartition entre les types de chauffage substitués (fioul, gaz, ancien appareil bois).</p> <p>GWh/an produits en énergie renouvelable</p>



## ETUDE DE L'EVOLUTION DE LA MOTORISATION DU PARC DE VÉHICULES BOM

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
	x		Etude

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Suite aux réflexions et aux choix politiques faits pour le renouvellement de la flotte de bus par Annemasse Agglo, une étude sur la motorisation du parc de véhicules BOM (camion Benne de collecte des Ordures Ménagères) est aujourd'hui prévue. Cette conversion n'est pas la plus impactante en termes de gain énergétique, néanmoins elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, et est nécessaire pour l'image d'Annemasse Agglo.</p> <p>Il s'agit de mener une réflexion sur l'évolution du type de carburant (hydrogène, bioGnV) ou l'électrification du parc de BOM. Cette étude devra prendre en compte les contraintes techniques spécifiques liées aux collectes et au territoire, ainsi qu'une réflexion sur la valorisation possible du biogaz de l'UDEP (Usine de DEPollution des eaux).</p> <p>Les conclusions de cette étude permettront de définir la stratégie de renouvellement des véhicules BOM et de planifier les investissements.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	Changement de motorisation du parc de véhicules BOM (bioGnV, hydrogène, électrique, ...)
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	GRDF, constructeurs de véhicules
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Etude lancée fin 2022 Investissement à définir selon les résultats de l'étude
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation de l'étude



**EAU & ASSAINISSEMENT**

**Action n°10**

# ETUDE DE MISE EN PLACE DE MICROTURBINES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
		x	Etude

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Certains captages situés en altitude (les Voirons et les Pralets) peuvent permettre la mise en place de microturbines valorisant l'énergie potentielle disponible.</p> <p>Deux installations de petites puissances existent au sein du réseau d'adduction d'eau et du réseau d'assainissement :</p> <p>-Au sein du massif des Voirons, une station de traitement située dans un chalet n'est pas raccordée au réseau électrique. Le traitement entre le captage et le réservoir est autonome énergétiquement grâce une turbine hydroélectrique de très petite puissance. Il s'agit d'une démarche expérimentale, menée en collaboration entre la Direction de l'Eau et l'Assainissement et une start-up. L'intérêt réside également dans la possibilité d'utiliser localement l'électricité produite, en substitution d'un raccordement au réseau EDF pour les sites éloignés. Il s'agit plus précisément d'une problématique d'exploitation que de production d'énergie. Depuis sa mise en place, la microturbine n'a jamais posé problème sur la distribution de l'eau, en revanche cela nécessite une présence régulière des services pour des interventions de maintenance. D'autres part, le risque de perte de service et d'arrêt de distribution est variable selon le site, il est donc nécessaire de prendre en considération le contexte du site avant implantation.</p> <p>-Sur un regard enterré de la commune d'Étrembières, une pico-turbine est installée pour fournir l'énergie des capteurs et de l'éclairage depuis l'été 2016. Le dispositif est équipé d'une batterie et les informations sont transmises par télétransmission.</p> <p>Il s'agira d'étudier la faisabilité technique et économique de l'installation des micro-turbines sur d'autres sites potentiels. Ce potentiel de production d'énergie renouvelable, de rentabilité économique modeste, permettrait néanmoins de contribuer à l'objectif énergie renouvelable et à l'exemplarité de l'agglomération dans toutes ses compétences.</p>
<b>Objectifs</b>	2 installations à étudier dans un premier temps puis à réaliser
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Syane.
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	5000 euros pour l'étude sur 2 sites
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation de l'étude





## ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION DU TERRITOIRE

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
		x	Etude

<b>Statut de l'action</b>	A lancer
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le biogaz issu du processus de méthanisation peut être valorisé comme biocarburant dans les transports ou par injection dans le réseau gaz, et le digestat, résidu fertilisant du procédé, est valorisable en épandage agricole, ce qui contribue à la réduction des émissions de GES des élevages.</p> <p>Le projet de rénovation de l'UDEP (Usine de DEPollution) d'Annemasse Agglo intègre l'adaptation des installations de chaufferie et méthanisation existantes ainsi que la mise en place d'une installation de traitement du biogaz produit par les installations de méthanisation de l'UDEP (digesteurs) en bio méthane en vue de l'injection dans le réseau public. L'objectif est de pouvoir réinjecter la totalité du biogaz produit dans le réseau GRDF à fin 2024 (conditionné par le phasage général des travaux). GRDF a d'ailleurs réservé une capacité dans leur réseau pour le projet. Le méthaniseur de l'UDEP traite les boues de la station, et pourrait techniquement accueillir des biodéchets et les apports des hydrocureurs, néanmoins la réglementation actuelle ne le permet pas car la fraction liquide résiduelle de ces déchets ne peut pas être évacuée dans les cours d'eau.</p> <p>Le SIDEFAGE réalise par ailleurs une étude concernant la valorisation des biodéchets, obligatoire à partir de 2023. Le résultat de l'étude SIDEFAGE pourra conduire à des études complémentaires à l'échelle d'Annemasse Agglo.</p> <p>Hormis ces deux projets, la question de la méthanisation reste à l'état de réflexion sur le territoire d'Annemasse Agglo et la filière est peu développée. Aucune étude n'existe notamment sur le potentiel biogaz du territoire, pour lequel des installations existent en revanche dans les territoires voisins.</p> <p>Il conviendrait donc de réaliser une étude d'opportunité du potentiel méthanisable global du territoire, pour connaître précisément son état des lieux et ses potentialités : quantifier et qualifier tous les intrants afin d'identifier le gisement (ressources agricoles, d'industries agroalimentaires, des déchets verts, biodéchets des ménages, et de la restauration...) et recenser les débouchés pour le biogaz et le digestat tout en tenant compte des réalités et contraintes du territoire. Cette analyse devra tenir compte notamment des aspects techniques, de rentabilité économique, et des contraintes réglementaires à respecter, notamment celles qui sont propres à la filière agricole (plan d'épandage, impossibilité d'épandre du digestat issu de matières carnées sur les surfaces AOP/IGP, etc.). ainsi que de la localisation des unités de méthanisation déjà présentes sur les territoires voisins (Pays Rochois, Thonon Agglo, CC Genevois).</p> <p>Des liens avec les agriculteurs sont à prévoir travers le second projet agricole, qui prévoit un questionnaire sur le potentiel des exploitations agricoles et les quantités mobilisables. Un volet important sera par ailleurs consacré à l'animation par la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs, afin de créer une concertation avec les acteurs agricoles pour enrichir les réflexions de l'étude d'opportunité.</p> <p>Enfin, le territoire étant caractérisé par une contrainte foncière importante, la réflexion devra porter sur une économie d'échelle et une volonté d'optimiser la</p>



	dynamique d'économie circulaire (les intrants devront être majoritairement issus des déchets). En conséquence, cette étude devrait être portée à une échelle plus grande que celle de l'EPCI. L'échelle du PMGF conviendrait à donner du sens à cette réflexion.
<b>Objectifs</b>	Qualification du potentiel de méthanisation et des débouchés possibles pour le biogaz produit Favoriser l'émergence de projets de méthanisation s'inscrivant dans une dynamique d'économie circulaire
<b>Pilote</b>	A définir
<b>Partenaires</b>	Sidefage, Chambre d'Agriculture, PMGF, AA
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	A définir
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation de l'étude



## ÉTUDE DE RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR DES EAUX USÉES SUR LE RÉSEAU ET AU NIVEAU DE LA STEP

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
		x	Etude

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le réseau d'eaux usées présente un potentiel de récupération de chaleur fatale, valorisable selon les besoins thermiques situés au voisinage des tronçons principaux ou de l'UDEP (Usine de DEPollution).</p> <p>Une installation de ce type existe déjà au centre aquatique château bleu. Au niveau de l'UDEP, la valorisation interne au niveau du process est déjà prévue : un système de récupération de chaleur sera installé sur les surpresseurs, permettant de récupérer la chaleur de l'eau traitée avant rejet dans l'Arve, et de chauffer les bâtiments de l'UDEP.</p> <p>Une étude prospective globale permettrait de dresser le diagnostic de l'état du réseau (débits, diamètres des canalisations...) et de croiser ce potentiel avec les bâtiments (publics et privés) consommateurs situés à proximité. Enfin, un état des lieux pourrait être dressé, mettant en perspective les travaux de rénovation du réseau prévus sur les prochaines années et qui faciliteraient l'installation d'un échangeur de récupération sur les bâtiments proches.</p>
<b>Objectifs</b>	Qualification du potentiel de récupération de chaleur et réalisation d'installations
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	SYANE
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	50 000 €
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation de l'étude



## Axe 3 : Soutien aux acteurs économiques dans la transition énergétique

Annemasse Agglo souhaite accompagner les acteurs économiques dans la transition énergétique, en mobilisant les entreprises pour les inciter à se lancer dans la transition énergétique à travers des projets collectifs, et en proposant un soutien à la réalisation de projets de rénovation ou de production d'énergies renouvelables. Les exploitations agricoles seront également encouragées à se lancer dans la transition énergétique, en proposant des diagnostics énergétiques et l'identification de potentiels à mobiliser pour réduire les consommations d'énergie.





TERTIAIRE

TERTIAIRE PRIVÉ

Action n°13

## MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
X	X	X	Animation, communication

<b>Statut de l'action</b>	Engagée
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Les entreprises sont de plus en plus sensibilisées aux enjeux énergie climat, cependant il est nécessaire d'accélérer la tendance au regard des enjeux. Par ailleurs le sujet de la transition énergétique se fait de plus en plus présent pour les entreprises, qui voient leurs charges croissantes (carburant et électricité). Annemasse Agglo a un rôle à jouer en mobilisant les entreprises sur ces sujets et en travaillant sur des dynamiques collectives à l'échelle des ZAE et des associations d'entreprises, pour amorcer par filières des projets et dynamiser les initiatives.</p> <p>Il est proposé de lancer un programme qui s'appuie à la fois sur de l'animation et de l'information, des propositions d'actions collectives, de l'aide à l'identification de financement. Il s'agit de réunir les conditions pour favoriser l'émergence de projet tout en facilitant la tâche des chefs d'entreprises pour lesquels ces sujets ne sont pas des priorités.</p> <p>L'animation comporte plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser</li><li>• Informer : nouvelles réglementations, aides de l'agglomération, subventions, accompagnement sur le volet mobilité en lien avec l'action 16</li><li>• Mobiliser : animation de groupes de travail</li><li>• Conseiller pour identifier un programme d'actions priorisé et/ou des projets collectifs (en lien avec les actions 14, 15 et 16)</li></ul> <p>Les réunions d'informations peuvent être organisées sous format de « petits déjeuners » en entreprises : formats courts de 1h à 1h 30 organisés au sein des entreprises et destinés à diffuser de l'information et à favoriser les échanges entre les entreprises et Annemasse Agglo. Des fédérations professionnelles et les organismes consulaires peuvent être associés à ces démarches, par l'intermédiaire des initiatives et structures existantes : PULS, charte environnementale ZAE.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une dynamique pour parler transition énergétique aux entreprises</li><li>• Organiser des événements réguliers au sein des entreprises</li><li>• Faire connaître les actions du SDE</li><li>• Mobiliser les entreprises pour faire sortir des projets</li><li>• Identifier des études et projets collectifs (en lien avec les actions 14, 15 et 16)</li></ul>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo



<b>Partenaires</b>	Associations d'entreprises qui peuvent servir de relais et d'appui Maison de l'Economie Développement : articulation avec la démarche PULS Ville Durable TP2A pour PDE Chambre de Métiers et de l'Artisanat 74 et Chambre de Commerce et de l'Industrie 73 (interviennent en 74 sur sollicitation)
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Temps d'animation : 7500 € (mission de PULS et TP2A)
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre entreprises sensibilisées Nombre d'actions et événements d'animation/sensibilisation



TERTIAIRE

TERTIAIRE PRIVÉ

Action n°14

## ETUDE DU POTENTIEL D'ECONOMIES D'ENERGIE ET DE PRODUCTION D'ENR SUR LES ZAE

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
X	X	X	Etude
<b>Statut de l'action</b>	A lancer		
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Les entreprises sont mobilisées et sensibles sur le sujet de la transition énergétique, néanmoins elles ont besoin d'être appuyées techniquement en amont de leurs projets pour savoir où porter leurs efforts et prioriser leurs actions.</p> <p>Annemasse Agglo accompagnera les entreprises en portant une étude de détermination du potentiel d'économie d'énergie des bâtiments et d'installation de panneaux photovoltaïques (analyses SIG et terrain). Cette étude sera réalisée sur l'ensemble des ZAE. Il s'agira d'identifier l'âge des bâtiments, recenser leurs caractéristiques techniques et énergétiques, afin de prioriser des zones ou des catégories d'entreprises sur lesquelles il serait opportun d'orienter les projets d'économies d'énergies et/ou d'énergies renouvelables.</p> <p>Cette étude pourra être un préalable aux autres actions et travaux menés sur les ZAE (action 15), et lancée en parallèle aux actions de mobilisation et de sensibilisation des entreprises (action 13). Elle fournira des informations pour alimenter les réunions de concertation. Une diffusion des résultats de l'étude sera faite auprès des entreprises par l'intermédiaire des animations prévues en action 13.</p>		
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une dynamique pour parler transition énergétique aux entreprises = par la charte ZAE, PULS (en lien avec l'action 13)</li><li>• Donner un point d'entrée aux entreprises pour faire sortir des projets</li><li>• Identifier des études et projets collectifs ou individuels (en lien avec les actions 15 et 16)</li></ul>		
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo		
<b>Partenaires</b>	Maison de l'Economie Développement : articulation avec la démarche PULS Ville Durable. Chambre de Métiers et de l'Artisanat 74 et Chambre de Commerce et de l'Industrie 73 (interviennent en 74 sur sollicitation)		
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Action partagée dans le schéma des zones d'activités (lancement possible en 2022) Budget : 6000 euros		
<b>Indicateurs de suivi</b>	Potentiel d'isolation et d'installations photovoltaïque identifié par l'étude		



TERTIAIRE

TERTIAIRE PRIVÉ

Action n°15

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES ET D'ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ENR

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x	x	x	Subvention

Statut de l'action	Nouvelle.
Enjeux et description de l'action	<p>En appui à la sensibilisation / mobilisation des entreprises, et sur la base des potentiels identifiés par l'étude préalable (cf. action 10), Annemasse Agglo peut proposer d'initier des démarches collectives pour stimuler l'émergence de projets.</p> <p>Il est proposé qu'Annemasse Agglo accompagne financièrement les entreprises volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la réalisation d'audits énergétiques afin d'identifier les gisements d'économies et les actions indispensables pour une stratégie énergétique efficace (isolation, production d'énergie renouvelable, valorisation de chaleur fatale,... etc.) ;</li> <li>- Dans des études d'opportunité de bascule vers des énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie, ...) pour la production de chaleur ou de froid. Il s'agit de réaliser des études d'opportunités (études courtes technico-économiques) dont l'objectif est de montrer au chef d'entreprise, les conditions de passage vers ces énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse technique des solutions possibles en fonction des usages et besoins,</li> <li>• analyse économique (niveau d'investissement, temps de retour sur investissement, niveau de subvention,...),</li> <li>• conditions de réalisation.</li> </ul> </li> <li>- Dans des études d'opportunité de production d'électricité photovoltaïque, qui consisteraient à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les toitures (capacité à supporter une surcharge) + parkings.</li> <li>• Analyser le productible.</li> <li>• Analyser les conditions économiques (modèle : vente totale ou autoconsommation, ...).</li> </ul> </li> </ul> <p>Le déploiement d'installations photovoltaïque est d'autant plus efficace lorsqu'il concerne les parcs industriels et commerciaux disposants de grandes toitures. Contrairement au photovoltaïque chez les particuliers, le nombre d'interlocuteurs est réduit pour une surface solaire importante.</p> <p>Annemasse Agglo prendra en charge financièrement une partie du coût des études et des investissements.</p> <p><u>Etape clé de mise en œuvre :</u></p> <p>➔ Définir des critères pour cibler les entreprises (âge du bâti, identification des process et des bâtiments les plus énergivores,</p>





	<p>etc.). Cette étape sera mise en œuvre dans l'action 14, par une étude globale d'identification du potentiel d'économies d'énergies et de conversion aux énergies renouvelables dans les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Définition des critères d'attributions de subvention pour les études et les investissements</li><li>→ Lancement de l'accompagnement : présentation des prestations auprès des entreprises, communication, prospection et recrutement des entreprises</li><li>→ Phase opérationnelle : réalisations de diagnostics et de travaux par les entreprises</li><li>→ Clôture et bilan : restitution des résultats aux techniciens et élus d'Annemasse Agglo, aux entreprises, partenaires...</li></ul>
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 200 entreprises étudiées<ul style="list-style-type: none"><li>○ 50 diagnostics de premiers niveaux</li><li>○ 20 entreprises aidées financièrement sur les études de faisabilité</li><li>○ 20 entreprises aidées financièrement pour l'investissement dans les travaux d'énergies renouvelables</li></ul></li><li>• Mobilisation du Contrat de Développement des Energies Renouvelables thermiques de l'ADEME, porté par le PMGF, pour les entreprises qui feront des projets d'énergies renouvelables thermiques</li></ul>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Associations d'entreprises qui peuvent servir de relais et d'appui. Maison de l'Economie Développement : articulation avec la démarche PULS Ville Durable. Chambre de Métiers et de l'Artisanat 74 et Chambre de Commerce et de l'Industrie 73 (interviennent en 74 sur sollicitation), GIE Val Essor PMGF
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Coût total des études de faisabilité : 50000 euros (20 entreprises accompagnées avec 3 jours d'études maximum par entreprise retenue, soit environ 2500€ x 20) Coût total installation photovoltaïque ou énergies renouvelables thermiques : 600000 euros (20 installations aidées à 30000 euros)
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'études / audits Nombre d'installations renouvelées, répartition entre les types de chauffage substitués (fioul, gaz, ancien appareil bois) Nombre d'installations photovoltaïques, m <sup>2</sup> de toitures couverts par du photovoltaïque, production annuelle.



TERTIAIRE/ MOBILITÉ		TERTIAIRE PRIVÉ		Action n°16
<b>MISE EN PLACE DE PLAN DE DÉPLACEMENT INTERENTREPRISES</b>				
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE	
x			Accompagnement technique	

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>En complément à la sensibilisation / mobilisation des entreprises (action 13), Annemasse Agglo proposer d'initier des plans de déplacements d'entreprises, et notamment des démarches pour stimuler l'émergence de projet collectifs, par exemple lancer des plans de déplacements interentreprises à l'échelle de ZAE.</p> <p>Il s'agit d'accompagner techniquement les entreprises à l'élaboration de plans de déplacement d'entreprises (PDE) ou inter-entreprises (PDIE). Cet accompagnement est inscrit jusque 2030 dans la nouvelle concession de service public (CSP).</p> <p>Cette action est en lien avec les actions en pilotage du Pole Métropolitain (action 21 et 24), car elle doit veiller à intégrer les réflexions sur le télétravail et le covoiturage dans les plans de déplacements.</p>
<b>Objectif</b>	<p>2 PDIE 30 PDE</p> <p>les objectifs sur les PDIE sont volontairement peu contraignants afin de laisser la possibilité à des PDE de se développer plus facilement</p>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	<p>Associations d'entreprises qui peuvent servir de relais et d'appui.</p> <p>Maison de l'Economie Développement : articulation avec la démarche PULS Ville Durable.</p> <p>TP2A PMGF</p>
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<p>90000 euros au total pour les 2 PDIE et 30 PDE</p> <p>Moyens humains : ETP et communication dans la CSP</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de PDIE, nombre de PDE</p> <p>Nombre d'employés touchés</p>



AGRICULTURE

Action n°17

## DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
X			Etude

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Dans le cadre du second projet agricole d'Annemasse Agglo, un accompagnement individuel environnemental est mis en place auprès des exploitants, comprenant pour certaines exploitations un diagnostic individuel d'exploitation (audits). Il s'agit de renforcer les diagnostics individuels avec une approche systémique globale des exploitations intégrant un volet énergétique. Une étude spécifique est à mener pour approfondir le cas des serres (besoins énergétiques au regard de la durabilité d'une production maraichère chauffée).</p> <p>L'action comprend ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un appui individuel aux exploitations existantes sur le volet énergétique.</li> <li>• La réalisation de diagnostics Dia'terre ou équivalent : ce diagnostic calcule un bilan énergie-gaz sur l'ensemble de l'exploitation agricole incluant la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les stocks de carbone présents dans le sol et les cultures. Le bilan prend en compte les consommations et les émissions directes (liées aux activités effectuées sur l'exploitation agricole) et indirectes de l'exploitation (liées à la fabrication et aux transports des intrants utilisés sur l'exploitation agricole). Il permet de proposer ensuite à l'agriculteur un plan d'amélioration regroupant les leviers d'actions à effectuer afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'énergie. Ce plan indique notamment les gains que permet de réaliser les actions proposées. La priorité sera donnée aux exploitations les plus énergivores, situées sur la plaine de Gaillard.</li> <li>• Un accompagnement technique au lancement des actions.</li> </ul> <p>Une étude globale de la filière serristes pourrait être envisagée de manière spécifique, en examinant l'évolution des besoins énergétiques selon la prospective de la filière. La réflexion devra intégrer notamment la valorisation éventuelle du potentiel de récupération thermique disponible sur l'UDEP.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	Compléter et augmenter le nombre de diagnostics globaux (maitrise de l'énergie, installation d'énergie renouvelable prévus dans le programme agricole d'AA
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	CASMB (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc) et groupe agricole d'agglomération
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	40000 euros pour la réalisation des diagnostics - Budget à préciser avec la chambre d'agriculture
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'agriculteurs rencontrés</p> <p>Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>Nombre de projets individuels ou collectifs accompagnés</p>



## Axe 4 : une mobilité en faveur de la transition énergétique

Annemasse Agglo a lancé de nombreuses actions et concrétisé de grands projets sur son territoire en matière de mobilité (Tram, Leman Expresse, Voie Verte, BHNS...). Il s'agit à présent de poursuivre les projets de mobilité, en consolidant leur volet énergétique et en identifiant des objectifs d'économies d'énergie associés à chaque projet.

L'effort est porté sur les actions de mobilité en faveur des économies d'énergies, qui visent à diminuer ou supprimer un déplacement (télétravail, espaces de coworking), optimiser un déplacement motorisé (covoiturage), ou remplacer un déplacement motorisé par un mode plus économe en énergie (transport en commun, cyclable...). La mutation du parc automobile des énergies fossiles vers l'électrique sera également accompagnée par l'installation de bornes de recharges électriques.



MOBILITÉ	MOBILITÉS DOUCES		Action n°18
<b>SOUTIEN A L'ACQUISITION DE VAE</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Subvention

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Il s'agit de renouveler et éventuellement faire évoluer la prime d'aide à l'achat de vélos mise en place en 2021 et 2022 par Annemasse Agglo.</p> <p>Le vélo représente une alternative durable à la voiture individuelle qui pollue considérablement notre environnement (bruit, qualité de l'air...). Avec l'arrivée des infrastructures cyclables sur le territoire (voie verte et bientôt Via Rhôna), les trajets en vélo deviennent plus aisés et plus sûrs sur le territoire. Afin d'encourager les déplacements à vélo, Annemasse Agglo propose depuis le 1er juin 2021 d'aider les habitants du territoire à acquérir un vélo grâce à la Prime Vélo.</p> <p>Les trajets ciblés sont les trajets domicile-travail (VTT et vélos de courses électriques non éligibles à la prime). Le montant de l'aide dépend de l'équipement acheté : vélo électrique, classique neuf ou d'occasion, cargo, pliant... La prime s'adapte pour répondre à un maximum de besoins.</p> <p>Annemasse Agglo a développé un partenariat avec plusieurs magasins de vélos sur le territoire afin d'assurer une bonne qualité de services aux usagers. Pour bénéficier de la prime, le vélo doit être acheté chez l'un de ces partenaires.</p> <p>En fin d'année 2021, la prime a évolué pour encourager un maximum de personnes à se déplacer en vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prime est désormais ouverte à tous les habitants d'Annemasse Agglo, sans conditions de ressources.</li> <li>• La prime vélo électrique est accordée à partir d'un montant d'achat de 750€</li> <li>• La demande d'aide se fait en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire sur le site internet de l'Agglo.</li> </ul> <p>La prolongation de l'aide a été votée en bureau communautaire d'Annemasse Agglo en 2022. Les nouvelles règles seront validées en automne. Les communes sont en attente d'un accompagnement pour pouvoir prendre le relai sur ce dispositif.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part modale vélo de 3 à 15%</li> <li>• 1200 acquisitions aidées d'ici 2030 (150 acquisitions/an).</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo, communes
<b>Partenaires</b>	Communes, vélocistes partenaires, associations locales de cyclisme.
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 360000 euros par an</li> <li>• Aide de 300 € par vélo</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	nombre de vélo achetés, Km annuels effectués (via des enquêtes ponctuelles)





MOBILITÉ	MOBILITÉS DOUCES		Action n°19
<b>DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES IDENTIFIÉES</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Investissement

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>On assiste à un développement très important des mobilités actives (vélo et marche à pied) que les territoires doivent accompagner afin d'offrir des offres en services et infrastructures en phase avec les besoins actuels et à venir. Il s'avère nécessaire de développer les infrastructures nécessaires et de les proposer en parallèle voire même en anticipation des mesures incitatives. Des difficultés de déplacement à vélo sur le territoire persistent encore du fait du nombre élevé de voitures : la circulation à l'échelle de l'agglomération doit permettre une cohabitation plus saine entre les différents usagers de la route.</p> <p><u>Cette action comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la création de pistes &amp; bandes cyclables clairement identifiées (dont ViaRhôna et Voie Verte),</li> <li>la mise en place de stationnement vélo sécurisés (arceaux, abris, box, minibox à la demande) sur la voie publique, notamment en remplacement de places de stationnement pour voitures, ainsi que sur les pôles d'intermodalités (P+R),</li> <li>l'information des habitant.e.s, notamment par le biais de la maison de la mobilité et du tourisme,</li> <li>l'animation par l'Agglomération pour la mise en œuvre d'une politique cyclable intercommunale cohérente (cf. Action animation et coordination pour la mise en place des projets mobilité des communes) : Annemasse Agglo prendra en charge la coordination de cette action auprès des communes dans le cadre de sa compétence d'animation des plans d'actions. Elle s'assurera de la cohérence de l'application du Plan de Déplacement Urbain en termes d'accessibilité et de mise en relation des modes de déplacements entre les territoires communaux, notamment à travers l'élaboration du guide des infrastructures vélo qui facilitera l'homogénéité et la continuité des infrastructures (il s'agit d'une des actions du PDU)</li> </ul>
<b>Objectifs 2030</b>	Evolution de la part modale vélo de 3 à 15%.
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo, communes
<b>Partenaires</b>	TP2A, associations locales de cyclisme.
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget global mobilité douce : 30 €/habitant par an</li> <li>16 millions d'euros</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Mètres linéaires de pistes cyclables ; évolution de la part modale cyclistes via des enquêtes ponctuelles, la mise en place de compteurs vélo



MOBILITÉ	MOBILITÉS ALTERNATIVES		Action n°20
<b>DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN ET SENSIBILISATION DES HABITANTS</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Animation, sensibilisation

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>La croissance démographique sur le territoire est de 1,64 % par an, ce qui implique de nombreuses voitures supplémentaires sur les routes chaque année. Il semble nécessaire de capter les nouveaux habitants dès leur arrivée, et de sensibiliser les habitants présents afin de les guider pour adopter de nouvelles habitudes de transport au quotidien et éviter l'arrivée de voitures supplémentaires qui engorgent des routes.</p> <p>L'action concerne le développement et la diversification des modes de transport en commun, pour proposer des services multiples et faciliter la transition vers d'autres modes de transport pour les habitants. Il s'agit par ailleurs de faire connaître massivement l'offre de transport proposée par Annemasse Agglo pour accompagner au mieux les habitants dans leur changement de mobilité.</p> <p><u>Cette action comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La poursuite du développement des services de transports en commun : transport en commun en site propre (TCSP), Tram phase 2, P+R...</li> <li>● La promotion de la mobilité alternative (grand public),: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ communication générale sur l'offre</li> <li>○ sensibilisation à travers l'animation de plans de mobilité entreprises et collectivités, de plans de mobilité établissement scolaires, d'actions scolaires (vélobus, pédibus), d'actions auprès des publics précaires, d'actions ciblées d'animation (test, formation...)</li> <li>○ L'accent sera porté sur l'incitation du changement de comportement en lien avec l'action « sensibilisation des acteurs à la transition énergétique » – action 29, pour faciliter le changement d'habitudes de déplacement pour les habitants</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs 2030</b>	Evolution de la part modale vélo de 3 à 15%.
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	TP2A, communes
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Investissement AA : 15 millions d'euros (TCSP, tram phase 2, P+R...)</li> <li>● Communication et sensibilisation par TP2A</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'animations et d'actions de sensibilisation



MOBILITÉ	AUTOMOBILE		Action n°21
<b>SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Animation, investissement

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>La mobilité automobile constitue le deuxième poste de consommation du territoire (26 %) après le logement, et est également un important générateur d'émissions de Gaz à Effet de Serre. Des projets structurants ambitieux comme le Leman express ou des lignes BHNS ont été mis en place ou le seront prochainement. Cependant ces infrastructures et services n'arrivent pas à compenser les besoins en mobilité liés à la forte croissance démographique.</p> <p>Il s'agit donc de soutenir et développer le covoiturage sur le territoire, conformément aux objectifs du SCOT de réduire la part modale de voiture autosoliste de 50%.</p> <p><u>Cette action comprend :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une campagne de communication / information auprès des habitants (notamment pour faire connaître la plateforme covoiturage-leman, qui agrège 7 plateformes de covoiturage) : kit de communication à disposition de communes, édition de guides par territoire sur les alternatives à la voiture ;</li> <li>• le développement de parkings relais dans les communes avec des emplacements réservés au covoiturage : déploiement de la signalétique</li> <li>• un suivi de la voie dédiée au covoiturage sur l'A40 réalisée par ATMB</li> <li>• des incitations financières en partenariat avec ATMB et avec les opérateurs Blablacar Daily, KLAXIT et KAROS</li> <li>• une réflexion avec les communes pour mettre en place des règlements dans les PLU pour diminuer le nombre de place de stationnement disponibles dans les nouvelles constructions</li> <li>• une réflexion en lien avec les plans de déplacements d'entreprises et d'administration (limitation du nombre de stationnement en entreprise, valorisation des covoitureurs) en lien avec l'action 16</li> </ul>
<b>Objectifs 2030</b>	Evolution du taux d'occupation des voitures : de 1,05 à 1,2 personnes par voiture sur les trajets domicile-travail soit 35000 voitures évitées par jour (objectif du PMGF)
<b>Pilote</b>	PMGF
<b>Partenaires</b>	Communes, AA, TP2A
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Moyens humains du PMGF pour animation et communication
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de connexions aux plateformes de covoiturage</p> <p>Nombre de posts/ relais du kit de communication</p> <p>Indicateurs de suivi de fréquentation de la de la voie dédiée sur l'A40</p> <p>Nombre de places dédiées sur les parkings relais</p>



MOBILITÉ	AUTOMOBILE		Action n°22
<b>ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES BORNES ÉLECTRIQUES PUBLIQUES DE RECHARGE</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Investissement

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Sur le territoire, la tendance montre un potentiel de 12 000 véhicules électriques / hybrides rechargeables à l'horizon 2030. Il s'agit donc d'anticiper la demande en recharge pour suivre la transformation du parc automobile, en travaillant en partenariat avec le Syane. Le choix des emplacements (proximité avec les lieux de travail, commerces) est une étape majeure dans la mise en œuvre de cette action.</p> <p>L'objectif est d'investir et mettre en place des bornes de recharge de véhicule électriques sur les emplacements pertinents du territoire (P+R, gare d'Annemasse, parking publics...)</p> <p>Annemasse Agglo et les communes pourront s'appuyer sur les compétences du SYANE pour définir les emplacements et le nombre de bornes.</p> <p>Le Syane est compétent pour la « Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires » en lieu et place des communes qui lui confient cette compétence. Sur Annemasse Agglo, toutes les communes sauf Ambilly et Juvigny ont transférée la compétence au Syane.</p> <p>Le Syane va par ailleurs réaliser un schéma directeur des IRVE (Installations de Recharge pour les Véhicules Electriques) en 2022. Celui-ci définira une stratégie opérationnelle de déploiement de bornes sur 3 et 6 ans sur laquelle les communes et Annemasse Agglo pourront se baser pour prioriser les investissements.</p> <p>Annemasse Agglo fera le relai de la démarche du SYANE auprès des communes.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	300 prises publiques (100 rapides, 200 accélérées)
<b>Pilote</b>	Communes, Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Syane
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Budget : estimation d'une enveloppe de 1 500 000 €, à confirmer selon le schéma directeur IRVE. Le coût dépendra fortement du type de prises prévues (recharge rapide ou non). Les investissements pourront être portés par le SYANE ou des tiers investisseurs.
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'IRVE installées, % d'utilisation des bornes



MOBILITÉ	AUTOMOBILE		Action n°23
<b>MISE EN PLACE D'UNE ZONE A TRAFIC LIMITÉ</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Réglementaire

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Une Zone à Trafic Limité (ZTL) est un espace dans lequel seule la circulation des transports publics, des services d'urgences, des riverains et des titulaires d'autorisations est autorisée, tandis que celle des autres automobiles est réservée à certaines heures (par exemple du lundi au vendredi, aux heures de bureau). Ce concept est différent de la zone piétonne où tout véhicule non autorisé à y pénétrer est interdit (y compris les transports en commun). Il est aussi à différencier de la Zone à Faible Emission (ZFE) qui permet une élimination progressive des véhicules les plus polluants et qui ne diminue pas le trafic.</p> <p>La mise en place de ZTL au sein de l'Agglomération permet de limiter le trafic automobile de certains secteurs de centres-villes aux ayants droits (riverains, livreurs, artisans, véhicules d'intervention), sur certains horaires.</p> <p>Cette action permet une pacification des centres-villes tout en diminuant la pollution atmosphérique. Au-delà d'un vrai gain en efficacité énergétique, cette action apporte une cohérence d'ensemble et permet d'appuyer un message global auprès des habitants sur la volonté politique et les engagements dans la transition énergétique.</p> <p>De manière opérationnelle, la mise en place d'une ZTL est à réfléchir en lien avec la mise en place de la ZFE, notamment son périmètre, pour une clarification du message et de l'usage aux habitants.</p>
<b>Pilote</b>	Communes
<b>Objectifs 2030</b>	Mise en place d'une ou plusieurs ZTL
<b>Partenaires</b>	AA, commerçants
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	A définir
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de ZTL créés





MOBILITÉ	AUTOMOBILE		Action n°24
<b>SOUTENIR ET PÉRENNISER LE TÉLÉTRAVAIL</b>			
Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Investissement, réglementaire

<b>Statut de l'action</b>	Engagée.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>La crise sanitaire a démontré la possibilité de déployer massivement le télétravail et a donc impacté très fortement les flux journaliers de trajets automobiles, mais aussi la fréquentation des transports en commun. Il est difficile de se projeter pour les années à venir sur l'intensité des pratiques de télétravail, mais il s'avère être une solution efficace en réponse aux enjeux de transition énergétique liés à la mobilité. Cette action vise en parallèle à développer des espaces dédiés de coworking, afin d'encourager le télétravail.</p> <p><u>Télétravail dans le cadre transfrontalier :</u></p> <p>Sur le genevois, le statut particulier des travailleurs frontaliers et la réglementation qui y est associée sont un frein au maintien du télétravail. Il semblerait pertinent de réinterroger cette réglementation au vu des enjeux. Il s'agit donc d'initier une discussion avec les services de l'Etat Français et de la Suisse pour assouplir la réglementation liée aux travailleurs frontaliers.</p> <p><u>Promouvoir le télétravail dans les PDE/PDA :</u></p> <p>Travailler la sensibilisation des entreprises et des collectivités en lien avec le développement des plans de déplacements d'entreprises et d'administration (action 16) ; il s'agira également d'accompagner les entreprises dans les mesures incitatives qu'elles mettent en place pour les abonnements de transports en commun, qui sont moins intéressants financièrement pour les salariés dès lors que le télétravail est mis en place.</p> <p><u>Développement des espaces de coworking :</u></p> <p>Une réflexion pourra être menée en parallèle sur le développement et la complémentarité des espaces de coworking, en tenant compte du retour d'expérience des projets déjà menés (les expériences du territoire ont montré la fragilité de ces structures, qui ne persistent pas sans un soutien financier très fort de la collectivité ou sans une activité plus rentable à laquelle ils sont adossés (type hôtellerie par exemple).</p>
<b>Objectifs 2030</b>	30% de télétravailleurs réguliers (avec une moyenne de 2 jours / semaine)
<b>Pilote</b>	PMGF
<b>Partenaires</b>	Entreprises et collectivités (en tant qu'employeurs), MED, TP2A, AA
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Moyens humains du PMGF
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de PDE/PDIE intégrant le télétravail</p> <p>Nombre de rencontres avec les services des Etats</p> <p>Nombre d'espaces de coworking et nombre de poste de travail</p>



HABITAT, MOBILITÉ	HABITAT PRIVÉ COLLECTIF (COPROPRIÉTÉS)	Action n°25
-------------------	--	-------------

## DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES VÉLO ET DE BORNES DE RECHARGE AU SEIN DES COPROPRIÉTÉS

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Animation

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le durcissement de la réglementation sur les émissions atmosphériques des véhicules, associé à la loi LOM qui prévoit la fin de la commercialisation des véhicules thermiques (fossiles) à l'horizon 2040 ont augmenté très significativement les parts de marchés des véhicules électriques et hybrides depuis 2021 en France (phénomène qui s'accélère fortement sur les premiers mois de 2021, les véhicules électriques et hybrides représentant 30 % des parts de marché). Ce changement de motorisation aura à terme un impact sur les consommations d'énergie avec un transfert notable de la consommation d'énergie fossile vers l'électricité.</p> <p>Les projections indiquent 12 000 véhicules électriques/hybrides rechargeables potentiels à l'horizon 2030 sur le territoire. On assiste également à un développement important des mobilités actives (vélo et marche à pied) que les territoires doivent accompagner afin d'offrir des offres en services et en infrastructures en phase avec les besoins actuels et à venir.</p> <p>Cette action a pour objectif d'anticiper la demande en recharge pour suivre la transformation du parc automobile, ainsi que de favoriser l'adoption des modes doux de transport. Il s'agit donc de massifier l'installation d'infrastructures vélo (points d'attache, petit matériel d'entretien...) et installations de recharges pour les véhicules électriques (IRVE), en dehors de l'accompagnement lors de travaux de rénovation.</p> <p><u>Leviers majeurs pour la mise en œuvre :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer la sensibilisation et l'information sur les installations et les infrastructures vélos et IRVES dans les campagnes de mobilisation des copropriétés pour la rénovation énergétique (en lien avec l'action 2).</li> <li>2. Utiliser les PLUs comme levier pour appliquer des critères d'installation d'emplacements vélo et IRVE (2 places par logements en copropriétés et viser 40 places de stationnement pour 1000 habitants) : accompagner techniquement les communes en lien avec l'action 27 et l'action 28</li> </ol>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Objectifs 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part modale vélo de 3 à 15%.</li> <li>• 750 IRVE privées installées</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Syndics de copropriété, SYANE, Communes
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	0.25 ETP à dédier et prévu dans le PLH pour l'information auprès des copropriétés (relai local et participation à HSRE, en commun avec les actions d'aide à la rénovation)
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de copropriétés sensibilisées</p> <p>Nombre de PLUs intégrant des critères d'installation d'emplacement vélos et IRVES</p>



## Axe 5 : Mobilisation des ressources

Le programme d'action du SDE repose sur la mise en place de nombreux projets, qui nécessiteront de dédier des moyens humains et financiers.

La mise en œuvre des actions et indirectement l'atteinte des objectifs du SDE sont conditionnés par la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire (habitants, entreprises, communes...). Annemasse Agglo tiendra un rôle crucial dans l'animation de ces acteurs et dans l'accompagnement qu'elle pourra leur fournir.

Annemasse Agglo accompagnera les acteurs en leur apportant un conseil technique et en créant du lien entre-eux. Elle soutiendra en particulier les communes dans cette réalisation à travers la coordination de leurs projets mobilité et de la révision de leur PLU. Enfin elle mobilisera les citoyens en mettant en place une stratégie de sensibilisation et en leur proposant des outils pour les accompagner dans leur changement de comportement dans la transition énergétique.



ANIMATION ET COMMUNICATION

Action n°26

## ANIMATION DU PLAN D' ACTIONS DU SDE

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
X	X	X	Animation

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Les objectifs du SDE sont ambitieux, à la hauteur des enjeux environnementaux actuels. Les efforts à mener pour les collectivités et les acteurs du territoire sont conséquents, tant financièrement que sur la conduite du changement.</p> <p>L'accompagnement et la mobilisation générale sont alors incontournables pour guider le territoire dans l'action, impliquer les acteurs publics et privés dans cette transition, et se donner les moyens de réaliser les actions nécessaires pour atteindre les engagements du SDE en matière de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables locales.</p> <p>Cette animation sera conduite à travers le suivi de la mise en œuvre du plan d'action SDE, et l'entretien de liens étroits avec les pilotes d'actions.</p> <p><b>Suivi du projet SDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de comités de pilotage du SDE annuels pour le suivi des actions</li> <li>- Suivi des indicateurs de réalisation et des indicateurs financiers</li> <li>- Bilan à mi-parcours, réajustement de stratégie et bilan final</li> <li>- Reporting vers le suivi du PCAET</li> </ul> <p><b>Mobilisation des pilotes d'actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des pilotes de projets (internes et externes) : échanges réguliers (téléphone, rv...) pour connaître l'état d'avancement des actions et redonner l'objectif/le cadre SDE</li> <li>- Conseils techniques aux pilotes d'actions : information sur les outils disponibles, mise en réseau</li> <li>- Mobilisation technique des partenaires et communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réunions de partage d'expérience entre communes et pilotes d'actions</li> <li>o Lien entre les pilotes d'actions et les acteurs en charge de contrats de subventions et dispositifs structurants (PMGF, le SYANE, le CD74, partenaires locaux, financeurs...)</li> <li>o Organisation de formations techniques sur les thématiques TE</li> </ul> </li> <li>- Avec l'appui du service des politiques partenariales : recherche de financements, relai aux communes, interface PMGF/Communes pour le contrat chaleur renouvelables</li> </ul> <p><b>Travailler à l'élaboration de la stratégie de communication</b> avec l'appui de la direction communication et en lien avec l'action 29</p>
<b>Objectifs 2030</b>	Une animation menée activement de 2022 à 2030 pour maximiser la réalisation des actions du plan d'action SDE et l'atteinte des objectifs fixés pour la réduction de consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Pilotes des actions (Communes, PMGF, directions et services d'AA...)



<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	0,3 ETP à dédier pour AA
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre réunion de suivi de projets Nombre de personnes formées Nombre de réunions avec les pilotes d'actions





MOBILITÉ

MOBILITÉS DOUCES ET AUTOMOBILE

Action n°27

## ANIMATION ET COORDINATION POUR LA MISE EN PLACE DES PROJETS MOBILITES DES COMMUNES

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x			Animation

<b>Statut de l'action</b>	Engagée
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Les compétences voiries et stationnement sont communales. Les manières de concevoir la voirie et les aménagements associés ne sont pas forcément homogènes d'une commune à l'autre. Par ailleurs il est important de pacifier la circulation à l'échelle de l'agglomération pour permettre une cohabitation plus saine entre les différents usagers de la route.</p> <p>Il s'agit donc de s'assurer d'une cohérence territoriale en matière de mobilité (conseils pour la mise en place d'aide communale à l'achat de vélo, ZTL, schéma cyclable, uniformisation de la signalétique, etc.), d'organisation et de gestion de la voirie en particulier en faveur de la mobilité douce, et de politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération via un accompagnement des communes.</p> <p>Les objectifs de cette cohérence sont partagés avec les communes par l'intermédiaire du PDU. Néanmoins, une transcription plus précise s'avère à présent nécessaire pour qu'Annemasse Agglo accompagne les communes sur ce champ dont elle n'a pas la compétence. Il s'agira notamment de guider les communes sur l'équilibre entre l'offre et les contraintes : les mesures coercitives sont complémentaires pour inciter les habitants à utiliser moins leur voiture (par exemple à travers le PDU, en réduisant les voiries pour voitures, les stationnements...)</p> <p>Ce volet sera renforcé prochainement par un guide des infrastructures cyclables, ainsi que par la révision du schéma cyclable en 2022. L'accent devra être porté sur l'animation pour pallier aux difficultés de coordination entre les communes et avec les infrastructures de l'Agglo.</p> <p>L'accompagnement pourra se composer et/ou se renforcer de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en application du plan de déplacement mobilité (PDM) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aide à l'élaboration du PLU, préconisations</li> <li>○ Avis règlementaire PLU / Analyse compatibilité PDM</li> <li>○ Projets d'aménagements urbains communaux - préconisation mobilité</li> <li>○ Projets d'aménagements urbains communaux - compatibilité PDM</li> <li>○ Plan de circulation communaux - préconisation générale</li> <li>○ Schémas cyclables communaux</li> <li>○ Refonte politique de stationnement - préconisation générale</li> <li>○ Conception travaux de voirie - cohérence circulation bus</li> <li>○ Aménagements cyclables - balisage</li> </ul> </li> <li>2. Avis et assistance aux communes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conseil sur BE mobilité/méthodologie générale</li> <li>○ Veille règlementaire et normative</li> <li>○ Aménagements/infrastructures</li> <li>○ Plan de circulation (projet de révision)</li> </ul> </li> </ol>



	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Stationnement sur voirie (projet de révision)</li><li>○ Formation mobilité</li></ul>
<b>Objectifs 2030</b>	Evolution de la part modale vélo de 3 à 15% en zone urbaine.
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Communes, associations locales de cyclisme.
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● ETP : 0.5 ETP à dédier à Annemasse Agglo</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de sollicitations Nombre d'avis de compatibilité donnés Nombre de km de pistes cyclables Nombre d'équipements mobilité compatibles avec le PDM



URBANISME ET LEVIERS REGLEMENTAIRES

Action n°28

## MISE EN PLACE D'UNE OAP ÉNERGIE-CLIMAT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x		x	Réglementation

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Les documents d'urbanisme sont, contrairement au PCAET et au SDE, opposables au tiers et ont une portée réglementaire et obligatoire qui s'applique à chaque projet. Ces documents peuvent prescrire des objectifs qui devront être pris en compte dans tout nouveau projet de construction, voire de rénovation. Un accompagnement financier à la rénovation est à mettre en place en parallèle (cf. actions 2 et 3).</p> <p>Le SCOT du territoire vient d'être approuvé et permet de définir de grandes orientations en termes d'aménagement, qui devront intégrer un volet énergétique. Le SCoT prévoit la mise en place d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) énergie-climat. Les éléments du SCOT devront ensuite être déclinés dans chaque PLU.</p> <p>La mise en place d'une OAP thématique dans les PLU permettra de traduire les orientations thématiques et les objectifs de la transition énergétique définis dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le SDE. Elle regroupera les prescriptions autour de la thématique de la transition énergétique et en donnera une meilleure visibilité pour les acteurs concernés.</p> <p>La définition d'une OAP doit se faire de manière collaborative entre les services instructeurs, élus, représentants professionnels. Dans le cadre de la déclinaison du SCoT révisé, Annemasse Agglo accompagnera techniquement les communes dans la rédaction de l'OAP, et faciliter le travail de concertation pour harmoniser son périmètre et son contenu au sein du PLU de chaque commune.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	Décliner les orientations du SCoT en matière de transition énergétique dans les PLUs
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Communes
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un accompagnement par un BE urbanisme pour co-construire cette OAP (environ 20 000 € selon cahier des charges)</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rédaction de l'OAP



## SENSIBILISATION DES ACTEURS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DES ACTIONS

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
x	x	x	Sensibilisation

<b>Statut de l'action</b>	A lancer
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Malgré une préoccupation grandissante dans l'opinion publique, la prise de conscience des enjeux environnementaux reste limitée et n'est pas suffisante pour inciter au changement et au passage à l'acte.</p> <p>Un des principaux enjeux consiste à mobiliser les habitants autour de ces questions afin de rendre positif ce qui peut être perçu comme une contrainte. Il est également nécessaire de trouver un juste équilibre entre le partage des engagements et valoriser une complémentarité entre l'action publique et les petits gestes des citoyens, qui, s'ils n'agissent pas à la même échelle, sont pourtant les composantes d'une même volonté et d'un même sens.</p> <p>Le SDE et les autres politiques du territoire œuvrent à mettre en place des actions opérationnelles pour faciliter le changement des habitudes et de comportement (en matière de mobilité notamment), auxquelles il est nécessaire d'ajouter une sensibilisation pour inciter les habitants à les utiliser. La stratégie devra s'attacher à trouver et mettre en œuvre les outils et moyens nécessaires pour donner l'envie au citoyen de passer à l'action (lancement dans des travaux, changement de moyens de transports...).</p> <p>Il s'agira de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition énergétique (convaincre les sceptiques, consolider les indécis...) et informer ceux qui sont conscients mais ignorent comment passer à l'action.</p> <p>Par ailleurs, cette sensibilisation du Grand Public devra être accompagnée d'une communication des actions d'Annemasse Agglo et des communes, d'une part pour afficher une exemplarité avant de demander aux citoyens de faire leur part, et pour créer une dynamique positive qui met en évidence les possibilités et rende les solutions accessibles. La valorisation des actions aura aussi un effet vertueux de partage d'expérience entre collectivités.</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la communication interne pour poursuivre la dynamique et la transversalité de la transition énergétique au sein des directions de l'Agglo, en lien avec la DGA et le groupe éco-exemplarité,</li> <li>- Valoriser les actions du territoire et des collectivités auprès des citoyens, des aides et outils mis à disposition du citoyen</li> <li>- Etablir et mettre en place une stratégie d'incitation au changement de comportement des citoyens en matière de transition écologique.             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un focus sur le photovoltaïque et des centrales citoyennes sera fait pour lever les a priori et idées reçues sur la filière et promouvoir les initiatives locales.</li> <li>o Cette stratégie comprendra la sensibilisation au changement de mobilité et à la diversification des modes de transport en s'appuyant sur les missions de TP2A</li> </ul> </li> </ul>



<b>Objectifs 2030</b>	Elaboration d'une stratégie d'incitation au changement de comportement élaborée puis mise en place de cette stratégie dans un second temps
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Communes, PMGF, Grand Genève, TP2A
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	Temps humains pour la définition de la stratégie
<b>Indicateurs de suivi</b>	Elaboration de la stratégie de communication et définition des moyens humains et techniques à mettre en œuvre





PHOTOVOLTAÏQUE

Action n°30

## SOUTIEN ET PROMOTION DES CENTRALES CITOYENNES

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	TYPE DE MESURE
		x	Animation, communication

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Une centrale citoyenne est un collectif d'habitants constitué en société dont l'objet est d'investir dans des projets de production photovoltaïque sur des toitures publiques et privées. Ces sociétés s'appuient sur l'épargne citoyenne pour financer les projets. Le principe est de louer des toitures aux propriétaires (y compris collectivités) pour installer les capteurs solaires et vendre la production électrique. Elle se substitue au propriétaire dans la réalisation du projet et de son investissement, s'occupe de l'ensemble des études techniques amont ainsi que de l'exploitation pendant la durée du bail de location.</p> <p>Le rôle d'Annemasse Agglo sera de faciliter les taches des sociétés citoyennes dont le fonctionnement repose uniquement sur le travail de bénévole. Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relayer la communication pour faire connaitre au plus grand nombre les activités de ces sociétés et apporter un soutien logistique dans l'organisation de réunions publiques</li> <li>- faciliter l'identification de toitures favorables, mettre à disposition les toitures de ses bâtiments, pour faciliter ses projets de production d'énergie renouvelable, mais également dans le but de se montrer exemplaire et de valoriser les partenariats.</li> </ul>
<b>Objectifs 2030</b>	<p>En lien avec les actions 8 et 15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 installations photovoltaïques sur tertiaire privé</li> <li>• 35 installations photovoltaïques sur tertiaire public (77 kWc)</li> <li>• 1000 toitures individuelles équipées de panneaux photovoltaïques sur le territoire</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Communes, copro, bailleurs sociaux, sociétés citoyennes présentes sur le territoire, HSRE
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	soutien logistique, mise en relation et communication en lien avec fiches 29 et 31
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de réunions publiques</p> <p>Nombre de publications</p> <p>Nombre de toitures mises à disposition</p>



**PHOTOVOLTAÏQUE (MESURES COMPLEMENTAIRES)**

**Action n°31**

**PROMOTION DU PHOTOVOLTAÏQUE AUPRES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

Maitrise de l'énergie	Substitution d'énergie fossile	Production d'énergie renouvelable	<b>TYPE DE MESURE</b>
		x	Animation, communication

<b>Statut de l'action</b>	Nouvelle.
<b>Enjeux et description de l'action</b>	<p>Le secteur du photovoltaïque a émergé dans les années 2000 grâce à une politique de soutien tarifaire importante, mais qui a pris fin depuis, ce qui a stoppé net son développement.</p> <p>En parallèle, l'image de la filière a été marquée durablement par des malversations ou des surfacturations de sociétés « voyous » ce qui nuit fortement à la crédibilité de cette énergie renouvelable et n'incite pas les particuliers à investir dans ce type de projet.</p> <p>C'est cependant à présent une filière mature et fiable et dont le potentiel de développement est un des plus importants du territoire.</p> <p>Cette action chapeau vise à faire la promotion du photovoltaïque auprès de l'ensemble des acteurs pour que ceux-ci puissent disposer d'informations fiables et objectives sur cette filière.</p> <p>Il s'agit de démystifier la filière, lutter contre les idées reçues, donner des éléments clés technico-économiques sur les installations et leur production, informer sur les modèles économiques (vente totale, autoconsommation) et redonner confiance aux habitants dans les acteurs professionnels qui pourraient les accompagner.</p> <p>En lien avec les actions 29 et 30, cette promotion passe par diverses animations (réunions publiques et communications via les réseaux sociaux et les journaux des communes,...). Il s'agit également de mettre en avant des sociétés locales : une liste d'acteurs de confiance pourra être identifiée en lien avec la plateforme Haute-Savoie Rénovation Energétique.</p>
<b>Objectifs 2030</b>	<p>En lien avec les actions 8 et 15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 installations photovoltaïques sur tertiaire privé</li> <li>• 35 installations photovoltaïques sur tertiaire public (77 kWc)</li> <li>• 1000 toitures individuelles équipées de panneaux photovoltaïques sur le territoire</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Annemasse Agglo
<b>Partenaires</b>	Bailleurs sociaux, entreprises, Haute-Savoie Rénovation Energétique, communes
<b>Moyens (budget, ETP, etc.)</b>	mise en relation et communication en lien avec fiches 29 et 30
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'actions de promotion



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

# ANNEXES



SECTEUR	N°	MESURE PROPOSÉE	Pilote de l'action	MONTANT SUR LA PÉRIODE 2023-2030				Remarques		
				Temps à dédier pour AA nombre d'ETP	Études (C HT sur 8 ans)	Investissement direct par Annemasse Agglo (C sur 8 ans)	Investissement direct par les communes (C sur 8 ans)		Investissement (pas effectué par la collectivité) (C)	
									Entreprises	Particuliers
Initiatives locales pour des logements plus sobres	1	CONSOLIDATION DE LA FILIERE LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE	Annemasse Agglo							
	2	AIDE A LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES COPROPRIÉTÉS	Annemasse Agglo		1 500 000 €		30 000 000 €			
	3	AIDE A LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES MAISONS INDIVIDUELLES	Annemasse Agglo	0,25		700 000 €		35 000 000 €		
	4	MISE EN PLACE D'UN FONDS AIR ENR POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE FOSSILES ET BOIS ANCIENS PAR DES SYSTEMES PERFORMANTS	Annemasse Agglo			800 000 €		8 000 000 €		
	5	DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR	Communes		40 000 €		17 500 000 €	études et travax subventionnables jusqu'à 65% (contrat chaleur renouvelable)		
Exemplarité des collectivités	6	RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR LE PATRIMOINE PUBLIC	Annemasse Agglo, Communes			12 000 000 €	48 000 000 €	possibilité de subvention à 30%		
	7	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ENR PHOTOVOLTAÏQUE SUR BATIMENTS PUBLICS + RÉALISATIONS DES PROJETS	Annemasse Agglo, Communes	0,70	280 000 €	300 000 €	650 000 €	coût d'étude subventionnable à 70% par le SYANE investisseur : coût restant en considérant un tiers investisseur à 100% sur 3/4 des projets		
	8	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ENR THERMIQUES SUR BATIMENTS PUBLICS + RÉALISATIONS DES PROJETS	Annemasse Agglo, Communes		90 000 €	400 000 €	1 200 000 €	études et travaux subventionnables jusqu'à 65% (contrat chaleur renouvelable)		
	9	MOTORISATION DU PARC DE VEHICULES BOM ET VEHICULES LÉGERS	Annemasse Agglo			à définir suite étude 2022				
	10	MISE EN PLACE DE MICROTURBINES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE	Annemasse Agglo		5 000 €	à définir suite étude				
	11	ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION DU TERRITOIRE	A définir							
	12	ÉTUDES DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR SUR LES EAUX USEES SUR LE RÉSEAU ET AU NIVEAU DE LA STEP	Annemasse Agglo		50 000 €	à définir suite étude		études et travax subventionnables jusqu'à 65% (contrat chaleur renouvelable)		
Soutien des acteurs éco dans la TE	13	MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE	Annemasse Agglo							
	14	ETUDE DU POTENTIEL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE PRODUCTION D'ENR SUR LES ZAE	Annemasse Agglo		6 000 €					
	15	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ PV ET ENR THERMIQUES AU SEIN DES ENTREPRISES	Annemasse Agglo		50 000 €	600 000 €	10 402 597 €			
	16	MISE EN PLACE DE PLAN DE DÉPLACEMENT INTERENTREPRISES	Annemasse Agglo		90 000 €					
	17	DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE GLOBAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Annemasse Agglo		37 000 €					
Une mobilité en faveur de la transition énergétique	18	SOUTIEN A L'ACQUISITION DE VAE	Annemasse Agglo, Communes			360 000 €	100 000 €	1 800 000 €		
	19	DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES IDENTIFIÉES	Annemasse Agglo, Communes			10 000 000 €	5 500 000 €			
	20	DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN ET SENSIBILISATION DES HABITANTS	Annemasse Agglo	1 (DSP transport)		15 000 000 €				
	21	SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE	PMGF							
	22	ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES BORNES ÉLECTRIQUES PUBLIQUES DE RECHARGE	Annemasse Agglo, communes		5 000 €	590 000 €	910 000 €			
Mobilisation des ressources	23	MISE EN PLACE D'UNE ZONE A TRAFIC LIMITÉ	Communes							
	24	SOUTENIR ET PERENNISER LE TÉLÉTRAVAIL	PMGF							
	25	DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES VÉLO ET IRVE AU SEIN DES COPROPRIÉTÉS	Annemasse Agglo							
	26	ANIMATION DU PLAN D'ACTIONS DU SDE	Annemasse Agglo	0,30						
	27	ANIMATION ET COORDINATION POUR LA MISE EN PLACE DES PROJETS MOBILITES DES COMMUNES	Annemasse Agglo	0,50						
	28	MISE EN PLACE D'UNE OAP ÉNERGIE-CLIMAT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	Annemasse Agglo, communes		20 000 €					
	29	SENSIBILISATION DES ACTEURS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DES ACTIONS	Annemasse Agglo							
	30	PROMOTION DE LA CENTRALE CITOYENNE CITOYENNERGIE	Annemasse Agglo							
	31	PROMOTION DU PV AUPRES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE	Annemasse Agglo							
<b>total</b>				2,75	673 000 €	42 250 000 €	73 860 000 €	10 402 597 €	74 800 000 €	



SECTEUR	N°	MESURE PROPOSÉE	Pilote de l'action	MISE EN OEUVRE SUR LA PÉRIODE 2023-2030							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Initiatives locales pour des logements plus sobres	1	CONSOLIDATION DE LA FILIERE LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE	Annemasse Agglo								
	2	AIDE A LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES COPROPRIÉTÉS	Annemasse Agglo								
	3	AIDE A LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES MAISONS INDIVIDUELLES	Annemasse Agglo								
	4	MISE EN PLACE D'UN FONDS AIR ENR POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE FOSSILES ET BOIS ANCIENS PAR DES SYSTEMES PERFORMANTS	Annemasse Agglo								
	5	DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR	Communes								
Exemplarité des collectivités	6	RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR LE PATRIMOINE PUBLIC	Annemasse Agglo, Communes								
	7	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ENR PHOTOVOLTAÏQUE SUR BATIMENTS PUBLICS + RÉALISATIONS DES PROJETS	Annemasse Agglo, Communes	études	études						
	8	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ENR THERMIQUES SUR BATIMENTS PUBLICS + RÉALISATIONS DES PROJETS	Annemasse Agglo, Communes		études	études					
	9	MOTORISATION DU PARC DE VÉHICULES BOM ET VÉHICULES LÉGERS	Annemasse Agglo								
	10	MISE EN PLACE DE MICROTURBINES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE	Annemasse Agglo								
	11	ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION DU TERRITOIRE	A définir								
Soutien des acteurs éco dans la TE	12	ÉTUDES DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR SUR LES EAUX USÉES SUR LE RÉSEAU ET AU NIVEAU DE LA STEP	Annemasse Agglo								
	13	MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE	Annemasse Agglo								
	14	ETUDE DU POTENTIEL D'ECONOMIES D'ENERGIE ET DE PRODUCTION D'ENR SUR LES ZAE	Annemasse Agglo								
	15	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ PV ET ENR THERMIQUES AU SEIN DES ENTREPRISES + RÉALISATIONS DES PROJETS	Annemasse Agglo		études	études	travaux	travaux	travaux		
	16	MISE EN PLACE DE PLAN DE DÉPLACEMENT INTERENTREPRISES	Annemasse Agglo								
	17	DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE GLOBAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Annemasse Agglo								
Une mobilité en faveur de la transition énergétique	18	SOUTIEN A L'ACQUISITION DE VAE	Annemasse Agglo, Communes								
	19	DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES IDENTIFIÉES	Annemasse Agglo, Communes								
	20	DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN ET SENSIBILISATION DES HABITANTS	Annemasse Agglo								
	21	SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE	PMGF								
	22	ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES BORNES ÉLECTRIQUES PUBLIQUES DE RECHARGE	Annemasse Agglo, communes								
	23	MISE EN PLACE D'UNE ZONE A TRAFIC LIMITÉ	Communes								
	24	SOUTENIR ET PÉRENNISER LE TÉLÉTRAVAIL	PMGF								
	25	DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES VÉLO ET IRVE AU SEIN DES COPROPRIÉTÉS	Annemasse Agglo								
Mobilisation des ressources	26	ANIMATION DU PLAN D'ACTIONS DU SDE	Annemasse Agglo								
	27	ANIMATION ET COORDINATION POUR LA MISE EN PLACE DES PROJETS MOBILITÉS DES COMMUNES	Annemasse Agglo								
	28	MISE EN PLACE D'UNE OAP ÉNERGIE-CLIMAT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	Annemasse Agglo, communes								
	29	SENSIBILISATION DES ACTEURS A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DES ACTIONS	Annemasse Agglo								
	30	PROMOTION DE LA CENTRALE CITOYENNE CITOYENERGIE	Annemasse Agglo								
	31	PROMOTION DU PV AUPRES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE	Annemasse Agglo								





## GLOSSAIRE

<b>BE</b>	Bois-énergie
<b>DPE</b>	Diagnostic de performance énergétique
<b>DSP</b>	Délégation de service public
<b>EnR</b>	Energies renouvelables
<b>HSRE</b>	Haute-Savoie Rénovation Energétique
<b>IRVE</b>	Infrastructure de recharge de véhicules électriques
<b>OAP</b>	Opérations d'aménagement programmées
<b>OMR</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>PCAET</b>	Plan climat air énergie territorial
<b>PMGF</b>	Pôle Métropolitain du Genevois Français
<b>SDE</b>	Schéma directeur des énergies
	Syndicat Intercommunal de la VALORisation
<b>SYANE</b>	SYndicat des énergies et de l'Aménagement NumériquE de la Haute-Savoie
<b>TC</b>	Transports en commun
<b>TECV</b>	Transition énergétique pour la croissance verte
<b>UDEP</b>	Usine de DEPollution
<b>UVE</b>	Unité de valorisation énergétique
<b>VE</b>	Véhicules électriques
<b>ZAE</b>	Zone d'activité économique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice : 29</b> <b>Présents : 27</b> <b>Votants : 29</b>	<b>Délibération N°016/2023</b> <b>Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d’urgence aux populations sinistrées au profit du Fonds d’Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)</b>
--	--

**L’AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le jeudi 09 mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d’Ambilly dûment convoqué s’est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINE, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023

M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l’unanimité.

**Administration générale N°016/2023 : Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d'urgence aux populations sinistrées au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)**

**Monsieur le Maire expose :**

Ces derniers jours, de violents séismes frappaient le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie. Les conséquences sont plus que dramatiques : on compte plus de 50 000 morts, des régions entières détruites, et 23 millions de personnes potentiellement exposées à la famine et aux épidémies. Le bilan humain ne cesse de s'alourdir de jour en jour.

Face à l'ampleur du désastre, un élan de solidarité plus que nécessaire s'est manifesté au niveau national et international.

Dans ce contexte, la commune souhaite apporter sa contribution à cet élan de solidarité et venir en aide aux populations turques et syriennes sinistrées.

Il est donc proposé de verser une subvention de 1000 € au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) sous couvert de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger.

En effet, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dispose d'un centre de crise et de soutien qui coordonne la réponse humanitaire française et parmi la palette des outils mis à sa disposition, l'un d'entre eux est dédié aux collectivités : le FACECO.

Ce fond permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgences aux victimes de crise humanitaire à travers le monde. C'est un outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités locales de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

*Vu l'avis de la commission Finances réunie le 28 février 2023 ;  
Vu l'exposé ci-dessus,*

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :**

**-D'ATTRIBUER** une aide financière de 1000 € au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales pour soutenir les populations turques et syriennes victimes de séisme

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil  
Municipal

Ambilly, le 13 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Bertilla LE GOC  
Maire-Adjointe


Le Maire,  
Guillaume MATHELIER


Télétransmise le : 14 - 03 - 2023  
Publiée sur le site internet le : 14 - 03 - 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice : 29</b>	<b>Délibération N°017/2023</b>
<b>Présents : 27</b>	<b>Vote des taux d'imposition des taxes locales</b>
<b>Votants : 29</b>	<b>pour l'année 2023</b>

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le jeudi 09 mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023

M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Finances N°017/2023 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023**

**Monsieur le Maire expose :**

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les Communes bénéficient depuis 2021 du transfert définitif du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux du département de la Haute-Savoie est figé à 12.03 %.

Les taux communaux restent inchangés.

*Vu l'avis de la commission Finances réunie le 28 février 2023 ;*

*Vu l'exposé ci-dessus,*

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité avec 1 abstention (Mme LE GOUIC)**

- **DE MAINTENIR** les taux des impôts locaux tels que définis ci-dessous :
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26.13 % - (taux communal 14.10 % et taux départemental 12.03 %)
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33.89 %

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil  
Municipal

Ambilly, le 13 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Bertilla LE GOC  
Maire-Adjointe



Le Maire,  
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 14-03-2023  
Publiée sur le site internet le : 14-03-2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice : 29</b> <b>Présents : 27</b> <b>Votants : 29</b>	<b>Délibération N°018/2023</b> <b>Approbation du Budget Primitif 2023</b>
--	--

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le jeudi 09 mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023

M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



## Finances N°018/2023 : Approbation du Budget Primitif 2023

### **Monsieur le Maire expose :**

Le budget primitif 2023 est présenté sous la nouvelle nomenclature M57.

Le budget dématérialisé, annexé à la présente délibération ne fait pas paraître les prévisions et réalisations de l'exercice 2022 tel qu'il a été voté et exécuté sous la nomenclature M14.

Aussi, les écarts qui pourraient être constatés sont dus à la transposition des comptes lors du passage à la nouvelle nomenclature M57.

Le budget primitif 2023 reprend les orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2023 dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le présent document a été examiné et validé par la commission des Finances qui s'est tenue le 28 février 2023.

Le budget 2023 se présente de la façon suivante :

- en section de fonctionnement dépenses et recettes : 9 199 282.70 €

- en section d'investissement en dépenses et en recettes : 16 863 359.62 €

Il est précisé que le budget primitif est présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Le document budgétaire est joint à la présente délibération et se traduit par section de la manière suivante :

### **La section de fonctionnement :**

#### **Les charges :**

**Les charges à caractère général du chapitre 011** sont prévues avec une hausse générale de 8% par rapport au budget primitif 2022, notamment au regard de l'augmentation du prix des matières premières, des denrées, des énergies, et du coût des prestations de service.

**Les charges de personnel** accusent cette année une hausse de 9.2 % par rapport au BP 2022.

En effet, la politique sociale de la commune se veut pérenne pour maintenir les emplois publics et tenter de conserver de l'attractivité pour de nouvelles recrues (intégration de contractuels, prise en charge partielle de mutuelle, augmentation du point d'indice, projet de revalorisation indemnitaire – CIA- augmentation de la prime mobilité). La commune maîtrise ces dépenses par un maintien du niveau de service et des effectifs constants et stabilisés, sans augmentation.

**Concernant les autres charges**, le taux de subventionnement des associations est contenu et chaque demande est scrupuleusement examinée et soumise à l'avis de la Commission Financés. Le budget est de nouveau lourdement impacté par les dotations aux amortissements.

Le budget inscrit cette année deux lignes de provisions pour risques, la première étant liée aux litiges et contentieux, la seconde aux Comptes Epargnes Temps (CET) dont la commune est susceptible de devoir s'acquitter auprès d'une collectivité lors de la mutation d'un agent.

#### **Les ressources**

Les prévisions de recettes de fiscalité pour 2023 demeurent prudentes en l'absence de toute notification à ce jour, malgré une modification à la hausse des bases fiscales annoncée.

Les produits des services sont également prévus de façon prudente, mais restent stables. Toutefois la hausse constatée en 2022 du produit des services de portage de repas à domicile est conservée pour 2023.

La rente de superficie des Communaux, intégrée en 2022 est pérenne.

Une recette exceptionnelle a été inscrite, elle constitue un remboursement de frais attendu sur deux fins de portages.

Une fois de plus et pour la seizième année consécutive, la Municipalité choisit de ne pas augmenter les taxes locales et de conserver les taux de fiscalité de l'année dernière. La commune sera amenée à adapter sa fiscalité au regard des financements des grands projets et à la souscription des emprunts.

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2023</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2022</b>	<b>REALISE 2022</b>	<b>BP 2023</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 281 201,37 €</b>	<b>7 989 994,07 €</b>	<b>9 199 282,70 €</b>
022 - DEPENSES IMPREVUES	512 869,37 €		
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 324 087,00 €</b>	<b>2 020 026,16 €</b>	<b>2 524 999,70 €</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>4 420 530,00 €</b>	<b>4 268 066,47 €</b>	<b>4 830 000,00 €</b>
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>523 500,00 €</b>	<b>522 731,67 €</b>	<b>539 000,00 €</b>
<i>prélèvement SRU</i>	92 000,00 €	77 804,87 €	93 000,00 €
<i>Autres restitutions sur dégrèvements</i>	2 500,00 €	4 816,00 €	5 000,00 €
<i>Attributions de compensation</i>	429 000,00 €	440 110,80 €	441 000,00 €
<b>023 - Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>			
<b>042 - Opérations d'ordre entre section</b>	<b>775 000,00 €</b>	<b>748 364,61 €</b>	<b>830 000,00 €</b>
<i>Amortissements</i>	775 000,00 €	748 364,61 €	830 000,00 €
<i>écritures de cessions</i>		- €	
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>	<b>330 615,00 €</b>	<b>305 372,39 €</b>	<b>377 483,00 €</b>
<i>indemnités élus+formations</i>	111 800,00 €	107 648,13 €	116 600,00 €
<i>subventions aux asso</i>	126 775,00 €	115 774,00 €	156 983,00 €
<i>subvention CCAS</i>	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<i>participation frais scolarité</i>	6 400,00 €	7 740,00 €	8 000,00 €
<i>Cotisation SYANE</i>	4 000,00 €	3 585,00 €	5 000,00 €
<i>ANV</i>	10 000,00 €	3 657,00 €	10 000,00 €
<i>Redevances pour concessions,licences</i>	51 640,00 €	46 968,26 €	60 900,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>92 300,00 €</b>	<b>91 440,61 €</b>	<b>74 000,00 €</b>
<i>remboursement intérêts</i>	74 000,00 €	73 238,21 €	68 000,00 €
<i>ICNE</i>	18 300,00 €	18 202,40 €	6 000,00 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>302 300,00 €</b>	<b>33 992,16 €</b>	<b>3 800,00 €</b>
673 - annulation titres sur ex antérieurs	1 800,00 €	547,05 €	2 000,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles	500,00 €	3 750,00 €	1 800,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles	300 000,00 €	- €	- €
6718 - Pénalité reversée à EPF - changement destination portage GUILLON		29 695,11 €	
<b>68 - Dotations aux provisions</b>			<b>20 000,00 €</b>



## BUDGET PREVISIONNEL 2023

Chapitre	BP 2022	REALISE 2022	BP 2023
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 281 201,37 €</b>	<b>7 982 139,40 €</b>	<b>9 199 282,70 €</b>
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	1 219 522,37 €		1 211 667,70 €
013 - Atténuation de charges	60 000,00 €	114 641,52 €	54 500,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	73 689,00 €	72 884,19 €	66 700,00 €
Régularisation écritures amortissement	13 689,00 €	31 455,73 €	6 700,00 €
Régie salaire chef de projets	60 000,00 €	41 428,46 €	60 000,00 €
70 - Produits des services	367 587,00 €	376 469,25 €	456 842,00 €
concessions cimetière	4 000,00 €	4 800,00 €	2 200,00 €
Redevance stationnement	9 100,00 €	4 390,00 €	9 000,00 €
redevance domaine public	10 000,00 €	12 648,40 €	9 400,00 €
produits des services : loisirs, social, periscolaire, portage repas	325 687,00 €	351 307,38 €	349 000,00 €
rembst par d'autres redevables	18 800,00 €	3 323,47 €	87 242,00 €
73 - Impôts et taxes	3 224 650,00 €	3 443 831,92 €	3 550 600,00 €
Impôts TF & TH	2 677 000,00 €	2 790 340,00 €	3 058 600,00 €
Droits de place & autres redevances	2 500,00 €	1 799,00 €	2 000,00 €
taxe sur conso électricité	85 000,00 €	121 752,86 €	90 000,00 €
Taxe add droits de mutation	460 000,00 €	529 790,06 €	400 000,00 €
autres taxes ( redevances taxi)	150,00 €	150,00 €	
74 - Dotations et Subventions	3 026 573,00 €	3 035 157,03 €	2 990 973,00 €
dotaiton forfaitaire	534 000,00 €	523 326,00 €	550 000,00 €
contrats insertion	20 000,00 €	67 118,07 €	16 000,00 €
dotation élections	2 000,00 €	-	-
DSRU	70 000,00 €	71 180,00 €	70 000,00 €
FCTVA	10 000,00 €	10 004,00 €	9 000,00 €
autres dotations	30 000,00 €	967,00 €	10 000,00 €
rembst frais entretien voie verte + TRAM	7 973,00 €	7 973,00 €	7 973,00 €
PSO CAF	85 000,00 €	63 136,96 €	48 000,00 €
Compensation Etat exonération TF	5 000,00 €	11 053,00 €	
Fonds Genevois	2 260 000,00 €	2 280 399,00 €	2 280 000,00 €
install sportives, COMEDEC, FIPD - PM...	2 600,00 €	-	
75 - Autres produits gestion courante	1 148 271,00 €	846 182,15 €	868 000,00 €
752 - Revenus des immeubles	130 000,00 €	128 510,04 €	130 000,00 €
752 - Revenus des immeubles	550 000,00 €	718 861,11 €	725 000,00 €
752 - Revenus des immeubles			10 000,00 €
75888 - Autres produits de gestion			3 000,00 €
758 - Autres produits de gestion courante	449 271,00 €	-	
758 - Autres produits de gestion courante	19 000,00 €		
76 - Produits financiers	172,00 €	364,68 €	
77 - Produits exceptionnels	160 737,00 €	92 608,66 €	-

### La section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 16 863 359. 62 €.

Les engagements 2023 en termes d'investissement portent sur les études préalables et marchés de maîtrise d'œuvre à lancer pour une réalisation des équipements à venir liés à la pratique sportive et à l'enfance : le stade, la création d'une cuisine centrale et d'un bâtiment périscolaire, la réhabilitation de l'école de la Fraternité et sur les équipements de voirie : rue des Belosses, travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale.

BUDGET 2023 - SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	BP 2023	TOTAL BP+RAR
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 648 761,74 €</b>	<b>5 977 323,43 €</b>	<b>506 600,66 €</b>	<b>16 356 758,96 €</b>	<b>16 863 359,62 €</b>
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté					
020 - Dépenses imprévues	350 000,00				
<b>040 - Opération d'ordre entre section</b>	<b>73 689,00 €</b>	<b>72 884,19 €</b>		<b>66 700,00 €</b>	<b>66 700,00 €</b>
écritures régularisations amortissements	13 689,00	31 455,73		6 700,00	
régie salaire chef de projets	60 000,00	41 428,46		60 000,00	
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>1 581 267,00</b>	<b>1 576 391,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 882 000,00 €</b>	<b>1 882 000,00 €</b>
LEGS APPARTEMENT - c/2132	215 000,00				
LEGS VEHICULE c/2182	13 000,00				
INTEGRATIONS FIN DE PORTAGES EPF	913 768,00	1 107 039,00		1 882 000,00	
INTEGRATIONS FRAIS D'ETUDES AUX COMPTES TRAVAUX	266 129,00	295 982,11			
C/21311	18 649,00	18 648,80			
C/2152	4 253,00	6 004,71			
c/2151		6 774,91			
C/21312	106 582,00	129 021,66			
C/21318	63 736,00	48 588,00			
C/21534	13 800,00	23 700,00			
C/2313	20 656,00	22 971,60			0,00
C/2315	38 453,00	24 292,65			
c/2138		13 707,60			
c/2128		2 272,18			
REGULARISATION SUBVENTIONS (acquisition CHAUFFAT)	160 000,00	160 000,00			
regularisation erreur imputation	13 370,00	13 370,00			
10 - Dotations, fonds divers, réserves	10 000,00	0,00		- €	0,00
4582 - Opérations sous mandat		0,00			
<b>16 - Remboursement d'emprunts</b>	<b>255 250,00 €</b>	<b>244 965,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>265 850,00 €</b>	<b>265 850,00 €</b>
rembst emprunts	240 000,00	238 972,36		244 600,00	
rembst nouvel emprunt (4M€)				- €	
SYANE	6 000,00	5 993,10	0,00	6 000,00	
cautions	9 250,00	0,00		9 250,00	
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>224 019,88 €</b>	<b>111 008,43 €</b>	<b>10 925,03 €</b>	<b>143 923,00 €</b>	<b>154 848,03 €</b>
PLU	15 000,00	372,50		2 000,00	
Etudes	84 067,00	22 969,00	9 583,03	55 000,00	
Logiciels	124 952,88	87 666,93	1 342,00	86 923,00	
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>1 226 103,00</b>	<b>1 196 065,63 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>1 213 816,00 €</b>	<b>1 230 816,00 €</b>
Fonds de concours PEM	236 181,00	507 297,00			0,00
PLH -	443 250,00	28 000,00	17 000,00	604 750,00	621 750,00
SYANE	150 000,00	439 415,33		132 163,00	132 163,00
Reclassement des voles	154 095,00	154 095,00			0,00
dispositif d'aide à la rénovation des points de vente commerciaux AA	5 000,00				0,00
Fonds de concours Rue de la Fraternité	237 577,00	68 258,30			0,00
DEFICIT ZAC		0,00		471 903,00	471 903,00
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>3 409 935,57 €</b>	<b>1 737 996,62 €</b>	<b>187 632,43 €</b>	<b>3 061 090,00 €</b>	<b>3 614 685,38 €</b>
achat : mobiliers-vehicule-matériels	467 673,37	341 979,50	115 662,67	323 750,00	439 412,67
travaux bâtiments	443 342,96	426 485,47	60 522,52	253 500,00	679 985,47
travaux de voirie & espaces verts	811 417,24	429 088,21	11 447,24	488 000,00	499 447,24
acquisitions foncières hors opérations	1 687 502,00	540 433,44		1 995 840,00	1 995 840,00
Acquisition lot C9.1 pour habitat participatif (avec TVA)	998 220,00	0,00		- €	
Rachat anticipé portage EPF - 38 rue A. Briand (Gautherot) (avec TVA)	539 282,00	540 433,44		- €	
Acquisition foncière pour incorporation dans le domaine public	150 000,00			20 000,00	
CPAM	0,00			960 000,00	
Achat RDC surface crèche	0,00			388 000,00	
Acquisition SPEEDY				180 000,00	
BOX RUE DE GENEVE				300 000,00	
frais actes notariés				147 840,00	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>50 000,00</b>	<b>16 227,19 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>26 - Participations et créances rattachées</b>					<b>0,00 €</b>
<b>27 - Autres immos financières</b>	<b>1 250 730,00</b>	<b>768 357,77 €</b>		<b>1 241 000,00 €</b>	<b>1 241 000,00 €</b>
Opération 46 - AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPRESAIRE"	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
Opération 49 - REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET	110 720,00	4 281,60		191 300,00	191 300,00
Opération 53 - REHABILITATION MAISON CARREE	0,00	0,00		- €	0,00
Opération 56 - CREATION RESEAU EP ACCES ECOLE PAIX	0,00	0,00		- €	0,00
Opération 57 - REMPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES	4 234,49	0,00		- €	0,00
Opération 58 - VOIES VERTE	200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
Opération 64 - CUISINE CENTRALE	170 000,00	17 628,00	141 660,00	1 194 694,96	1 336 354,96
Opération 66 - JARDINS COOPERATIFS COMMUNAUX	0,00	0,00		- €	0,00
Opération 67 - REHABILITATION GYMNASE	73 000,00	66 471,77	0,00	55 000,00	55 000,00
Opération 69 - RUE H, DE ROSSILLON				- €	
Opération 70 - AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00
Opération 71 - CREATION ZONE STATIONNEMENT REGLEMENTE	55 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
Opération 72 - DEMOLITION EX MAISON SAEME	0,00	0,00		- €	0,00
Opération 74 - REHABILITATION MARTINIERE	0,00	0,00		- €	0,00
Opération 75 - FENETRES ECOLE DE LA PAIX	0,00			100 000,00	100 000,00
Opération 76 - REHABILITATION ECOLE FRATERNITE	189 000,00	52 365,60	136 634,40	1 167 000,00	1 303 634,40
Opération 79 - REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE GENEVE	33 000,00			5 000,00	5 000,00
Opération 80 - CREATION D'UN PARC PUBLIC ENTRE RUE ACCACIA ET MAISON CARREE	367 292,00	1 956,00		41 000,00	41 000,00
Opération 81 - REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES	220 000,00	10 236,96	5 859,12	420 000,00	425 859,12
Opération 82 - REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS	19 000,00	17 293,42		18 885,00	18 885,00
Opération 83 - REAMENAGEMENT RUES JURA/MONT-BLANC/MARONNIE	118 000,00	12 132,00	1 929,60	6 000,00	7 929,60
Opération 84 - REAMENAGEMENT PLACE ET CARREFOUR DE LA MARTINIE	5 000,00			- €	0,00
Opération 87 - DEMOLITION MAISON CAPOLO - 28, rue des Ecoles	2 020,80	2 020,80		- €	0,00
Opération 89 - AMENAGEMENT QUARTIER VOIRIE 4&5	195 000,00	13 837,76	4 960,08	1 040 000,00	1 044 960,08
Opération 90 - AMENAGEMENT VOIE DOUCE - MAISON CAPOLO	140 000,00	720,00		110 000,00	110 000,00
Opération 91 - RUE DE L'EUROPE	0,00	0,00		- €	0,00
Opération 92 - PIETONISATION RUE JEAN JAURES	0,00	0,00		- €	0,00
Opération 93 - BATIMENT PERISCOLAIRE	92 000,00	11 760,00		662 500,00	662 500,00
Opération 94 - STADE	134 000,00	42 723,12		2 833 000,00	2 833 000,00
Opération 95 - PARKING SOUTERRAIN	3 000,00			- €	0,00
Opération 96 - REHABILITATION MAISON COLUCHE -	27 500,00	0,00		- €	0,00
Opération 97 - CREATION GROUPE SCOLAIRE - CORCEILLONS	45 000,00			- €	0,00
Opération 98 - CHAUFFERIE CLOS BABUTY -				128 000,00	128 000,00
Opération 99 - CHAUFFERIE MARTINIERE -				95 000,00	95 000,00
Opération 100 - HALLE EN VERRE				135 000,00	135 000,00



BUDGET 2023- SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	BP 2022	REALISE 2022	RAR 2022	BP 2023	TOTAL BP+RAR
RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 854 984,59 €	3 927 733,81 €	29 001,65 €	16 834 357,97 €	16 863 359,62 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	11 224 697,59			9 175 107,97 €	
021 - Virement de la section de fonct.					
024 - Produits des cessions	287 240,00			4 580 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre entre section	775 000,00	748 364,61 €		830 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	1 581 267,00	1 576 391,11		1 882 000,00 €	
LEGS APPARTEMENT c/1318	215 000,00				
LEGS VEHICULE c/1318	13 000,00				
INTEGRATIONS FIN DE PORTAGES EPF	913 768,00	1 107 039,00 €		1 882 000,00 €	
INTEGRATIONS FRAIS D'ETUDES AUX COMPTES TRAVAUX	266 129,00	295 982,11 €			
REGULARISATION SUBVENTIONS (acquisition CHAUFFAT)	160 000,00	160 000,00 €			
régularisation Imputation erronée	13 370,00	13 370,00 €			
10 - Dotations Fonds divers Réserves	650 000,00 €	908 584,70 €	0,00 €	358 000,00 €	
FCTVA	450 000,00	708 076,00 €		258 000,00 €	
TA	200 000,00	200 508,70 €		100 000,00 €	
reprise anticipée du résultat					
13 - Subventions d'investissement	327 530,00	546 109,08 €	0,00 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 250,00 €	2 150,00 €	0,00 €	9 250,00 €	
emprunts				- €	
cautions	9 250,00	2 150,00 €		9 250,00 €	
204 - Subventions d'équipement	0,00	0,00	18 974,53		
régularisation imputation erronée		0,00 €	18 974,53 €		
21 - Immobilisations corporelles		146 134,31 €			
Régularisation écriture (acquisition 2011) compte erroné		146 134,31 €			
23 Immobilisations en cours		0,00 €	10 027,12 €		
27 - Immobilisations financières		0,00 €			

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à la majorité avec 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY) 1 ABSTENTION (Mme LE GOUIC)**

**- D'ADOPTER** le Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-dessus et au vu des pièces jointes

\*\*\*\*\*

Pièces jointes :

- Note de synthèse du BP 2023
- Budget primitif voté par nature

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil  
Municipal

Ambilly, le 13 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Bertilla LE GOC  
Maire-Adjointe

Le Maire,  
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 14 - 03 - 2023  
Publiée sur le site internet le : 14 - 03 - 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

# Note de synthèse

## Budget Primitif

**AMBILLY**

BP 2023

15/02/23

# SOMMAIRE

## 1. Section de fonctionnement

**1.1 Les recettes réelles de fonctionnement**

**1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement**

## 2. Section d'investissement

**2.1 Les recettes réelles de fonctionnement**

**2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement**

## 3. Ratios d'analyse financière



L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2019, 2020 et 2021) des données issues du Budget primitif (2022).*

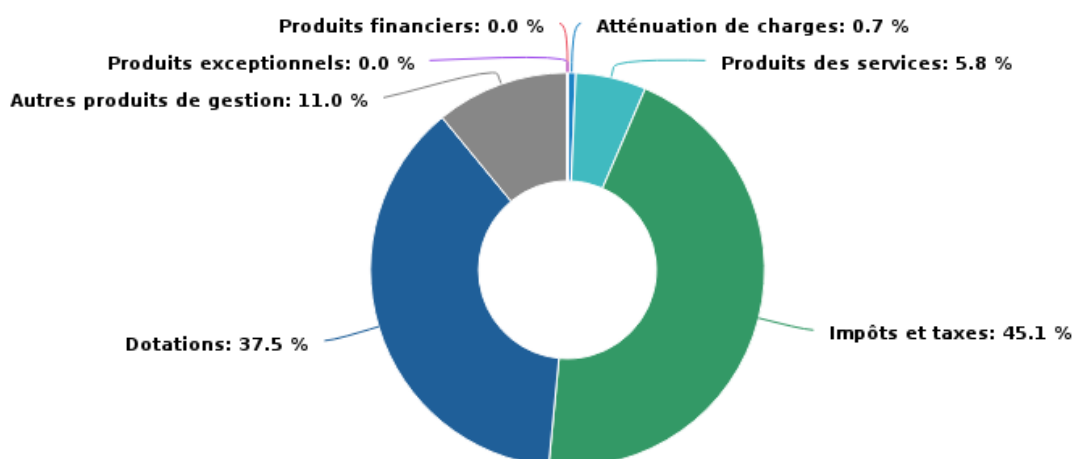
## 1. Section de fonctionnement

### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 7 920 915 €, elles étaient de 7 909 253 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Impôts / taxes	2 957 146 €	3 243 469 €	3 443 832 €	3 550 600 €	3,10 %
Dotations / Subventions	3 101 251 €	3 001 555 €	3 035 156 €	2 990 973	-1,45 %
Recettes d'exploitation	833 889 €	499 062 €	1 286 060 €	1 324 842 €	3,02 %
Autres recettes	150 437 €	111 915 €	144 205 €	54 500 €	-68,57 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 042 723 €</b>	<b>6 856 001 €</b>	<b>7 909 253 €</b>	<b>7 920 915 €</b>	<b>0,15 %</b>
Opérations d'ordre	4 755 €	38 552 €	72 883 €	66 700 €	-8,48 %
Excédent de fonctionnement	1 356 886 €	1 494 095 €	0 €	1 211 667 €	- %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>8 404 364 €</b>	<b>8 388 648 €</b>	<b>7 982 136 €</b>	<b>9 199 282 €</b>	<b>-0,03 %</b>

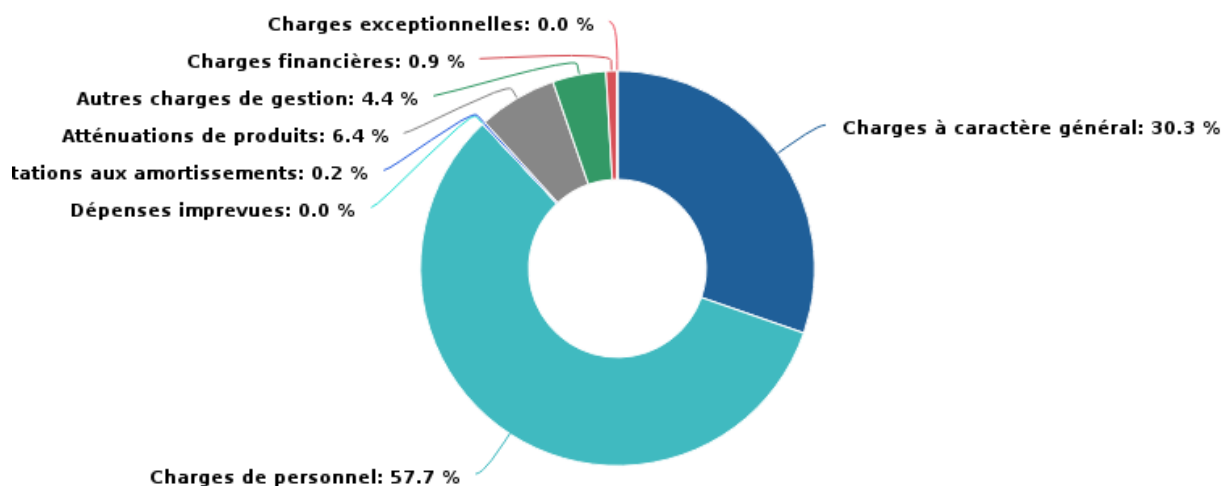
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 8 369 282 €, elles étaient de 7 241 627 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Charges de gestion	2 007 106 €	2 099 780 €	2 355 093 €	2 902 482 €	23,24 %
Charges de personnel	3 608 432 €	3 762 507 €	4 268 066 €	4 830 000 €	13,17 %
Atténuation de produits	502 392 €	504 605 €	522 731 €	539 000 €	3,11 %
Charges financières	87 507 €	58 471 €	91 440 €	74 000 €	-19,07 %
Autres dépenses	8 756 €	2 745 €	4 297 €	23 800 €	453,87 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 214 193 €</b>	<b>6 428 108 €</b>	<b>7 241 627 €</b>	<b>8 369 282 €</b>	<b>15,57 %</b>
Opérations d'ordre	696 076 €	741 019 €	748 364 €	830 000 €	10,90 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 910 269 €</b>	<b>7 169 127 €</b>	<b>7 989 991 €</b>	<b>9 199 282 €</b>	<b>15,13 %</b>

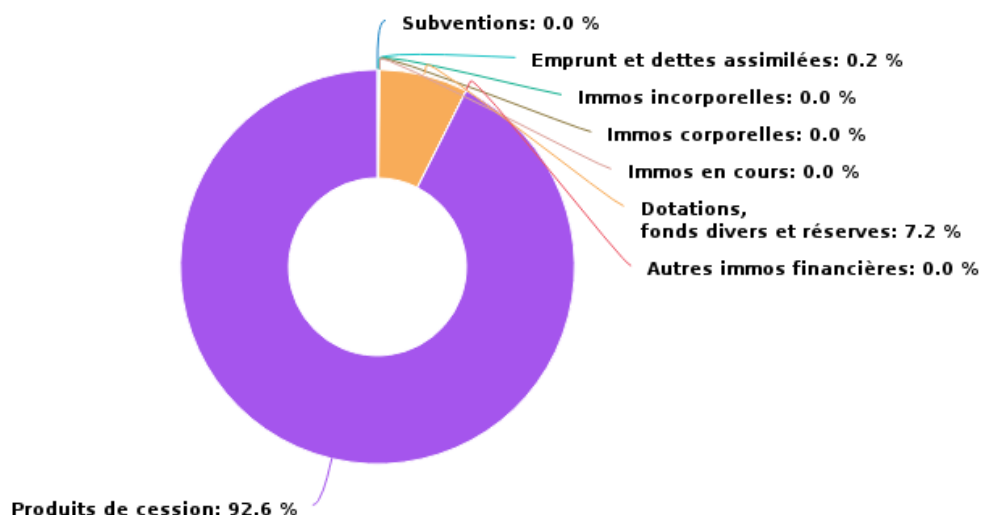
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes prévisionnelles réelles d'investissement s'élèveraient à 4 947 250 €, elles étaient de 1 602 978 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



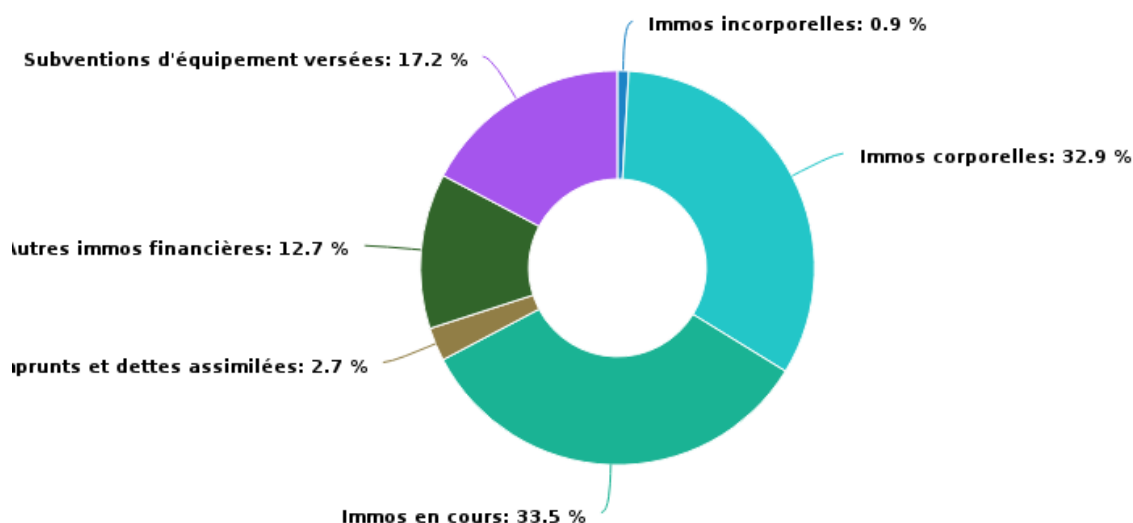
Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Subvention d'investissement	174 931 €	7 312 €	546 109 €	0 €	-100 %
Emprunt et dettes assimilées	1 866 970 €	1 500 €	2 150 €	9 250 €	330,23 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 560 215 €	448 656 €	908 585 €	358 000 €	-60,6 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	1 068 225 €	695 439 €	146 134 €	4 580 000 €	3 034,11 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 670 536 €</b>	<b>1 152 907 €</b>	<b>1 602 978 €</b>	<b>4 947 250 €</b>	<b>209,81 %</b>
Opérations d'ordre	2 291 227 €	1 527 956 €	2 324 756 €	2 712 000 €	16,66 %
Excédent d'investissement	13 626 254 €	13 098 372 €	11 224 697 €	9 175 107 €	15,89 %
RAR	-	-	0 €	29 002 €	- %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>20 588 017 €</b>	<b>15 779 235 €</b>	<b>13 549 453 €</b>	<b>16 863 359 €</b>	

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles prévisionnelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 14 408 059 €, elles étaient de 4 328 048 € en 2022.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	175 302 €	150 517 €	343 069 €	4 758 418 €	1 287 %
Immobilisations corporelles	3 830 723 €	1 412 539 €	1 737 997 €	3 201 090 €	84.18 %
Immobilisations en cours	702 530 €	308 513 €	37 593 €	3 262 885 €	8 579,5 %
Emprunts et dettes assimilées	344 998 €	384 754 €	244 965 €	265 850 €	7.30 %
Autres dépenses d'investissement	842 182 €	1 515 652 €	1 964 424 €	2 919 816 €	48,63 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 895 735 €</b>	<b>3 771 975 €</b>	<b>4 328 048 €</b>	<b>14 408 059 €</b>	<b>232.89 %</b>
Opérations d'ordre	1 599 906 €	825 490 €	1 649 275 €	1 948 700 €	18,15 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	-	506 600 €	- %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>7 495 641 €</b>	<b>4 597 465 €</b>	<b>5 977 323 €</b>	<b>16 863 359 €</b>	



### 3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

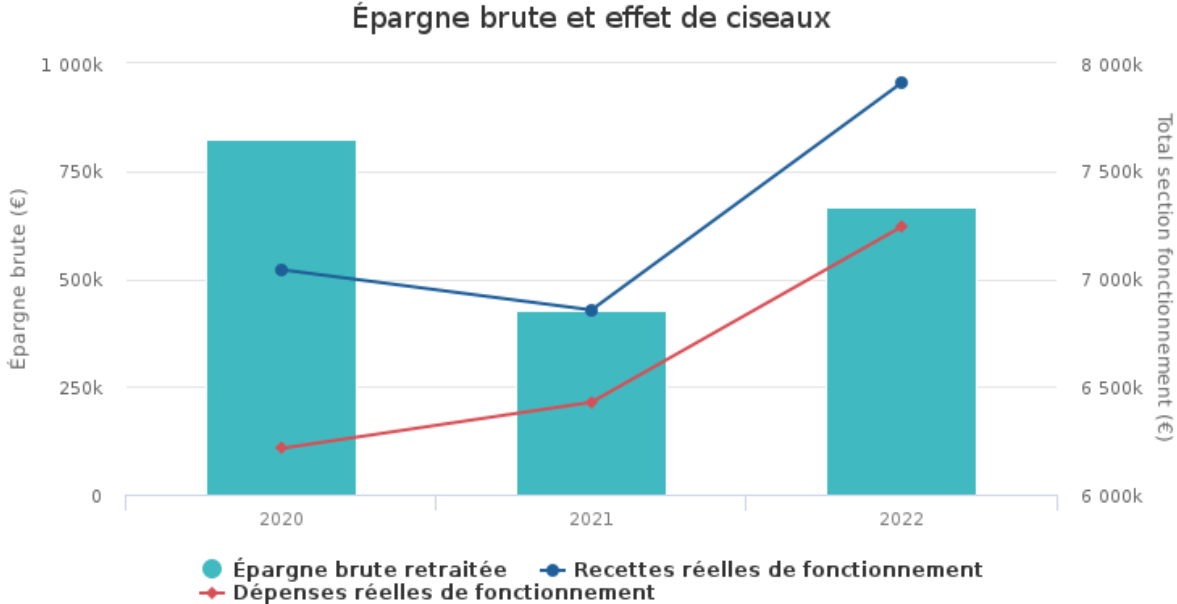
A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

#### Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	7 042 723	6 856 001	7 909 255	7 920 916	0,15 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>49 972</i>	<i>17 820</i>	<i>29 199</i>	<i>0</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	6 214 193	6 428 108	7 241 629	8 369 282	15,59 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>8 756</i>	<i>2 745</i>	<i>4 297</i>	<i>3 800</i>	-
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>823 010</b>	<b>427 893</b>	<b>667 626</b>	<b>-448 366</b>	<b>-167,31%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>11.69 %</b>	<b>6.24 %</b>	<b>8.44 %</b>	<b>-5.67 %</b>	-
Amortissement du capital (€)	344 998 €	384 754 €	244 965 €	265 754 €	8,49%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>478 012 €</b>	<b>43 139 €</b>	<b>422 661 €</b>	<b>-715 121 €</b>	<b>-269,19%</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>3 772 494 €</b>	<b>3 436 658 €</b>	<b>3 191 693 €</b>	<b>2 941 189 €</b>	<b>-7,85 %</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,59</b>	<b>8,04</b>	<b>4,79</b>	<b>100</b>	-

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.



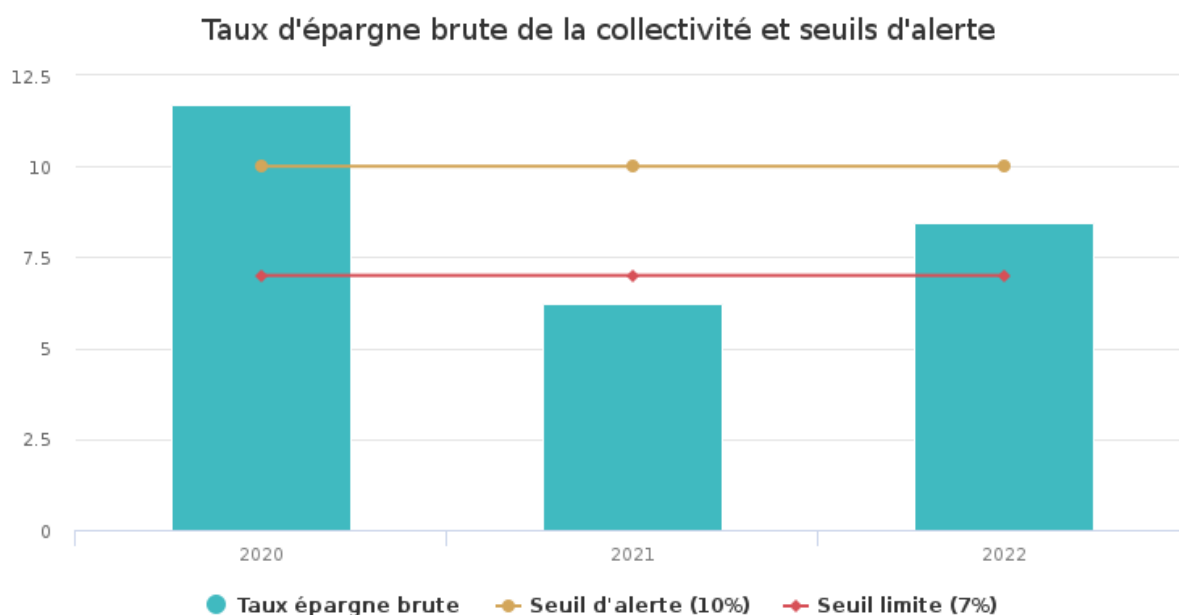
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

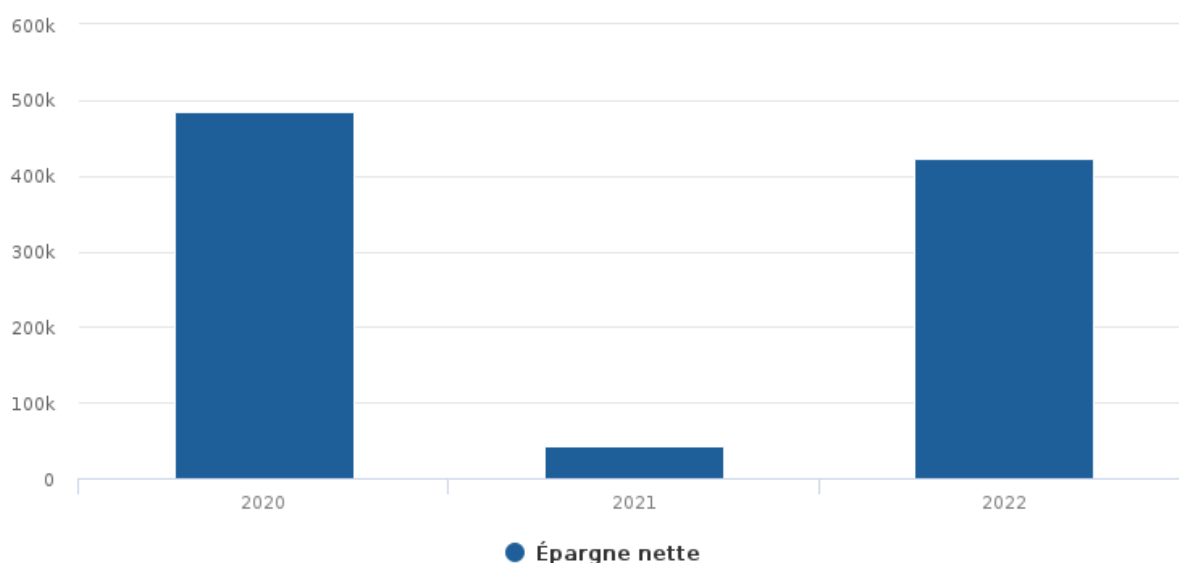
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

**La situation particulière de la commune** par rapport à l'apport en ressources d'investissement des Communaux conduit la commune à ne pas allouer encore cette année l'excédent de fonctionnement 2022 en section d'investissement pour rembourser le capital de la dette. La rationalisation et la maîtrise des budgets de fonctionnement de chaque service demeure une politique ferme de l'administration communale, afin de toujours pouvoir dégager un excédent en fin d'exercice. Il est cependant clair que pour éviter que les dépenses réelles de fonctionnement ne croissent plus rapidement que les recettes de fonctionnement, la commune sera amenée dans les années futures à trouver, au-delà des rentes de superficie des Communaux, de nouveaux leviers de ressources, notamment fiscales. Ainsi l'année 2023 sera-t-elle consacrée à ce travail d'analyse de la fiscalité : travail sur la taxe d'aménagement et augmentation des impôts pour 2024 tout en préservant la justice sociale chère à l'équipe municipale. L'évolution des diverses tarifications communales, déjà enclenchée cette année 2023, n'est pas exclue sur les années prochaines également.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2020 (DGCL – Données DGFIP).



## Épargne nette

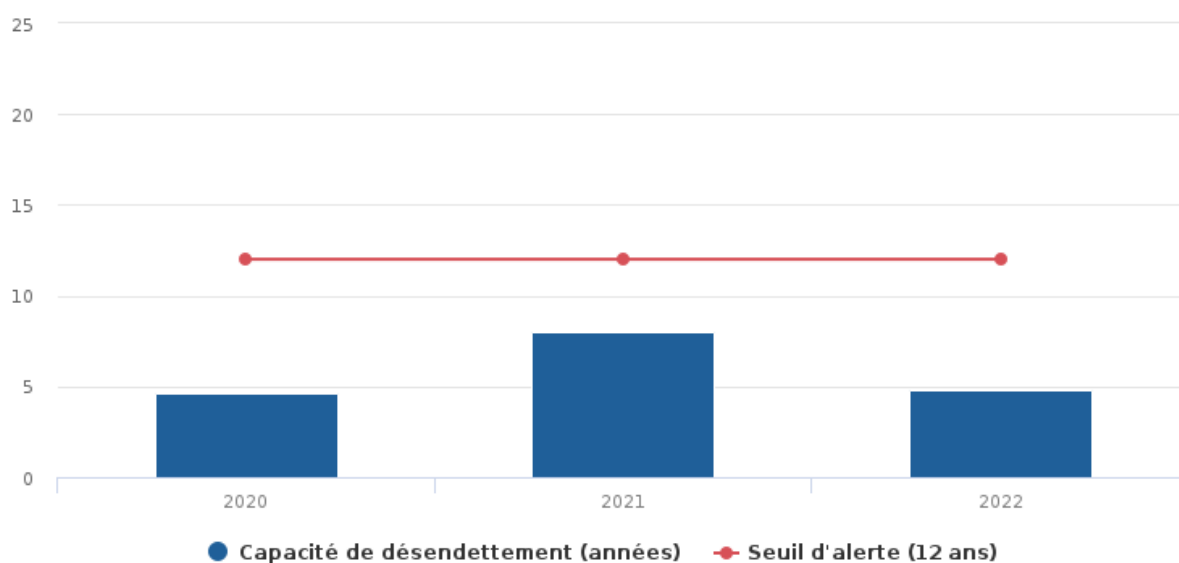


La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2020 (DGCL – Données DGFIP).

## Capacité de désendettement de la collectivité



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : AMBILLY (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21740008400018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D ANNEMASSE

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget Principal Ambilly (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	58
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	60
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	63
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	67

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	69
A1.01 - Opérations non ventilables	72
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	73
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	76
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	83
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	86
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	89
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	91
A1.908 - Fonction 8 - Transports	94
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	98
A2.01 - Opérations non ventilables	100
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	101
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	106
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	107
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	110
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	113
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	116
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	119
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	121
A2.938 - Fonction 8 - Transports	124

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	128
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	129
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	133
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	134

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	135
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	137
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	138
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	139
B3.1 - Etat des provisions constituées	141
B3.2 - Etalement des provisions	143
B4 - Etat des charges transférées	144
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	145
B6 - Prêts	146
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	147
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	148
B7.3 - Etat des emprunts garantis	149
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	155
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	156
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	157
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	158
B7.8 - Autres engagements donnés	159
B7.9 - Autres engagements reçus	160
B8 - Subventions versées	161
B9 - Etat du personnel	162
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	166
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	167
B11.2 - Liste des établissements publics créés	168
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	169
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	170
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	171
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	173
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	174

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	6 659

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	5 431 404,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 247,83
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 189,51
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 767,83
4	Encours de dette / population (2) (3)	530,15
5	DGF / population	93,11
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58,13 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	108,26 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	148,62 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	44,57 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-4,90 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00		B1	0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00		B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 356 758,96	7 659 250,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	506 600,66	29 001,65
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 9 175 107,97
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>16 863 359,62</b>	<b>16 863 359,62</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 199 282,70	7 987 615,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 211 667,70
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>9 199 282,70</b>	<b>9 199 282,70</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>26 062 642,32</b>	<b>26 062 642,32</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 695 531,88	301 968,23	4 698 417,96	4 698 417,96	5 000 386,19
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 076 103,00	17 000,00	1 678 816,00	1 678 816,00	1 695 816,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 655 170,06	187 632,43	3 261 090,00	3 261 090,00	3 448 722,43
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	551 020,80	0,00	3 262 885,00	3 262 885,00	3 262 885,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 977 825,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>13 407 809,62</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	255 250,00	0,00	265 850,00	265 850,00	265 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 250 730,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00	1 241 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 515 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>1 506 850,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 493 805,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>14 914 659,62</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	73 689,00		66 700,00	66 700,00	66 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 581 267,00		1 882 000,00	1 882 000,00	1 882 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 654 956,00</b>		<b>1 948 700,00</b>	<b>1 948 700,00</b>	<b>1 948 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>10 148 761,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>16 863 359,62</b>
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 863 359,62</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	327 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	18 974,53	0,00	0,00	18 974,53
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	10 027,12	0,00	0,00	10 027,12
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>327 530,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 001,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650 000,00	0,00	358 000,00	358 000,00	358 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	287 240,00	0,00	4 580 000,00	4 580 000,00	4 580 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>946 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 274 020,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 976 251,65</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	775 000,00		830 000,00	830 000,00	830 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 581 267,00		1 882 000,00	1 882 000,00	1 882 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 356 267,00</b>		<b>2 712 000,00</b>	<b>2 712 000,00</b>	<b>2 712 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 630 287,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>7 659 250,00</b>	<b>7 659 250,00</b>	<b>7 688 251,65</b>
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>9 175 107,97</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 863 359,62</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>763 300,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 324 087,00	0,00	2 524 999,70	2 524 999,70	2 524 999,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 420 530,00	0,00	4 830 000,00	4 830 000,00	4 830 000,00
014	Atténuations de produits	523 500,00	0,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	630 615,00	0,00	377 483,00	377 483,00	377 483,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 898 732,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>8 271 482,70</b>
66	Charges financières	77 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 300,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 978 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>8 369 282,70</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	775 000,00	0,00	830 000,00	830 000,00	830 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>775 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 753 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>9 199 282,70</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 199 282,70</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	54 500,00	54 500,00	54 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	367 587,00	0,00	456 842,00	456 842,00	456 842,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 224 650,00	0,00	3 550 600,00	3 550 600,00	3 550 600,00
74	Dotations et participations (3)	3 026 573,00	0,00	2 990 973,00	2 990 973,00	2 990 973,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 309 008,00	0,00	868 000,00	868 000,00	868 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 987 818,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>
76	Produits financiers	172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 987 990,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	73 689,00		66 700,00	66 700,00	66 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>73 689,00</b>		<b>66 700,00</b>	<b>66 700,00</b>	<b>66 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 061 679,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 987 615,00</b>	<b>7 987 615,00</b>	<b>7 987 615,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 211 667,70</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 199 282,70</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>763 300,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	265 850,00	0,00	265 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 773 423,16		8 773 423,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	154 848,03	60 000,00	214 848,03
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 230 816,00	0,00	1 230 816,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 248 722,43	0,00	3 248 722,43
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 241 000,00	1 882 000,00	3 123 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		6 700,00	6 700,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>14 914 659,62</b>	<b>1 948 700,00</b>	<b>16 863 359,62</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 863 359,62</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 524 999,70		2 524 999,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 830 000,00		4 830 000,00
014	Atténuations de produits	539 000,00		539 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	377 483,00	0,00	377 483,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	74 000,00	0,00	74 000,00
67	Charges spécifiques (9)	3 800,00	0,00	3 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	830 000,00	850 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>8 369 282,70</b>	<b>830 000,00</b>	<b>9 199 282,70</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 199 282,70</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



## AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	358 000,00	0,00	358 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 250,00	0,00	9 250,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	18 974,53	0,00	18 974,53
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	1 882 000,00	1 882 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	10 027,12	0,00	10 027,12
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		830 000,00	830 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	4 580 000,00		4 580 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>4 976 251,65</b>	<b>2 712 000,00</b>	<b>7 688 251,65</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>9 175 107,97</b>
--	---------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 863 359,62</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	54 500,00		54 500,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	456 842,00		456 842,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		60 000,00	60 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	3 550 600,00		3 550 600,00
74 Dotations et participations (8)	2 990 973,00		2 990 973,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	868 000,00	0,00	868 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	6 700,00	6 700,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>66 700,00</b>	<b>7 987 615,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 211 667,70</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 199 282,70</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>10 148 761,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>0,00</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>0,00</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>16 863 359,62</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	224 019,88	10 925,03	0,00	143 923,00	143 923,00	0,00	143 923,00	154 848,03
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 076 103,00	17 000,00	0,00	1 213 816,00	1 213 816,00	0,00	1 213 816,00	1 230 816,00
21	Immobilisations corporelles	3 409 935,57	187 632,43	0,00	3 061 090,00	3 061 090,00	0,00	3 061 090,00	3 248 722,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	2 217 767,29	291 043,20	0,00	8 482 379,96	8 482 379,96	0,00	8 482 379,96	8 773 423,16
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 977 825,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>0,00</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>0,00</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>13 407 809,62</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	255 250,00	0,00		265 850,00	265 850,00		265 850,00	265 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 250 730,00	0,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 515 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>1 506 850,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 493 805,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>0,00</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>0,00</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>14 914 659,62</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	73 689,00			66 700,00	66 700,00		66 700,00	66 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 581 267,00			1 882 000,00	1 882 000,00		1 882 000,00	1 882 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 654 956,00</b>			<b>1 948 700,00</b>	<b>1 948 700,00</b>		<b>1 948 700,00</b>	<b>1 948 700,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>16 863 359,62</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 630 287,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>7 659 250,00</b>	<b>7 659 250,00</b>	<b>7 688 251,65</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	327 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	18 974,53	0,00	0,00	18 974,53
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	10 027,12	0,00	0,00	10 027,12
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>327 530,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 001,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650 000,00	0,00	358 000,00	358 000,00	358 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	287 240,00	0,00	4 580 000,00	4 580 000,00	4 580 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>946 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 274 020,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 976 251,65</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	775 000,00		830 000,00	830 000,00	830 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 581 267,00		1 882 000,00	1 882 000,00	1 882 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 356 267,00</b>		<b>2 712 000,00</b>	<b>2 712 000,00</b>	<b>2 712 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>9 175 107,97</b>
---	---------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>16 863 359,62</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



## AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>10 148 761,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>0,00</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>0,00</b>	<b>16 356 758,96</b>	<b>16 863 359,62</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	224 019,88	10 925,03	0,00	143 923,00	143 923,00	0,00	143 923,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	15 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2031	Frais d'études	84 067,00	9 583,03	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	64 583,03
2051	Concessions, droits similaires	124 952,88	1 342,00	86 923,00	86 923,00	0,00	86 923,00	88 265,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 076 103,00	17 000,00	0,00	1 213 816,00	1 213 816,00	0,00	1 213 816,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	627 853,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	132 163,00	132 163,00	0,00	132 163,00	132 163,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00	471 903,00	471 903,00	0,00	471 903,00	471 903,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	443 250,00	17 000,00	604 750,00	604 750,00	0,00	604 750,00	621 750,00
21	Immobilisations corporelles	3 409 935,57	187 632,43	0,00	3 061 090,00	3 061 090,00	0,00	3 061 090,00
2111	Terrains nus	1 637 502,00	0,00	21 600,00	21 600,00	0,00	21 600,00	21 600,00
2112	Terrains de voirie	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	220 000,00	3 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 672,00
21311	Bâtiments administratifs	6 890,20	6 890,20	0,00	0,00	0,00	0,00	6 890,20
21312	Bâtiments scolaires	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	55 976,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	2 034 240,00	2 034 240,00	0,00	2 034 240,00	2 034 240,00
21351	Bâtiments publics	235 447,33	25 070,91	120 500,00	120 500,00	0,00	120 500,00	145 570,91
2151	Réseaux de voirie	166 992,00	4 350,24	335 000,00	335 000,00	0,00	335 000,00	339 350,24
2152	Installations de voirie	34 881,85	3 425,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	18 425,00
21533	Réseaux câblés	96 533,07	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
21534	Réseaux d'électrification	254 571,60	28 561,41	86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	114 561,41
21538	Autres réseaux	37 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	45 301,92	7 258,32	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	52 258,32

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 332,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	21 332,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	52 981,57	1 495,78		73 500,00	73 500,00	0,00	73 500,00	74 995,78
2181	Install. générales, agencements	1 005,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	84 000,00	37 920,88		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	79 920,88
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21838	Autre matériel informatique	158 323,79	48 866,12		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	106 866,12
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		5 850,00	5 850,00	0,00	5 850,00	5 850,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	63 327,77	2 320,92		25 200,00	25 200,00	0,00	25 200,00	27 520,92
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	109 040,24	16 468,65		76 200,00	76 200,00	0,00	76 200,00	92 668,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 217 767,29	291 043,20	0,00	8 482 379,96	8 482 379,96	0,00	8 482 379,96	8 773 423,16
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 977 825,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>0,00</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>0,00</b>	<b>12 901 208,96</b>	<b>13 407 809,62</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	255 250,00	0,00		265 850,00	265 850,00		265 850,00	265 850,00
1641	Emprunts en euros	240 000,00	0,00		250 600,00	250 600,00		250 600,00	250 600,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00	0,00		9 250,00	9 250,00		9 250,00	9 250,00
168758	Dettes - Autres groupements	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 250 730,00	0,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
27638	Créance Autres établissements publics	1 250 730,00	0,00		1 241 000,00	1 241 000,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 515 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 506 850,00</b>	<b>1 506 850,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 493 805,74</b>	<b>506 600,66</b>	<b>0,00</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>0,00</b>	<b>14 408 058,96</b>	<b>14 914 659,62</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	73 689,00			66 700,00	66 700,00		66 700,00	66 700,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	13 689,00			6 700,00	6 700,00		6 700,00	6 700,00
28031	Frais d'études	0,00			6 700,00	6 700,00		6 700,00	6 700,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	8 096,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	5 593,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	60 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 581 267,00			1 882 000,00	1 882 000,00		1 882 000,00	1 882 000,00
21311	Bâtiments administratifs	18 649,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	106 582,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 137 504,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	215 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 253,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	13 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	13 370,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	13 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	20 656,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	38 453,00			0,00	0,00		0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00			1 882 000,00	1 882 000,00		1 882 000,00	1 882 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 654 956,00</b>			<b>1 948 700,00</b>	<b>1 948 700,00</b>		<b>1 948 700,00</b>	<b>1 948 700,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
100	HALLE EN VE		0,00	0,00	135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00
46	AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"		0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
49	REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET		45 065,87	0,00	191 300,00	191 300,00	0,00	191 300,00
57	REMPACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	VOIE VERTE		713 100,69	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
64	CUISINE CENTRALE		169 229,74	141 660,00	1 194 694,96	1 194 694,96	0,00	1 194 694,96
67	REHABILITATION GYMNASSE		468 661,08	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
70	AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE		0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
71	CREATION ZONES STATIONNEMENT REGLEMENTE		13 642,44	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
75	GROUPE SCOLAIRE DE LA PAIX		2 106,59	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
76	REHABILITATION ECOLE FRATERNITE		304 006,47	136 634,40	1 167 000,00	1 167 000,00	0,00	1 167 000,00
79	REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE LA RUE DE GENEVE		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
80	CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS		4 608,00	0,00	41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00
81	REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES		19 684,08	5 859,12	420 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00
82	REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES		106 642,22	0,00	18 885,00	18 885,00	0,00	18 885,00
83	REAMENAGEMENT RUE JURA/MONT-BLANC/MARRONNIERS/JAURES		12 132,00	1 929,60	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
84	REAMENAGEMENT PLACE ET CARREFOUR MARTINIERE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	DEMOLITION MAISON CAPPOLO		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	AMENAGEMENT QUARTIERS VOIRIE 4 ET 5		13 837,76	4 960,08	1 040 000,00	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00
90	AMENAGEMENT VOIE DOUCE MAISON CAPOLO		720,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00
93	BATIMENT PERISCOLAIRE		11 760,00	0,00	662 500,00	662 500,00	0,00	662 500,00
94	STADE		42 723,12	0,00	2 833 000,00	2 833 000,00	0,00	2 833 000,00
95	PARKING SOUTERRAIN		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
96	REHABILITATION MAISON COLUCHE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
97	CREATION GROUPE SCOLAIRE - CORCEILLONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
98	CHAUFFERIE CLOS BABUTY		0,00	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00
99	CHAUFFERIE MARTINIERE		0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 927 920,06</b>	<b>291 043,20</b>	<b>8 482 379,96</b>	<b>8 482 379,96</b>	<b>0,00</b>	<b>8 482 379,96</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100**  
**LIBELLE : HALLE EN VE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	135 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-135 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>15 000,00</b>	<b>b</b>
			<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-15 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49  
LIBELLE : REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>45 065,87</b>	<b>a</b> 0,00	<b>191 300,00</b>	<b>b</b> 191 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 013,87	0,00	191 300,00	191 300,00
2031	Frais d'études	43 013,87	0,00	191 300,00	191 300,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 052,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 052,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-191 300,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 57  
LIBELLE : REMPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58**  
**LIBELLE : VOIE VERTE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>713 100,69</b>	<b>a</b> 0,00	<b>200 000,00</b>	<b>b</b> 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	23 782,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	23 782,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>689 318,69</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	493 088,28	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	172 448,41	0,00	200 000,00	200 000,00
21534	Réseaux d'électrification	23 782,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-200 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 64  
LIBELLE : CUISINE CENTRALE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>169 229,74</b>	<b>a 141 660,00</b>	<b>1 194 694,96</b>	<b>b 1 194 694,96</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	169 229,74	141 660,00	1 194 694,96	1 194 694,96
2031	Frais d'études	169 229,74	141 660,00	1 194 694,96	1 194 694,96
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-1 336 354,96</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 67**  
**LIBELLE : REHABILITATION GYMNASSE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>468 661,08</b>	<b>a</b> 0,00	<b>55 000,00</b>	<b>b</b> 55 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	132 663,77	0,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	132 663,77	0,00	55 000,00	55 000,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>122 718,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	84 183,28	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	36 014,35	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 011,32	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	510,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>213 278,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	124 520,08	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	88 758,28	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-55 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 70  
LIBELLE : AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
				<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-60 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 71  
LIBELLE : CREATION ZONES STATIONNEMENT REGLEMENTE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>13 642,44</b>	<b>a</b>	<b>5 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 642,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2152	Installations de voirie	13 642,44	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 75**  
**LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE DE LA PAIX**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>2 106,59</b>	<b>a</b>	<b>100 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 106,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21351	Bâtiments publics	2 106,59	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-100 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76  
LIBELLE : REHABILITATION ECOLE FRATERNITE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>304 006,47</b>	<b>a</b>	<b>1 167 000,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>74 805,60</b>	<b>136 634,40</b>	<b>1 167 000,00</b>	<b>1 167 000,00</b>
2031	Frais d'études	74 805,60	136 634,40	1 167 000,00	1 167 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>26 528,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	17 881,81	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	2 106,11	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	6 540,35	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>202 672,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	202 672,60	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-1 303 634,40</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 79**  
**LIBELLE : REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE LA RUE DE GENEVE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>5 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80  
LIBELLE : CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>4 608,00</b>	<b>a</b>	<b>41 000,00</b>	<b>b</b>
			<b>0,00</b>		<b>41 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 608,00	0,00	41 000,00	41 000,00
2031	Frais d'études	4 608,00	0,00	41 000,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-41 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 81  
LIBELLE : REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>19 684,08</b>	<b>a 5 859,12</b>	<b>420 000,00</b>	<b>b 420 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 684,08	5 859,12	420 000,00	420 000,00
2031	Frais d'études	19 684,08	5 859,12	420 000,00	420 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-425 859,12</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 82  
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>106 642,22</b>	<b>a</b>	<b>18 885,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	106 642,22	0,00	18 885,00	18 885,00
2315	Install., matériel et outill. technique	106 642,22	0,00	18 885,00	18 885,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-18 885,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 83**  
**LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE JURA/MONT-BLANC/MARRONNIERS/JAURES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>12 132,00</b>	<b>a</b>	<b>1 929,60</b>	<b>b</b>	<b>6 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 132,00	1 929,60	6 000,00		6 000,00
2031	Frais d'études	12 132,00	1 929,60	6 000,00		6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-7 929,60</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 84  
LIBELLE : REAMENAGEMENT PLACE ET CARREFOUR MARTINIÈRE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 87  
LIBELLE : DEMOLITION MAISON CAPPOLO  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89  
LIBELLE : AMENAGEMENT QUARTIERS VOIRIE 4 ET 5  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>13 837,76</b>	<b>a 4 960,08</b>	<b>1 040 000,00</b>	<b>b 1 040 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 837,76	4 960,08	545 000,00	545 000,00
2031	Frais d'études	13 837,76	4 960,08	545 000,00	545 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-1 044 960,08</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90  
LIBELLE : AMENAGEMENT VOIE DOUCE MAISON CAPOLO  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>720,00</b>	<b>a</b>	<b>110 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	720,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2031	Frais d'études	720,00	0,00	110 000,00	110 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-110 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 93**  
**LIBELLE : BATIMENT PERISCOLAIRE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>11 760,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>662 500,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 760,00	0,00	188 500,00		188 500,00
2031	Frais d'études	11 760,00	0,00	188 500,00		188 500,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	474 000,00		474 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	474 000,00		474 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-662 500,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94**  
**LIBELLE : STADE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>42 723,12</b>	<b>a</b> 0,00	<b>2 833 000,00</b>	<b>b</b> 2 833 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 723,12	0,00	418 000,00	418 000,00
2031	Frais d'études	42 723,12	0,00	418 000,00	418 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-2 833 000,00</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 95**  
**LIBELLE : PARKING SOUTERRAIN**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96**  
**LIBELLE : REHABILITATION MAISON COLUCHE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 97  
LIBELLE : CREATION GROUPE SCOLAIRE - CORCEILLONS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 98**  
**LIBELLE : CHAUFFERIE CLOS BABUTY**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>128 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-128 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99**  
**LIBELLE : CHAUFFERIE MARTINIERE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>95 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-95 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 630 287,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>7 659 250,00</b>	<b>7 659 250,00</b>	<b>7 688 251,65</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	327 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	297 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	18 974,53	0,00	0,00	18 974,53
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	18 974,53	0,00	0,00	18 974,53
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	10 027,12	0,00	0,00	10 027,12
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	10 027,12	0,00	0,00	10 027,12
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>327 530,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 001,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650 000,00	0,00	358 000,00	358 000,00	358 000,00
10222	FCTVA	450 000,00	0,00	258 000,00	258 000,00	258 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00	0,00	9 250,00	9 250,00	9 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	287 240,00	0,00	4 580 000,00	4 580 000,00	4 580 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>946 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 274 020,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 947 250,00</b>	<b>4 976 251,65</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	<i>775 000,00</i>		<i>830 000,00</i>	<i>830 000,00</i>	<i>830 000,00</i>
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	<i>1 400,00</i>		<i>1 300,00</i>	<i>1 300,00</i>	<i>1 300,00</i>
28031	<i>Frais d'études</i>	<i>66 500,00</i>		<i>33 500,00</i>	<i>33 500,00</i>	<i>33 500,00</i>
28041411	<i>Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	<i>1 400,00</i>		<i>1 400,00</i>	<i>1 400,00</i>	<i>1 400,00</i>
28041413	<i>Subv. Cne GFP : Projet infrastructure</i>	<i>0,00</i>		<i>22 100,00</i>	<i>22 100,00</i>	<i>22 100,00</i>
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	<i>1 300,00</i>		<i>1 300,00</i>	<i>1 300,00</i>	<i>1 300,00</i>
28041513	<i>Subv. Grpt : Projet infrastructure</i>	<i>0,00</i>		<i>14 700,00</i>	<i>14 700,00</i>	<i>14 700,00</i>
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	<i>15 000,00</i>		<i>19 000,00</i>	<i>19 000,00</i>	<i>19 000,00</i>
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	<i>1 800,00</i>		<i>1 700,00</i>	<i>1 700,00</i>	<i>1 700,00</i>

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
280422	Privé - Bâtiments et installations	63 500,00		62 000,00	62 000,00	62 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	65 500,00		69 500,00	69 500,00	69 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 200,00		700,00	700,00	700,00
281311	Bâtiments administratifs	10 500,00		800,00	800,00	800,00
281312	Bâtiments scolaires	7 000,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
281316	Equipements de cimetièr	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
281318	Autres bâtiments publics	109 000,00		109 000,00	109 000,00	109 000,00
281351	Bâtiments publics	5 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28138	Autres constructions	84 000,00		84 000,00	84 000,00	84 000,00
28152	Installations de voirie	44 000,00		43 500,00	43 500,00	43 500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00		19 000,00	19 000,00	19 000,00
281534	Réseaux d'électrification	4 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281538	Autres réseaux	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 500,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
2815731	Matériel roulant	19 000,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	26 000,00		42 000,00	42 000,00	42 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	400,00		500,00	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	40 500,00		37 500,00	37 500,00	37 500,00
281838	Autre matériel informatique	56 000,00		70 800,00	70 800,00	70 800,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	23 000,00		29 100,00	29 100,00	29 100,00
28188	Autres immo. corporelles	109 000,00		128 500,00	128 500,00	128 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 581 267,00		1 882 000,00	1 882 000,00	1 882 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	228 000,00		0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	96 000,00		0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	64 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	266 129,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		1 882 000,00	1 882 000,00	1 882 000,00
21351	Bâtiments publics	13 370,00		0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	913 768,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 356 267,00</b>		<b>2 712 000,00</b>	<b>2 712 000,00</b>	<b>2 712 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 753 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>0,00</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>9 199 282,70</b>
011	Charges à caractère général (3)	2 324 087,00	0,00	0,00	2 524 999,70	2 524 999,70	0,00	2 524 999,70	2 524 999,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 420 530,00	0,00		4 830 000,00	4 830 000,00		4 830 000,00	4 830 000,00
014	Atténuations de produits	523 500,00	0,00		539 000,00	539 000,00		539 000,00	539 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	630 615,00	0,00	0,00	377 483,00	377 483,00	0,00	377 483,00	377 483,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>7 898 732,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>0,00</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>8 271 482,70</b>
66	Charges financières	77 000,00	0,00		74 000,00	74 000,00		74 000,00	74 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 300,00	0,00		3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>79 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 800,00</b>	<b>97 800,00</b>		<b>97 800,00</b>	<b>97 800,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>7 978 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>0,00</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>8 369 282,70</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	775 000,00			830 000,00	830 000,00		830 000,00	830 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>775 000,00</b>			<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>9 199 282,70</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

## AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 061 679,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 987 615,00</b>	<b>7 987 615,00</b>	<b>7 987 615,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	60 000,00	0,00	54 500,00	54 500,00	54 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	367 587,00	0,00	456 842,00	456 842,00	456 842,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 224 650,00	0,00	3 550 600,00	3 550 600,00	3 550 600,00
74	Dotations et participations (2)	3 026 573,00	0,00	2 990 973,00	2 990 973,00	2 990 973,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	1 309 008,00	0,00	868 000,00	868 000,00	868 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>7 987 818,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>
76	Produits financiers	172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 987 990,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	73 689,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>73 689,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 700,00</b>	<b>66 700,00</b>	<b>66 700,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>1 211 667,70</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>9 199 282,70</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 753 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>0,00</b>	<b>9 199 282,70</b>	<b>9 199 282,70</b>
011	Charges à caractère général (4)	2 324 087,00	0,00	0,00	2 524 999,70	2 524 999,70	0,00	2 524 999,70	2 524 999,70
60611	Eau et assainissement	39 200,00	0,00		57 702,00	57 702,00	0,00	57 702,00	57 702,00
60612	Energie - Electricité	229 650,00	0,00		299 500,00	299 500,00	0,00	299 500,00	299 500,00
60613	Chauffage urbain	49 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60621	Combustibles	5 900,00	0,00		3 050,00	3 050,00	0,00	3 050,00	3 050,00
60622	Carburants	14 400,00	0,00		29 400,00	29 400,00	0,00	29 400,00	29 400,00
60623	Alimentation	104 900,00	0,00		124 650,00	124 650,00	0,00	124 650,00	124 650,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60631	Fournitures d'entretien	39 300,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	59 900,00	0,00		56 620,00	56 620,00	0,00	56 620,00	56 620,00
60633	Fournitures de voirie	51 500,00	0,00		36 750,00	36 750,00	0,00	36 750,00	36 750,00
60636	Habillement et vêtements de travail	27 300,00	0,00		17 100,00	17 100,00	0,00	17 100,00	17 100,00
6064	Fournitures administratives	10 400,00	0,00		4 750,00	4 750,00	0,00	4 750,00	4 750,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	21 500,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6067	Fournitures scolaires	30 300,00	0,00		20 250,00	20 250,00	0,00	20 250,00	20 250,00
6068	Autres matières et fournitures	28 850,00	0,00		26 500,00	26 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00
611	Contrats de prestations de services	342 247,00	0,00		360 816,00	360 816,00	0,00	360 816,00	360 816,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61358	Autres	55 700,00	0,00		31 050,00	31 050,00	0,00	31 050,00	31 050,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	0,00		31 400,00	31 400,00	0,00	31 400,00	31 400,00
61521	Entretien terrains	60 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 450,00	0,00		36 248,00	36 248,00	0,00	36 248,00	36 248,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	17 000,00	0,00		37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
61551	Entretien matériel roulant	6 190,00	0,00		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 300,00	0,00		14 020,00	14 020,00	0,00	14 020,00	14 020,00
6156	Maintenance	51 550,00	0,00		97 700,00	97 700,00	0,00	97 700,00	97 700,00
6161	Multirisques	50 200,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
6168	Autres primes d'assurance	155 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
6182	Documentation générale et technique	16 044,00	0,00		20 071,00	20 071,00	0,00	20 071,00	20 071,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 400,00	0,00		39 400,00	39 400,00	0,00	39 400,00	39 400,00
6188	Autres frais divers	44 200,00	0,00		66 500,00	66 500,00	0,00	66 500,00	66 500,00



**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	179 500,00	0,00		203 475,70	203 475,70	0,00	203 475,70	203 475,70
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6231	Annonces et insertions	13 500,00	0,00		7 420,00	7 420,00	0,00	7 420,00	7 420,00
6232	Fêtes et cérémonies	110 300,00	0,00		34 720,00	34 720,00	0,00	34 720,00	34 720,00
6236	Catalogues et imprimés	19 386,00	0,00		22 100,00	22 100,00	0,00	22 100,00	22 100,00
6238	Divers	300,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6241	Transports de biens	750,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6247	Transports collectifs	18 800,00	0,00		20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
6248	Divers	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	7 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6261	Frais d'affranchissement	11 200,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 220,00	0,00		5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	140 000,00	0,00		159 000,00	159 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00
6284	Redevances pour services rendus	12 450,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	12 000,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	63 400,00	0,00		73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00
6288	Autres services extérieurs	36 900,00	0,00		34 750,00	34 750,00	0,00	34 750,00	34 750,00
63512	Taxes foncières	31 500,00	0,00		31 057,00	31 057,00	0,00	31 057,00	31 057,00
63513	Autres impôts locaux	12 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 420 530,00	0,00		4 830 000,00	4 830 000,00		4 830 000,00	4 830 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 390,00	0,00		17 520,00	17 520,00		17 520,00	17 520,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	51 500,00	0,00		53 320,00	53 320,00		53 320,00	53 320,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 220,00	0,00		11 010,00	11 010,00		11 010,00	11 010,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 523 200,00	0,00		1 799 650,00	1 799 650,00		1 799 650,00	1 799 650,00
64112	SFT, indemnité de résidence	33 880,00	0,00		43 980,00	43 980,00		43 980,00	43 980,00
64118	Autres indemnités	665 800,00	0,00		644 575,00	644 575,00		644 575,00	644 575,00
64131	Rémunérations	696 000,00	0,00		666 625,00	666 625,00		666 625,00	666 625,00
64138	Primes et autres indemnités	194 900,00	0,00		212 300,00	212 300,00		212 300,00	212 300,00
64168	Autres emplois aidés	77 000,00	0,00		105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	470 800,00	0,00		485 600,00	485 600,00		485 600,00	485 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	568 600,00	0,00		624 600,00	624 600,00		624 600,00	624 600,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	35 700,00	0,00		48 500,00	48 500,00		48 500,00	48 500,00

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	9 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	26 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 460,00	0,00		20 570,00	20 570,00		20 570,00	20 570,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 080,00	0,00		67 750,00	67 750,00		67 750,00	67 750,00
014	Atténuations de produits	523 500,00	0,00		539 000,00	539 000,00		539 000,00	539 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	0,00	0,00		93 000,00	93 000,00		93 000,00	93 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	92 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
739211	Attribution de compensation	429 000,00	0,00		441 000,00	441 000,00		441 000,00	441 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	630 615,00	0,00	0,00	377 483,00	377 483,00	0,00	377 483,00	377 483,00
65311	Indemnités de fonction	92 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 700,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
65568	Autres contributions	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	6 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	126 775,00	0,00		131 483,00	131 483,00	0,00	131 483,00	131 483,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65818	Autres	51 640,00	0,00		56 900,00	56 900,00	0,00	56 900,00	56 900,00
65888	Autres	300 100,00	0,00		12 600,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>7 898 732,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>0,00</b>	<b>8 271 482,70</b>	<b>8 271 482,70</b>
66	Charges financières	77 000,00	0,00		74 000,00	74 000,00		74 000,00	74 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	74 000,00	0,00		68 000,00	68 000,00		68 000,00	68 000,00

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (4)	2 300,00	0,00		3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 300,00	0,00		3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>79 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 800,00</b>	<b>97 800,00</b>		<b>97 800,00</b>	<b>97 800,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>7 978 032,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>0,00</b>	<b>8 369 282,70</b>	<b>8 369 282,70</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	775 000,00			830 000,00	830 000,00		830 000,00	830 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	775 000,00			830 000,00	830 000,00		830 000,00	830 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>775 000,00</b>			<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>830 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	6 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 061 679,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 987 615,00</b>	<b>7 987 615,00</b>	<b>7 987 615,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	54 500,00	54 500,00	54 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	54 500,00	54 500,00	54 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	367 587,00	0,00	456 842,00	456 842,00	456 842,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
70321	Stationnement et location voie publique	9 100,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
70323	Red. occupation dom. public	24 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 687,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
70632	Redevances services à caractère loisir	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	46 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	180 000,00	0,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00
70688	Autres prestations de services	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	4 800,00	0,00	87 242,00	87 242,00	87 242,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 224 650,00	0,00	3 550 600,00	3 550 600,00	3 550 600,00
73111	Impôts directs locaux	2 677 000,00	0,00	3 058 600,00	3 058 600,00	3 058 600,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	460 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	85 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
73154	Droits de place	2 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7318	Autres	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 026 573,00	0,00	2 990 973,00	2 990 973,00	2 990 973,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	534 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
741121	DSR des communes	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7473	Participation départements	2 600,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	7 973,00	0,00	7 973,00	7 973,00	7 973,00
74788	Autres	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74888	Autres	2 292 000,00	0,00	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 309 008,00	0,00	868 000,00	868 000,00	868 000,00

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
752	Revenus des immeubles	1 148 271,00	0,00	865 000,00	865 000,00	865 000,00
756	Libéralités reçues	147 237,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	13 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>7 987 818,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>
76	Produits financiers	172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 987 990,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>	<b>7 920 915,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	73 689,00		66 700,00	66 700,00	66 700,00
721	Immobilisations incorporelles	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	13 689,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>73 689,00</b>		<b>66 700,00</b>	<b>66 700,00</b>	<b>66 700,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>265 850,00</b>	<b>4 881 013,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 900,00</b>	<b>2 504 694,96</b>	<b>2 919 000,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	368 423,00	0,00	0,00	2 461 694,96	473 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 472 590,00	0,00	11 900,00	43 000,00	31 000,00	2 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	799 000,00	0,00	0,00	0,00	2 250 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 241 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 947 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	358 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>1 454 916,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>2 168 185,00</b>		<b>14 408 058,96</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		265 850,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 000,00	0,00	0,00	1 387 300,00		4 698 417,96
204	Subventions d'équipement versées	1 213 816,00	0,00	0,00	300 000,00		1 678 816,00
21	Immobilisations corporelles	233 100,00	0,00	200 000,00	267 000,00		3 261 090,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	213 885,00		3 262 885,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 241 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>4 947 250,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		4 580 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		358 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		9 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

<b>Chapitre nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>6 Action économique</b>	<b>7 Environnement</b>	<b>8 Transports</b>	<b>9 Fonction en réserve</b>	<b>TOTAL</b>
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>265 850,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	250 600,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	6 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 947 250,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 580 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	358 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>4 693 013,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 500,00</b>	<b>16 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	281 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	63 423,00	0,00	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 152 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	90 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	65 850,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	799 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	1 241 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 881 013,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 923,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 152 240,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 350,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	799 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>11 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 900,00</b>
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 294 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 267 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	<b>DEPENSES</b>	1 210 694,96	0,00	0,00	0,00	0,00	2 504 694,96
203	Frais d'études, recherche, développement	1 194 694,96	0,00	0,00	0,00	0,00	2 461 694,96
218	Autres immobilisations corporelles	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>55 000,00</b>	<b>2 833 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	55 000,00	418 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	2 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 919 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
			<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>43 500,00</b>	<b>141 000,00</b>	<b>27 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213 816,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	1 500,00	126 000,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 454 916,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213 816,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 168 185,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 300,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	213 885,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 168 185,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 885,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>645 500,00</b>	<b>3 188 085,70</b>	<b>0,00</b>	<b>243 650,00</b>	<b>1 006 400,00</b>	<b>1 414 794,00</b>	<b>306 353,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 265 405,70	0,00	33 450,00	445 900,00	299 744,00	38 750,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 706 000,00	0,00	208 000,00	556 500,00	1 040 450,00	203 300,00	0,00
014	Atténuations de produits	539 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 500,00	206 680,00	0,00	400,00	4 000,00	72 600,00	64 303,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>6 375 600,00</b>	<b>340 942,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>186 000,00</b>	<b>204 200,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	19 500,00	0,00	0,00	5 000,00	26 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	89 442,00	0,00	0,00	181 000,00	116 200,00	55 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 458 600,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 917 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	2 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 073 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>309 750,00</b>	<b>181 100,00</b>		<b>8 369 282,70</b>
011	Charges à caractère général	0,00	234 050,00	0,00	131 050,00	76 650,00		2 524 999,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	832 600,00	0,00	178 700,00	104 450,00		4 830 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		539 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00		377 483,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		74 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>729 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 173,00</b>		<b>7 920 915,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		54 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00		456 842,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00		3 550 600,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00		2 990 973,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	725 000,00	0,00	0,00	3 000,00		868 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>645 500,00</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	12 500,00
661	Charges d'intérêts	74 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	10 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	539 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>6 375 600,00</b>
731	Fiscalité locale	3 458 600,00
741	D.G.F.	620 000,00
744	FCTVA	9 000,00
748	Autres attributions et participations	2 288 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>2 792 515,70</b>	<b>0,00</b>	<b>191 370,00</b>	<b>27 800,00</b>	<b>16 400,00</b>	<b>18 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	263 970,00	0,00	5 000,00	1 300,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	35 966,00	0,00	5 850,00	23 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
613	Locations	8 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	31 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	101 918,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	31 571,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	231 475,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	11 128,00	0,00	11 020,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	165 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	25 000,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	40 057,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 111 930,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	377 200,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	25 870,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	12 780,00	0,00	0,00	0,00	16 400,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>338 742,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00
708	Autres produits	87 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>133 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	114 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 188 085,70</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 770,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 316,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 550,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 918,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 071,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 475,70
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 148,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 057,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 227 930,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 470,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 180,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>340 942,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 242,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>243 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>243 650,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 350,00	0,00	0,00	0,00	10 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
618	Divers	0,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	8 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
628	Divers	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 850,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	157 500,00	0,00	0,00	0,00	157 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 650,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>534 450,00</b>	<b>7 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	131 350,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 200,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 500,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 000,00	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	235 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	94 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	9 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>464 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 006 400,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	138 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 650,00
611	Contrats de prestations de services	93 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
615	Entretien et réparations	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
628	Divers	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 400,00
641	Rémunérations du personnel	156 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	45 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
647	Autres charges sociales	3 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>186 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>186 000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
706	Prestations de services	181 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>245 500,00</b>	<b>11 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 492,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 500,00	1 500,00	0,00	43 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 000,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	27 700,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 500,00	0,00	4 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	15 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 100,00	0,00	0,00	4 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	150 000,00	0,00	0,00	181 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	47 000,00	0,00	0,00	61 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 200,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>87 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	15 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	12 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321	322	323	324	325	326
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>242 950,00</b>	<b>66 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 952,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	39 900,00	10 200,00	0,00	0,00	9 352,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 500,00	10 000,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	550,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	88 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>364 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 414 794,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 700,00	0,00	15 650,00	0,00	400,00	0,00	135 002,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	23 750,00
618	Divers	11 500,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	50 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 992,00
624	Transports biens, transports collectifs	8 500,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 100,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00
641	Rémunérations du personnel	257 425,00	0,00	84 075,00	0,00	0,00	0,00	761 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	69 000,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	242 500,00
647	Autres charges sociales	4 800,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	19 350,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>96 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204 200,00</b>
641	Rémunérations du personnel	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
706	Prestations de services	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 200,00
747	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>1 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>303 703,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	157 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	64 303,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>57 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>306 353,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 200,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 303,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 000,00</b>	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
			<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>223 900,00</b>	<b>563 750,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 050,00	49 550,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
613	Locations	0,00	0,00	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 000,00	56 200,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	50,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 500,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	159 200,00	281 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	46 000,00	88 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	3 200,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 073 650,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 200,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 400,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>729 000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 300,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE	
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique					758 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>309 750,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	850,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	36 800,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 173,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>181 100,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 550,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 173,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					4 995 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 995 000,00									
925673	SAS CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	05/09/2016		08/02/2017	2 995 000,00	F		1,450	1,450		T	X Echéance constante		A-1
A0110794000	SA CAISSE D EPARGNE DES ALPES	25/08/2010		25/08/2011	2 000 000,00	F		3,530	3,530		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>119 862,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					119 862,00									
MAIRIE AMBILLY	SYANE	19/05/2017		01/01/2018	119 862,00	F		1,180	1,316		A	C		A-1
<b>Total général</b>					<b>5 114 862,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		3 195 429,76				244 510,88	66 568,19	0,00	15 570,52	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 195 429,76				244 510,88	66 568,19	0,00	15 570,52	
925673		0,00	A-1	2 185 646,79	13,83	F		141 858,31	30 922,85	0,00	4 362,92	
A0110794000		0,00	A-1	1 009 782,97	6,58	F		102 652,57	35 645,34	0,00	11 207,60	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		89 896,50				5 993,10	1 060,78	0,00	990,06	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		89 896,50				5 993,10	1 060,78	0,00	990,06	
MAIRIE AMBILLY		0,00	A-1	89 896,50	14,00	F		5 993,10	1 060,78	0,00	990,06	

**AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 285 326,26</b>					<b>250 503,98</b>	<b>67 628,97</b>	<b>0,00</b>	<b>16 560,58</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 285 326,26	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		19-01-2023
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	01/01/2000
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	18/12/2014
L	21533 réseaux câblés infrastructures câblage	15	18/12/2014
L	2031 Frais d'études	5	17/06/2021
L	202 Frais réalisation documents urbanisme	5	19/01/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	19/01/2023
L	2051 licences Adobe, antivirus	1	19/01/2023
L	2051 logiciel metier	5	19/01/2023
L	21321 immeuble de rapport	10	19/01/2023
L	2135 installation ascenseur..	20	19/01/2023
L	21533 - Réseaux câblés-petits travaux de raccordement	5	19/01/2023
L	21534 - réseaux d'électricité	10	19/01/2023
L	21538 - réseaux gaz - installation appareils de chauffage	10	19/01/2023
L	21568 - extincteurs, bornes	10	19/01/2023
L	21572 matériels scolaires	5	19/01/2023
L	215731 - matériels roulants >= 3.5 tonnes	7	19/01/2023
L	215731 matériels roulants : balayeuse, véhicule utilitaire de vo	6	19/01/2023
L	215731 matériels techniques roulants <= 3.5 tonnes	5	19/01/2023
L	215738 matériels voirie : marteau piqueur, benne, contaieurs...	8	19/01/2023
L	21578 gros matériels et outillages	10	19/01/2023
L	21578 petits matériels et outillages : tondeuse, épandeurs, débr	5	19/01/2023
L	2158 coffre fort	20	19/01/2023
L	2158 matériels portatifs : perceuse, visseuse et autre matériel	5	19/01/2023
L	2181 installations générales, agencements	10	19/01/2023
L	21828 Matériels de transport <= 3.5 tonnes	5	19/01/2023
L	21828 Matériels de transports >= 3.5 tonnes	7	19/01/2023
L	21828 Matériels de transport léger	5	19/01/2023
L	21832 Matériels informatiques scolaires	5	19/01/2023
L	21838 Matériels informatiques	5	19/01/2023
L	21841 Mobiliers scolaires	5	19/01/2023
L	21848 Mobiliers	10	19/01/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2185 Matériels de téléphonie : portables	2	19/01/2023
L	2185- 1 Matériels de téléphonie : fixes, radiocom..	5	19/01/2023
L	2188 autres immobilisations :	5	19/01/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	20 000,00		0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	20 000,00		0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
litiges	10 000,00	20/02/2023	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
compte épargne temps	10 000,00	20/02/2023	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>20 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>20 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	28 056 508,07	21 609 475,50	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>564 333,51</b>	<b>519 192,49</b>										<b>6 717,96</b>	<b>18 611,01</b>	
HALPADES	2018	P	EMPRUNT COMPLEMENTAIRE - REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE L'ENCOURS	CAISSE D EPARGNE	168 898,51	147 713,92	21,33	T	F		1,810	F		1,810	-	2 631,70	6 190,00	
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2020	X Echéance progressive	LA CROIX II	EPIC CAISSE DES DEPOTS	395 435,00	371 478,57	22,33	A	F		1,100	F		1,100	A-1	4 086,26	12 421,01	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>27 492 174,56</b>	<b>21 090 283,01</b>										<b>295 208,50</b>	<b>812 722,59</b>	
HALPADES	2022	X Echéance progressive	TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	911 611,00	911 611,00	49,00	A	F		0,800	F		0,800	-	7 292,89	13 666,98	
HALPADES	2022	P	LES TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	658 671,00	658 671,00	39,00	A	F		1,600	F		1,600	-	10 538,74	10 904,77	
HALPADES	2010	X Echéance constante	ROUTE DE GENEVE - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 202 993,39	1 687 140,41	26,17	A	R		1,550	R		1,550	-	26 926,01	50 796,79	
HALPADES	2015	X Echéance constante	LE GENEVA	CREDIT FONCIER	586 109,97	405 096,68	16,92	A	R		3,380	R		3,380	-	8 083,29	25 015,98	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HALPADES	2010	X Echéance constante	ROUTE DE GENEVE - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	714 611,35	603 608,52	37,17	A	R	1,550	R	1,550	-1		9 355,93	11 133,69		
HALPADES	2015	X Echéance progressive	EMPREINTE PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 362 533,00	1 111 995,07	41,83	A	F	1,350	F	1,350	-		15 011,93	33 595,09		
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLAI FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	450 291,00	394 434,58	42,08	A	R	0,550	R	0,550	-		2 169,39	8 156,00		
HALPADES	2016	X Echéance progressive	KARA PROMOVAL - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	582 008,00	492 294,52	32,08	A	R	1,350	R	0,750	-		3 692,21	13 203,57		
HALPADES	2015	X Echéance constante	LE GENEVA PLS	CREDIT FONCIER	197 695,00	138 529,90	36,33	A	R	1,880	R	1,880	-		2 604,36	4 765,71		
HALPADES	2016	X Echéance constante	EMPREINTE PLUS INDEXE INFLATION	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 319 243,00	1 137 775,35	32,83	A	R	1,380	R	1,380	-1		15 701,30	27 454,53		
HALPADES	2015	X Echéance progressive	EMPREINTE PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	653 810,00	489 459,57	31,08	A	R	0,550	R	0,550	A-1		2 692,03	19 539,74		
HALPADES	2014	X Echéance progressive	EMPREINTE PLAI	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	537 579,00	420 828,98	41,08	A	R	0,550	R	0,550	-1		2 314,56	13 909,01		
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLUS FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	713 530,00	640 013,57	42,08	A	R	1,350	R	1,350	-		8 640,18	11 077,08		
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLAI	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	397 727,00	334 270,65	32,08	A	R	0,550	R	0,550	-		1 838,49	9 265,72		
HALPADES	2022	P	LES TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	1 083 165,00	1 070 474,69	48,00	A	F	1,600	F	1,600	-		17 127,60	13 027,40		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	169 866,00	159 574,78	45,92	A	F	0,550	F	0,550	A-1		877,66	3 424,75		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gas	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	412 252,00	379 374,92	35,92	A	F	1,350	F	1,350	A-1		5 121,56	10 846,72		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	1987	X Echéance constante	LA CROIX D'AMBILLY 22 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	735 864,25	91 389,69	0,83	A	R	1,270	R	1,270	-		1 160,65	91 389,69		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 220 669,00	1 068 779,50	35,17	A	F	1,350	F	1,350	A-1		14 428,52	36 587,83		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLAI	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	440 420,00	381 726,63	35,17	A	F	0,550	F	0,550	A-1		2 099,50	14 033,23		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2011	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIÈRE 3 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	39 830,00	36 606,70	38,50	A	R	2,050	R	2,050	-		750,44	408,56		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2000	X Echéance progressive	LES GEMEAUX	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	157 253,04	57 692,94	7,42	A	F	3,500	F	3,500	A-1		2 019,25	6 373,73		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLAI FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	389 261,00	344 169,35	46,17	A	F	0,550	F	0,550	A-1		1 892,93	10 767,25		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2011	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIÈRE 3 LOGEMENTS - PLAI	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	147 563,00	125 838,55	28,50	A	F	2,050	F	2,050	A-1		2 579,69	2 526,30		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2010	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIÈRE 17 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	318 698,00	302 028,98	38,50	A	F	2,850	F	2,850	-1		8 607,83	2 439,17		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLUS FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	988 368,00	881 610,62	45,17	A	F	1,350	F	1,350	A-1		11 901,74	25 628,50		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2010	X Echéance constante	PLACE DE LA MARTINIÈRE 17 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 235 878,00	1 022 124,08	26,50	A	R	1,350	R	1,350	-1		8 122,68	18 617,72		



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	186 893,00	172 815,67	35,92	A	F	0,550	F	0,550	A-1		950,49	4 687,20		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	1999	X Echéance progressive	LES GEMEAUX	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 678 204,52	640 876,62	8,42	A	F	3,000	F	3,000	A-1		19 226,30	63 083,96		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2022	P	LES MONTHOUSES - 42 LOGEMENTS	CDC HABITAT SOCIAL	206 201,00	197 568,80	23,75	A	F	2,600	F	1,100	A-1		5 136,79	5 787,07		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2021	X Echéance progressive	PLENITUDE - VEFA 12 LOGEMENTS	CDC HABITAT SOCIAL	108 000,00	108 000,00	36,92	A	F	1,100	F	0,000	A-1		0,00	0,00		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	P	LE SAKURA II - impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	609 507,00	560 898,86	35,92	A	F	1,350	F	1,350	A-1		7 572,13	16 036,67		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	350 139,00	335 091,72	45,92	A	F	1,350	F	1,350	A-1		4 523,74	5 151,79		
LA SAUVEGARDE IMMOBILIERE	2012	X Echéance constante	GPLAR02 GLOB PLAR	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	388 281,93	107 671,42	3,67	A	R	1,950	R	1,950	-		2 099,59	26 846,65		
LA SAUVEGARDE IMMOBILIERE	2012	X Echéance constante	GPLAR02 GLOB PLAR	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	333 165,42	96 509,95	3,83	A	R	1,950	R	1,950	-		1 881,94	23 949,93		
OPAC HAUTE SAVOIE	2010	X Echéance progressive	RUE DE LA ZONE	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	184 626,00	151 519,29	36,67	A	F	1,850	F	1,850	A-1		2 803,11	2 888,55		
OPAC HAUTE SAVOIE	2010	X Echéance progressive	RUE DE LA ZONE	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	721 372,00	541 935,74	26,67	A	F	1,850	F	1,850	A-1		10 025,81	15 655,72		
RECUP Haute-Savoie Habitat	2012	X Echéance constante	LE COUDRAY	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 250 854,53	558 588,65	6,42	A	F	2,250	F	3,500	-		19 550,60	76 905,18		
RECUP Haute-Savoie Habitat	2008	X Echéance constante	Rues des Pierres et de la Zone	CREDIT LOCAL DE FRANCE	951 836,00	502 003,23	8,67	A	R	2,250	R	2,250	-1		11 295,07	44 197,95		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	119 656,22	114 276,28	36,92	A	F	0,550	F	0,550	A-1		628,52	2 712,18		
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER / PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	179 161,02	174 062,52	46,92	A	F	1,350	F	1,350	A-1		2 349,84	2 600,99		
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - Impasse de soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	228 950,00	211 704,81	35,92	A	F	0,550	F	0,550	A-1		1 164,38	5 741,97		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 3 LOGEMENTS PLAI CONSTRUCTION	EPIC CAISSE DES DEPOTS	119 050,00	106 040,48	34,58	A	F	0,750	F	0,750	-		795,30	2 660,74		
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	72 567,65	70 030,92	36,92	A	F	0,550	F	0,550	A-1		385,17	1 278,84		
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	515 269,00	481 102,30	45,92	A	F	1,350	F	1,350	A-1		6 494,88	11 242,87		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 3 LOGEMENTS PLAI FONCIER	EPIC CAISSE DES DEPOTS	72 200,00	66 132,26	44,58	A	F	0,750	F	0,750	-		495,99	1 240,99		
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - Impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	212 352,00	199 486,80	45,92	A	F	0,550	F	0,550	A-1		1 097,18	4 281,32		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 6 LOGEMENTS PLUS EN CONSTRUCTION	EPIC CAISSE DES DEPOTS	99 100,00	88 270,58	34,58	A	F	0,750	F	0,750	-		662,03	2 214,86		
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	EPIC CAISSE DES DEPOTS	176 950,00	162 079,02	44,58	A	F	0,750	F	0,750	-		1 215,59	3 041,45		
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER / PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	100 338,27	96 495,86	36,92	A	F	1,350	F	1,350	A-1		1 302,69	1 960,20		
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>28 056 508,07</b>	<b>21 609 475,50</b>									<b>301 926,46</b>	<b>831 333,60</b>		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

## AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>7 920 915,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
<b>TOTAL</b>				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
<b>    Au profit d'organismes publics</b>					0,00	0,00	0,00
<b>    Au profit d'organismes privés (1)</b>					0,00	0,00	0,00
<b>    Engagements liés à des délégations de service public</b>					0,00	0,00	0,00
<b>    Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>140 183,00</b>
657362	délibération	Subvention	Collectivité CCAS	Commune	20 000,00
657363	délibération	subvention	COLLEGE JACQUES PREVERT	Autre personne de droit privé	1 900,00
65748	délibération	Subvention	Ass VMEH	Association	200,00
65748	délibération	subvention	Ass AMICALE DU PERSONNEL MAIRIE	Autre personne de droit privé	8 000,00
65748	delibération	subvention	Ass LOCOMOTIVE	Association	200,00
65748	délibération	subvention	Ass APEI LES PAPILLONS BLANCS	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	Ass LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	MFR LE CLOS DES BAZ	Autre personne de droit privé	200,00
65748	délibération	Subvention	MFR DE CHAUMONT	Autre personne de droit privé	200,00
65748	délibération	subvention	Ass LIRE ET FAIRE LIRE 74	Association	500,00
65748	délibération	subvention	Ass HANDISPORT	Association	200,00
65748	délibération	subvention	ECOLE PRIVEE LA CHAMARETTE	Autre personne de droit privé	180,00
65748	délibération	subvention	Ass BATTERIE FANFARE	Association	6 500,00
65748	délibération	Subvention	CLUB ATHLETIQUE	Association	25 000,00
65748	délibération	Subvention	U S A A G	Association	27 000,00
65748	délibération	Subvention	ENTENTE PONGISTE	Autre personne de droit privé	12 000,00
65748	délibération	Subvention	KARATE CLUB AMBILLY	Association	2 500,00
65748	délibération	Subvention	CLUB MON BEL AUTOMNE	Autre personne de droit privé	5 000,00
65748	délibération	Subvention	Ass APEEA PARENTS D'ELEVES	Association	800,00
65748	délibération	Subvention	ECOLE SAINT FRANCOIS	Autre personne de droit privé	1 500,00
65748	délibération	Subvention	MFR SEMUR EN AUXOIS	Autre personne de droit privé	200,00
65748	délibération	Subvention	Ass ALFA 3A	Association	26 303,00
65748	délibération	Subvention	Ass FRANCE ALZHEIMER	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	Ass AFTC	Association	200,00
65748	délibération	Subvention	CONSEIL CITOYEN	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>16,00</b>	<b>1,00</b>	<b>17,00</b>	<b>17,00</b>	<b>6,00</b>	<b>23,00</b>
Adjoint Adm	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Adm Ppal 1ère	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Adm Ppal 2ème	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Administratif Principal 2ème	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Ppal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal DGS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Terr	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur Principal 2ème	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Ppal 1ère	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 1ère	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
agent administratif		0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
attaché		0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>26,00</b>	<b>1,00</b>	<b>27,00</b>	<b>27,00</b>	<b>9,00</b>	<b>36,00</b>
Adjoint Technique	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien Ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Territorial	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
agent d'entretien		0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
agent technique		0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00
technicien		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
agent social	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Agent Spé Ppal écoles maternelles 1ere cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Opérateur des APS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint Patrimoine principal 2ème	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du Patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>16,00</b>	<b>1,00</b>	<b>17,00</b>	<b>17,00</b>	<b>8,00</b>	<b>25,00</b>
Adjoint d'Animation	C	12,00	1,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur territorial	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
agents d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	8,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Brigadier chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Collaborateur de cabinet	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur des APS	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
attache	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
technicien principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>68,00</b>	<b>3,00</b>	<b>71,00</b>	<b>71,00</b>	<b>24,00</b>	<b>95,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

## AMBILLY - Budget Principal Ambilly - BP - 2023

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				
01/01/2018 -	SYANE	SYANE		119 862,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
ADM		SFP	3 800,00
SYANE		SFP	5 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>256 600,00</b>	<b>I 256 600,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>256 600,00</b>	<b>256 600,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	250 600,00	250 600,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 000,00	6 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>256 600,00</b>	<b>506 600,66</b>	<b>0,00</b>	<b>763 200,66</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>5 768 000,00</b>	<b>III</b> <b>5 768 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>358 000,00</b>	<b>358 000,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	258 000,00	258 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>5 410 000,00</b>	<b>5 410 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 300,00	1 300,00
28031	Frais d'études	33 500,00	33 500,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 400,00	1 400,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	22 100,00	22 100,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 300,00	1 300,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	14 700,00	14 700,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	19 000,00	19 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	1 700,00	1 700,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	62 000,00	62 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	69 500,00	69 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	700,00	700,00
281311	Bâtiments administratifs	800,00	800,00
281312	Bâtiments scolaires	6 600,00	6 600,00
281316	Equipements de cimetière	1 500,00	1 500,00
281318	Autres bâtiments publics	109 000,00	109 000,00
281351	Bâtiments publics	4 000,00	4 000,00
28138	Autres constructions	84 000,00	84 000,00
28152	Installations de voirie	43 500,00	43 500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	19 000,00	19 000,00
281534	Réseaux d'électrification	6 000,00	6 000,00
281538	Autres réseaux	5 000,00	5 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 000,00	8 000,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00	6 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	42 000,00	42 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	37 500,00	37 500,00
281838	Autre matériel informatique	70 800,00	70 800,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00	1 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	29 100,00	29 100,00
28188	Autres immo. corporelles	128 500,00	128 500,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 580 000,00	4 580 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>5 768 000,00</b>	<b>29 001,65</b>	<b>9 175 107,97</b>	<b>0,00</b>	<b>14 972 109,62</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II <b>763 200,66</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV <b>14 972 109,62</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (8) <b>14 208 908,96</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le MAIRE (1),

A , le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 14/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice : 29</b>	<b>Délibération N°019/2023</b>
<b>Présents : 27</b>	<b>Constitution d'une servitude de passage de ligne</b>
<b>Votants : 29</b>	<b>souterraine basse tension entre la société</b>
	<b>Enedis et la commune d'Ambilly</b>

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le jeudi 09 mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023

M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Urbanisme N°019/2023 : Constitution d'une servitude de passage de ligne souterraine basse tension entre la société Enedis et la commune d'Ambilly**

**Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société Enedis souhaite installer une ligne souterraine basse tension sur la parcelle section AI n°148 située Chemin des Sources. La parcelle est la propriété de la commune.

A cet effet, Enedis demande l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure dans une bande de 1 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 6 m, ainsi que ses accessoires, dans ladite parcelle.

Cette ligne électrique basse tension fera partie intégrante du réseau électrique de distribution publique, étant ici précisé que le tracé de la ligne basse tension est matérialisé sur le plan demeuré ci-annexé.

Cette convention de servitudes est consentie par la commune d'Ambilly selon les conditions d'indemnité exposées par ENEDIS, et conclue pour la durée des ouvrages ou de tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Le libre accès aux ouvrages est également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance desdits ouvrages électriques.

*Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 28 février 2023 ;*

*Vu l'exposé ci-dessus,*

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la constitution d'une servitude de passage de la ligne souterraine basse tension comprenant un droit d'accès aux ouvrages au profit de la société Enedis, sur la parcelle cadastrée section AI n°148 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude se rapportant auxdites installations avec la société Enedis telle que jointe à la présente délibération;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à la servitude.

\*\*\*\*\*

Pièce jointe:

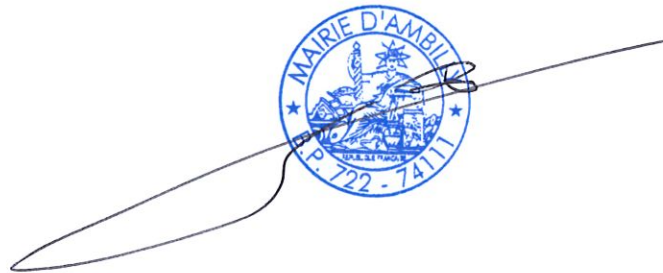
- Projet de convention de situation et plan annexé.

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil  
Municipal

Ambilly, le 13 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Bertilla LE GOC  
Maire-Adjointe

Le Maire,  
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 12-03-2023  
Publiée sur le site internet le : 14-03-2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*







## CONVENTION DE SERVITUDES

### CONVENTION CS 06

Commune de : Ambilly

Département : HAUTE SAVOIE

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DA24/053851 RGU-RENO 3 PDL + 1 SG-MME CATEAU

Chargé d'affaire Enedis : GUERIN Romain

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

**La Société Enedis,**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex,

Représentée par Monsieur Vincent BASLE, le Directeur Régional Alpes - 4 Boulevard Gambetta 73018 CHAMBERY CEDEX, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

**Et**

Nom \*: **COMMUNE D'AMBILLY** représenté(e) par son (sa) ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....

Demeurant à : **MAIRIE - RUE DE LA PAIX, 74100 AMBILLY**

Téléphone : .....

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

**Il a été exposé ce qui suit :**

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Ambilly		AI	0148	DES SOURCES	

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*) :

- exploitée(s) par-lui même.
- exploitée(s) par M. .... qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il l'exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.
- non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits(mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

### ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 1 m mètres de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 6 mètres ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Encadrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

### ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s).

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

### ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits



reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de 15 euros (quinze euros).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles<sup>1</sup> conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

**(Ne pas tenir compte de toutes les mentions relatives aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)**

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

#### **ARTICLE 4 – Responsabilités**

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

#### **ARTICLE 5- Litiges**

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

#### **ARTICLE 6 - Entrée en application**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire..

#### **ARTICLE 7 – Données à caractère personnel**

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (**noms, prénoms, adresse, etc.**), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**adresse de l'unité**).

#### **ARTICLE 8 - Formalités**

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître A DEFINIR notaire à A DEFINIR, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention....

(Si la signature est manuscrite : ) Fait en trois (3) exemplaires originaux,

(Si la signature est électronique : ) La présente convention est signée dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, d'un commun accord entre les Parties.

Date de signature :

Nom Prénom	Signature
COMMUNE D'AMBILLY représenté(e) par son (sa) ..... ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil	

**Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"**

**Cadre réservé à Enedis**

A....., le .....



380

330

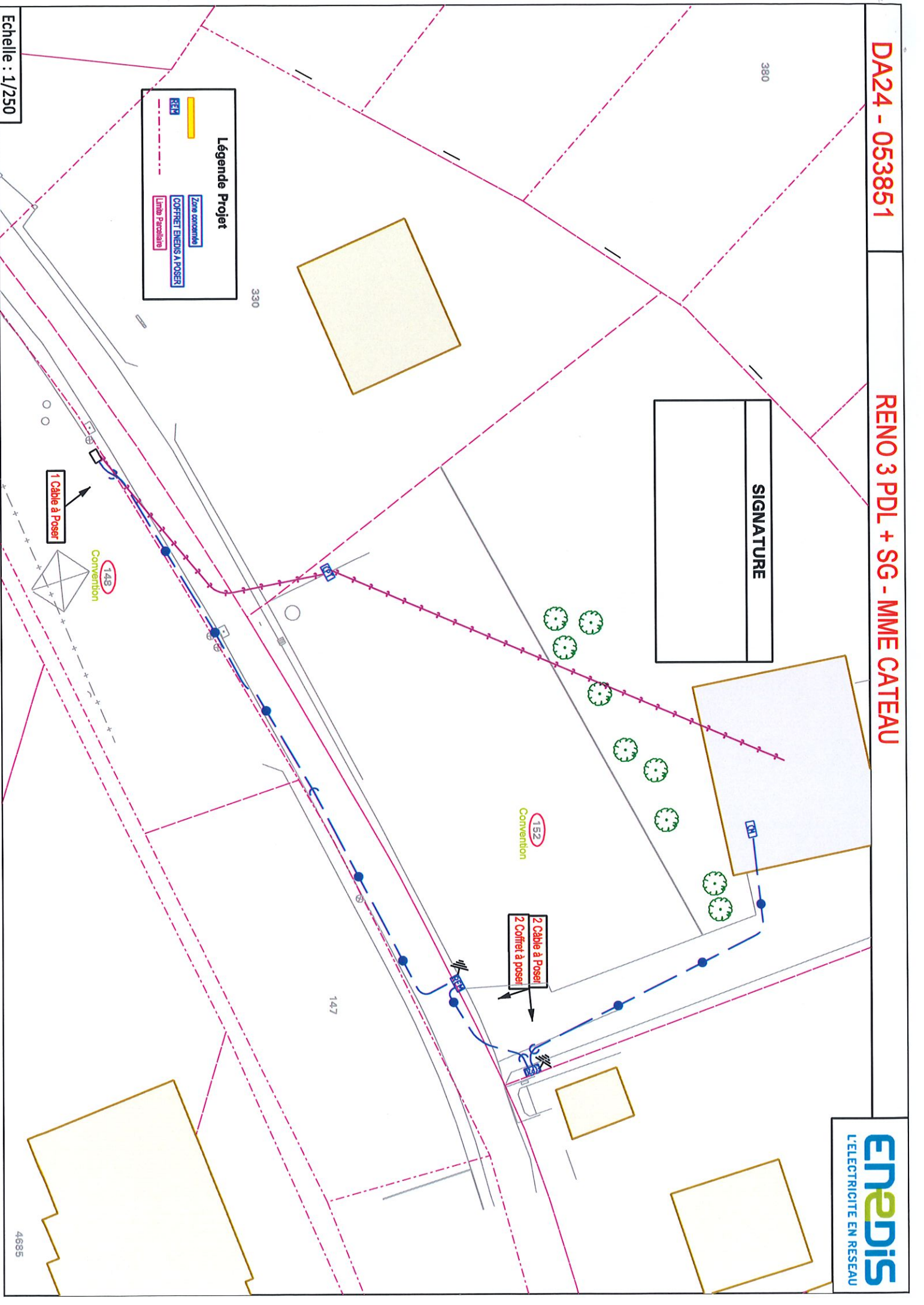
147

4685

**Légende Projet**

- Zona conținută  
COPRETEL ENEDIS A ROSER
- Limita Parcelară
- REI

SIGNATURE



Echelle : 1/250



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice : 29</b> <b>Présents : 27</b> <b>Votants : 29</b>	<b>Délibération N°020/2023</b> <b>Convention financière au titre des subventions</b> <b>du Programme Local de l'Habitat 2012/2017</b> <b>prorogé – Participation de la Commune –</b> <b>Programme immobilier « ZAC Étoile C5.2 » rue</b> <b>du gaz à Ambilly</b>
--	---

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le jeudi 09 mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023  
M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



**Urbanisme N°020/2023 : Convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – Participation de la Commune – Programme immobilier « ZAC Étoile C5.2 » rue du gaz à Ambilly**

**Monsieur Guillaume SICLET, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :**

Pour faire face à la tension du marché du logement, en particulier à vocation sociale, les communes de l'agglomération annemassienne et Annemasse Agglomération ont adopté un 3ème Programme Local de l'Habitat 2012/2017, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2012 et prorogé jusqu'à l'adoption du prochain document par délibération du Conseil communautaire n°2018-0030 en date du 28 février 2018, qui prévoit la production de 42 % de logements aidés dans l'offre nouvelle totale de logements.

Afin de soutenir la réalisation de cette offre nouvelle, Annemasse Agglomération et les communes de l'agglomération ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable par logement.

Annemasse Agglo et la commune d'Ambilly apportent leur soutien à une opération de construction permettant la création de 49 logements locatifs sociaux réalisés par HALPADES, sise rue du Gaz, 74100 Ambilly.

Le projet de convention financière à intervenir entre Annemasse Agglomération, la Commune d'Ambilly et HALPADES précise que le montant de la subvention PLH s'élève à 197 500,00 €, pris en charge de la manière suivante :

- Annemasse Agglomération : 148 125,00 €,
- Commune d'Ambilly : 49 375,00 €.

Le projet de convention tripartite correspondant est annexé à la présente délibération.

*Vu la décision n°D\_2022\_0343 du président de la Communauté d'Agglomération Annemasse -Les Voirons du 05 décembre 2022 ;*

*Vu l'avis de la Commission Urbanisme réunie le 28 février 2023 ;*

*Vu l'exposé ci-dessus,*

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière prévoyant une participation au titre du PLH de 49 375,00 € pour le programme « ZAC ETOILE C5.2 » réalisé par HALPADES ;

**-DE DIRE** que la somme est inscrite au budget ;

\*\*\*\*\*

Pièce jointe :

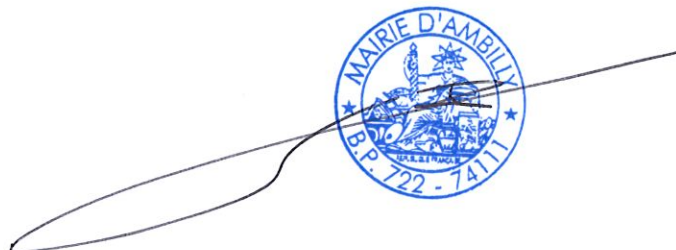
- Projet de convention tripartite au titre du PLH

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil  
Municipal

Ambilly, le 13 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Bertilla LE GOC  
Maire-Adjointe

Le Maire,  
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 14-03-2023  
Publiée sur le site internet le : 14-03-2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Ambilly**  
UN PONT ENTRE NOUS

**CONVENTION FINANCIERE**  
**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012/2017 PRORGE**  
**Aide à la promotion du logement locatif aidé**  
**Programme « ZAC ETOILE C5.2 » Rue du Gaz - AMBILLY**

**ENTRE**

**Annemasse Agglo** représentée par son Président Monsieur Gabriel DOUBLET, en vertu de la décision du Président du .....

**ET**

La Commune d'**AMBILLY** représentée par son Maire Monsieur Guillaume MATHELIER, en vertu d'une délibération du conseil municipal du .....

**D'UNE PART**

**ET**

**HALPADES** représentée par son Directeur, Monsieur Alain BENOISTON, ci-après désigné « le bénéficiaire »,

**D'AUTRE PART**

**Il est d'abord exposé ce qui suit :**

Pour faire face à la tension du marché du logement en particulier à vocation sociale, les communes de l'agglomération annemassienne et Annemasse Agglo ont adopté un 3<sup>ème</sup> PLH 2012/2017, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2012 et prorogé jusqu'à adoption du prochain document par délibération n°2018-0030 en date du 28 février 2018, qui prévoit la production de 42 % de logements aidés dans l'offre nouvelle totale de logements.

Afin de soutenir la réalisation de cette offre nouvelle, Annemasse Agglo et les communes de l'agglomération ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable par logement.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

Annemasse Agglo et la Commune d'AMBILLY apportent leur soutien à une opération de construction permettant la création de 49 logements sociaux (24 PLAI / 16 PLUS / 9 PLS), réalisée par HALPADES, sise Rue du Gaz à AMBILLY.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à la promotion du logement locatif aidé.

**Article 2 : Obligation du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération telle que décrite dans la décision de subvention de l'Etat – déléguée à Annemasse Agglo – en date du 05 juin 2019.

Le bénéficiaire s'engage en outre, conformément à la convention cadre de répartition des contingents de réservation des logements locatifs aidés du 11 février 2005, à :

- ① **mentionner le concours financier d'Annemasse Agglo et de la Commune** d'AMBILLY sur le panneau de chantier de l'opération subventionnée,
- ② **réserver de façon réglementaire à la commune un contingent de logements en contrepartie** de sa garantie financière apportée sur le prêt PLUS et/ou PLAI, soit :
  - o Garantie à 100 % = contingent de 20 %
  - o Garantie à 50 % = contingent de 10 %
  - o Garantie à 0 % = contingent de 0
- ③ **réserver de façon complémentaire un contingent conventionnel jusqu'à 20 % de logements au bénéfice d'Annemasse Agglo** dans le cadre de l'aide communautaire à la promotion du logement social. **Ces logements seront identifiés comme contingent ANNEMASSE AGGLO** dans le patrimoine du bailleur. En pratique les propositions de candidats sur ces logements pourront être rétrocédées à la Commune d'AMBILLY par Annemasse Agglo.

Le bénéficiaire s'engage enfin à signer cette convention, le versement de la subvention étant subordonné à cette condition.

### **Article 3 : Montant de la subvention**

---

Le montant de la subvention PLH s'élève, à 197.500,00 € pris en charge de la façon suivante :

- Annemasse Agglo	148 125,00 € €
- AMBILLY	49 375,00 € €

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

---

Annemasse Agglo s'engage à verser la totalité de sa contribution sur demande du bénéficiaire, dès le démarrage des travaux, à réception de la demande de paiement accompagnée des pièces obligatoires (voir site <https://www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-pros/professionnels-habitat> : demande de paiement).

La Commune d'AMBILLY s'engage à verser la totalité de sa contribution sur ordre d'Annemasse Agglo. En retour, Annemasse Agglo s'engage à communiquer à la Commune d'AMBILLY, sur demande de sa part, les pièces justificatives du démarrage des travaux de l'opération subventionnée.

### **Article 5 : Durée de la convention**

---

La présente convention devient caduque une fois les contributions d'Annemasse Agglo et de la Commune d'AMBILLY versées au bénéficiaire.

Annemasse, le

**Le Président d'Annemasse Agglo**  
**Gabriel DOUBLET**

**Le Directeur d'HALPADES**  
**Alain BENOISTON**

**Le Maire de la Commune d'AMBILLY**  
**Guillaume MATHELIER**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2023

<b>Nombre de conseillers en exercice : 29</b>	<b>Délibération N°021/2023</b>
<b>Présents : 27</b>	<b>Bibliothèque Mutualisée Ambilly Gaillard</b>
<b>Votants : 29</b>	<b>(BIMAG) – Renouvellement de la convention « socle » avec le Conseil Savoie Mont-Blanc</b>

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,**

**Le jeudi 09 mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Noël PAPEGUAY, Mme Marie-Elisabeth BAILLY, M. Guillaume SICLET, M. Apdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Elisabeth CHAMBAT, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Helena DORA représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 03/03/2023

M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/03/2023

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Culture N°021/2023 : Bibliothèque Mutualisée Ambilly Gaillard (BIMAG) –  
Renouvellement de la convention « socle » avec le Conseil Savoie Mont-Blanc**

**Monsieur Jacques VILLETTE, Conseiller municipal délégué aux équipements culturels expose :**

Depuis 2001, les départements de Savoie et de Haute-Savoie coopèrent au sein d'une même structure, l'assemblée des pays de Savoie devenue Conseil Savoie Mont-Blanc le 8 juillet 2016.

Cette collectivité intervient dans différents domaines dont la culture et le patrimoine au travers de sa Direction de la lecture publique, Savoie-Biblio.

Savoie-Biblio accompagne les communes dans la création et le fonctionnement des bibliothèques de leurs territoires. Cette direction a pour mission de structurer un réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards et œuvre à son développement. Elle offre aux bibliothèques du territoire des services comme le prêt de documents et de ressources numériques ainsi que la formation des équipes des bibliothèques.

L'accès à ces services est conditionné par la signature d'une convention dite « socle ».

Le 24 septembre 2015, le Conseil municipal approuvait la convention « socle » avec le Conseil Savoie Mont-Blanc dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2015-2022.

Il est proposé de renouveler cette convention dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 acté par le Conseil Savoie Mont-Blanc et qui se décline comme suit :

- La lecture partout et pour tous ;
- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial ;
- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

*Vu l'exposé ci-dessus,*

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :**

**-D'APPROUVER** les termes de la convention « socle » liant la commune au Conseil Savoie Mont-Blanc telle que jointe à la présente délibération

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention « socle » telle que jointe à la présente délibération

\*\*\*\*\*

Pièce jointe :

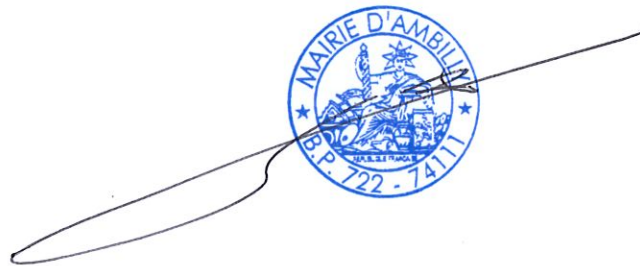
- Convention socle – Conseil Savoie Mont-Blanc

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil  
Municipal

Ambilly, le 13 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Bertilla LE GOC  
Maire-Adjointe

Le Maire,  
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 14-03-2023  
Publiée sur le site internet le : 14-03-2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.*





**CONSEIL  
SAVOIE MONT BLANC**



**Convention socle**

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, et notamment son article 13,  
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le règlement général sur la protection des données (RGPD),  
Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,  
Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Savoie,  
Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Haute-Savoie,  
Vu la délibération du Conseil général de la Savoie en date du 30 mai 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,  
Vu la délibération du Conseil général de la Haute-Savoie en date du 26 juin 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,  
Vu le changement de nom de l'Assemblée des Pays de Savoie en Conseil Savoie Mont Blanc à partir du 8 juillet 2016,  
Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 29 juin 2022 relative au Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,  
Vu la délibération de l'organe délibérant de la commune ou du groupement de communes de..... en date du..... autorisant son représentant à signer la présente convention.

La présente convention est signée entre,

d'une part,

Le Conseil Savoie Mont Blanc, 1 avenue d'Albigny, CS 32444, 74041 ANNECY Cedex, représenté par son Président, dûment habilité par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Et,

d'autre part,

La commune/le groupement de ....., représenté(e) par son maire/son président dûment habilité par délibération du .....

**Préambule**

L'activité et les missions des bibliothèques sont encadrées par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Les services de la Direction de la lecture publique des Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, mis en œuvre dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022-2027, sont accessibles aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi, tel que précisé ci-après.

L'article premier de la loi définit les missions des bibliothèques de lecture publique :

*« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :*

*« 1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;*

*« 2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;*

*« 3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;*

*« 4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.*

*« Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent.*

*A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.*

*« Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »*

Les articles 2 et 3 précisent que *« l'accès aux bibliothèques communales et intercommunales est libre »* et que cet *« accès et la consultation sur place sont gratuits »*.

#### **Article 1** **Objet de la convention**

La signature de cette convention SOCLE est obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la Lecture publique.

L'accès aux aides financières est conditionné quant à lui par la signature d'une convention de projets distincte de la présente convention.

#### **Article 2** **Engagements du Conseil Savoie Mont Blanc**

Conformément aux articles 9 et 10 de la loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, qui précisent le périmètre d'intervention des bibliothèques départementales, le Conseil Savoie Mont Blanc s'engage à fournir au signataire l'accès à l'ensemble des services de la Direction de la lecture publique selon les conditions en vigueur.

#### **Article 3** **Engagements de la commune ou du groupement**

La commune/le groupement s'engage à :

- Faire fonctionner le ou les équipement(s) de lecture publique dans le cadre de la loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,
- Désigner un interlocuteur chargé des relations courantes avec la Direction de la lecture publique,
- Renseigner chaque année l'enquête annuelle du Ministère de la Culture en lien avec la Direction de la lecture publique, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et locale de la lecture publique,
- Assurer le défraiement des personnels salariés et bénévoles, lors de tous déplacements liés à l'activité de lecture publique.



#### **Article 4**

##### **Assurance et responsabilité**

Le signataire est tenu d'assurer tous les documents et matériels prêtés par la Direction de la lecture publique, pour le montant de la valeur des biens mis à disposition.

Le Conseil Savoie Mont Blanc ne peut être tenu pour responsable d'accidents survenus du fait de l'utilisation des matériels ou biens mis à disposition, par le public ou les personnes assurant le fonctionnement de l'équipement de lecture publique.

#### **Article 5**

##### **Durée de la convention et résiliation**

La présente convention est conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture publique 2022-2027.

Elle pourra être résiliée par écrit par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect des clauses par l'une ou l'autre des parties. La résiliation entraînera de fait l'interruption des services par la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc.

La résiliation de la convention souc par une des deux parties rend caduque une éventuelle convention de projets.

#### **Article 6**

##### **Litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut de solution amiable, le litige relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

#### **Article 7**

##### **Pièces à joindre**

Les pièces suivantes sont à joindre à la convention par la commune/le groupement :

- La délibération autorisant le représentant de la commune ou du groupement à signer la présente convention.

Le cas échéant :

- En cas de délégation à une association, une copie de la convention liant la commune/le groupement à l'association en charge de la gestion de la bibliothèque ou du réseau de bibliothèques,
- Pour les EPCI ayant une compétence spécifique ou ayant adopté un intérêt communautaire concernant la lecture publique, la copie du schéma de développement de la lecture publique (ou plan) adopté dans le cadre de l'article 12 de la loi 2021-1717.

Fait en deux exemplaires originaux, à Annecy....., le .....

Le représentant de la commune ou du  
groupement

Le Président  
du Conseil Savoie Mont Blanc

